

La conférence française pour la biodiversité

Quelle gouvernance pour réussir ensemble ?

Débats et créativité

Resources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir



Du 10 au 12 mai 2010
Chamonix-Mont-Blanc

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer,
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

www.developpement-durable.gouv.fr

Sommaire

La conférence	2
Biodiversité, quelle gouvernance pour réussir ensemble ?	3
Des biodiversités et des hommes - les plénières du lundi 10 mai	5
Séquence 1 - Regards croisés des sciences sur les relations homme-biodiversité	12
Séquence 2 - Des représentations aux réalisations, retours d'expérience	23
Les menaces sur la biodiversité, les déficits de la gouvernance - la créativité du mardi 11 mai	39
La biodiversité demain, l'énoncé des possibles - les plénières du mercredi 12 mai	54
Conclusion	69
Les participants	72
Le programme	83

La conférence

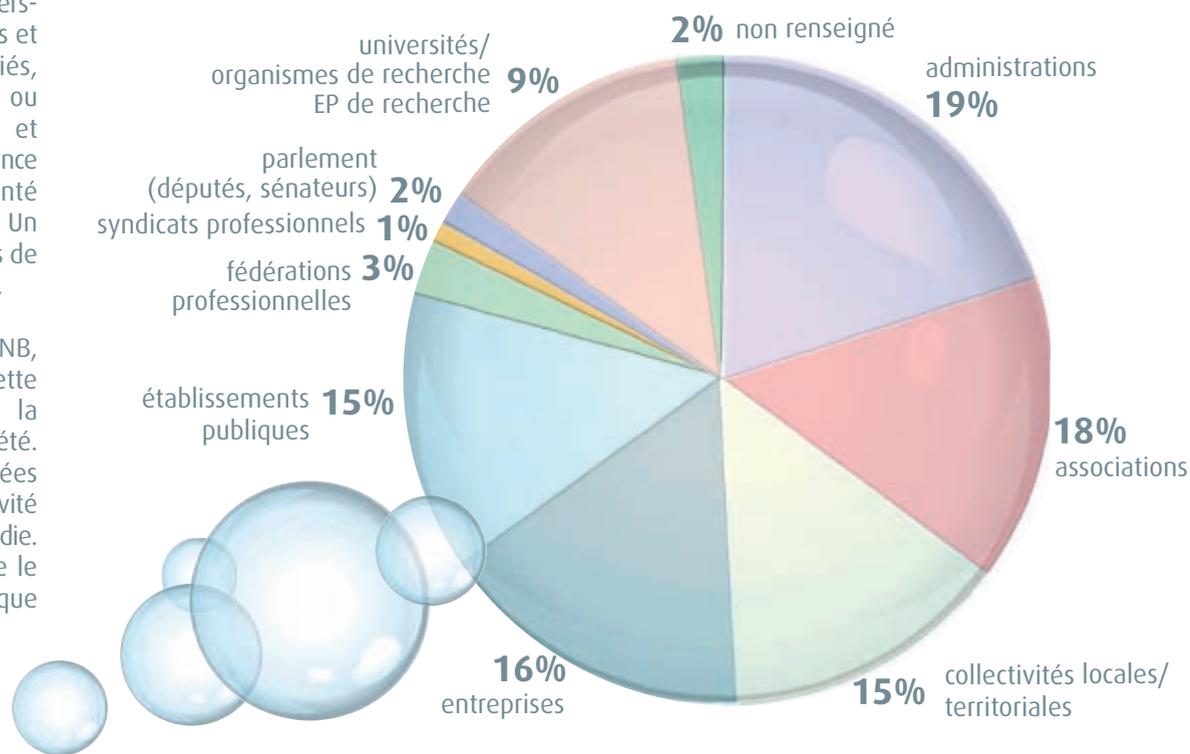
La Conférence française pour la biodiversité « Quelle gouvernance pour réussir ensemble ? » organisée du 10 au 12 mai 2010 à Chamonix-Mont-Blanc par le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, a constitué un des temps forts de l'année internationale de la biodiversité. Elle marque, à l'aube du processus de révision de la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB), le point de départ d'une nouvelle ambition française pour la préservation du vivant.

Sous la présidence de Jean-Claude Ameisen, membre du Comité consultatif national d'éthique, plus de quatre cent conférenciers-représentants de l'État, des collectivités et des associations, entrepreneurs, salariés, chercheurs, enseignants, agriculteurs ou aménageurs - issus de métropole et d'outre-mer, ont débattu de la gouvernance de la biodiversité et montré leur volonté de « faire société avec la biodiversité ». Un dialogue riche de la diversité des points de vue des participants s'est ainsi installé.

Dans le cadre de la révision de la SNB, l'État entend tirer le meilleur parti de cette effervescence pour que dès 2011, la biodiversité devienne un enjeu de société. D'ores et déjà, les propositions formulées dans le cadre de quatre ateliers de créativité font l'objet d'un travail d'analyse approfondie. L'État souhaite, par ailleurs, poursuivre le dialogue initié entre les acteurs pour que

s'installe dans la durée une démocratie de la biodiversité, appelée de leurs vœux par les conférenciers.

Soucieux que chaque catégorie d'acteur puisse exprimer son point de vue, le ministère a veillé, comme pour le Grenelle Environnement, à l'équilibre de représentation entre les différents collèges. Un effort particulier a aussi été fourni afin que l'outre-mer soit représenté à la hauteur de la richesse de sa biodiversité. Trente-cinq ultra-marins ont ainsi pu faire le voyage jusqu'à Chamonix.



Biodiversité, quelle gouvernance pour réussir ensemble ?

Conformément aux engagements qu'elle avait pris en 1994 en ratifiant la Convention pour la diversité biologique (CDB), la France s'est dotée en 2004 d'une Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB). L'ambition était alors de faire de la biodiversité un enjeu transversal, intégré dans tous les domaines de l'action publique. L'objectif était audacieux : d'ici 2010, la France devait enrayer la perte de biodiversité. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Les dires d'experts sont unanimes : le chemin à parcourir est encore long. Pour autant, des indices de changements structurels s'observent. Renforcées par l'avènement d'une nouvelle philosophie de l'action publique plus ouverte, telle qu'elle a présidé au Grenelle Environnement, les mentalités et les représentations évoluent.

« Des indices de changements structurels s'observent. »

Au sein de l'administration, l'interministériel se développe renforçant le caractère transversal de la gestion de la biodiversité. En région, l'élaboration des stratégies régionales pour la biodiversité donne une nouvelle cohérence à la préservation du vivant dans les territoires. Les associations, dépositaires des attentes de la société civile, s'imposent de plus en plus comme un interlocuteur incontournable des prises de décision. Enfin, une frange grandissante de professionnels assume sa responsabilité à l'égard de la biodiversité.

Tout est en mouvement. Dans ce jeu d'acteurs reconfiguré, des questionnements anciens trouvent une résonance nouvelle tandis que d'autres, totalement inédits, émergent. Quels sont les objectifs à atteindre en matière de biodiversité ? Qui les décide ? Qu'attend-on de l'Etat ? Qui met en œuvre les décisions prises et avec quels moyens ? Comment assure-t-on le suivi de la mise en œuvre des politiques ? Quelle représentativité des acteurs obtenir et garantir dans les enceintes de décision ? Comment articuler les diverses échelles de territoire ? Les multiples échelles de temps ? Quelle place donner aux citoyens, aux élus, aux associations de terrain ?

Le parti pris de la conférence

Conscients de l'importance des mutations qui se jouent aujourd'hui, le ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer et ses partenaires ont décidé de faire de la Conférence française pour la biodiversité un moment de réflexion utile pour préparer l'avenir. Ils ont souhaité aborder la question de la préservation de la biodiversité selon un angle d'approche original, qui prend appui sur deux pistes de lecture complémentaires : la gouvernance comme enjeu d'une part, les pressions qui pèsent sur la biodiversité comme points d'entrée d'autre part.

La gouvernance comme enjeu

En dépit de l'adoption de nouvelles mesures, l'absence de résultats significatifs en matière de préservation de notre patrimoine naturel conduit à un constat simple : l'accumulation d'instruments n'est pas un gage d'efficacité ; les retours d'expérience confirment les dysfonctionnements liés à des règles qui



s'enchevêtrent et des interventions non coordonnées d'acteurs multiples sur le terrain.

Comprise comme un processus de prise de décisions multi-acteurs, la gouvernance s'impose comme la clé de succès dans la mise en oeuvre des politiques de biodiversité. À la recherche de processus opératoires et adaptés, des réflexions ont déjà été menées dans ce sens, à l'exemple de la Conférence « science et gouvernance » organisée en 2005 par la France avec le soutien de l'UNESCO.

Dans la continuité de telles réflexions, la Conférence française pour la biodiversité s'est proposée d'aller plus loin. Plutôt que de considérer la gouvernance de la biodiversité comme un simple outil, il s'agit aujourd'hui de la penser comme un enjeu de société. Bien au-delà de la recherche de la meilleure configuration des acteurs directement impliqués dans la gestion du patrimoine naturel, il s'agit de provoquer la rencontre de l'ensemble des porteurs d'enjeux concernés par la diversité du vivant. Imaginer des plates-formes autorisant la négociation et le consensus à l'échelle de la société pour susciter une métamorphose.

Parce qu'elle s'intéresse d'abord à la manière dont les relations entre acteurs sont mobilisées lors de l'élaboration et la mise en oeuvre d'initiatives collectives, la Conférence a donné l'occasion aux chercheurs en sciences humaines de venir s'exprimer. Leur éclairage a permis de comprendre « les biodiversités » non plus comme seul objet des sciences naturelles mais comme un concept susceptible de véhiculer les représentations sociales et les discours des acteurs qui le mobilisent. Comprendre, voire intégrer cette multiplicité des représentations est un pas essentiel pour celui qui veut s'impliquer dans des actions concertées en faveur de la biodiversité.

Les menaces comme points d'entrée

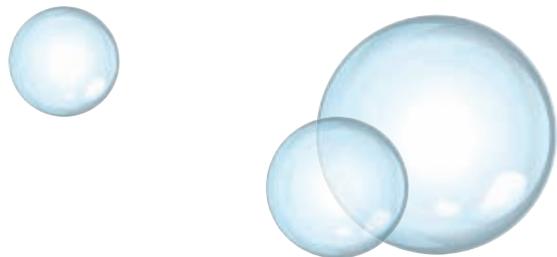
Afin d'incarner et de structurer les nombreuses questions que peut soulever une réflexion sur la gouvernance de la biodiversité, la définition de points d'entrées était nécessaire. Le choix a été fait de reprendre la nomenclature de l'évaluation des écosystèmes pour le Millénaire (Millennium ecosystem assessment) et de considérer les menaces directes qui pèsent sur la biodiversité. Perte des habitats naturels, pollutions, espèces exotiques envahissantes et exploitation non durable des ressources renouvelables ont ainsi constitué les lignes de partage de quatre ateliers de créativité organisés la deuxième journée de la Conférence. Au sein de chacun d'eux, les conférenciers devaient réfléchir aux questions de gouvernance qui se posent dans la

lutte contre ces pressions et proposer des idées pour relever ces défis.

Pourquoi ce choix ? À la différence d'une démarche plus classique, considérant les milieux et se focalisant sur l'effet des activités humaines sur la diversité biologique, l'approche par pressions questionne les causes agissantes... jusqu'aux causes les plus profondes. Cette approche a permis de pointer du doigt une multitude de problématiques et, à terme, de faire émerger des questions d'ordre structurel sur nos modes de vie, de production et de consommation. Jamais expérimentée, cette nouvelle lecture présente plusieurs attraits :

- courageuse, elle porte le regard là où les problèmes se posent et fait face au mauvais état de conservation de la biodiversité ;
- positive, elle autorise à se tourner radicalement vers la recherche de solutions en vue d'une véritable prise sur l'amélioration de l'état de la biodiversité ;
- innovante, elle autorise toutes les audaces, toutes les propositions.

Dans l'optique de servir l'objectif général tourné vers la recherche de solutions, le ministère a choisi de confier l'animation des ateliers à des spécialistes des techniques de créativité. Aidant les conférenciers à remonter l'arbre des causes, en débriant leur inventivité, cette technique a permis *in fine* de mettre en lumière une multiplicité de propositions pour améliorer l'état de conservation et la valorisation de la biodiversité.



A blurred, high-angle photograph of a large group of people in a conference hall. The image is taken from a high vantage point, looking down at a dense crowd of people. The motion blur is radial, creating a sense of movement and activity. In the center, a man with glasses and a beard is more clearly visible than the others. The overall atmosphere is one of a busy, important event.

**Des biodiversités
et des hommes -
les plénières
du lundi 10 mai**

Accueil

Eric Fournier

Maire de Chamonix-Mont-Blanc

Madame la Ministre, monsieur le Préfet, monsieur le Député, mesdames et messieurs les élus, mesdames, messieurs.

C'est un réel plaisir pour moi de vous accueillir ici à l'occasion de la Conférence française pour la biodiversité. Je remercie le ministère d'avoir choisi Chamonix pour organiser cette réflexion nationale. La pertinence de ce choix se trouve renforcée par le fait que notre territoire est considéré comme un véritable laboratoire tant au niveau des programmes scientifiques qui y sont développés qu'au niveau de la mise en œuvre de solutions expérimentales en matière de gestion transfrontalière. L'ensemble des acteurs territoriaux attend les résultats de vos réflexions autour de la problématique « Quelle gouvernance pour réussir ensemble ? ». Nous avons d'ailleurs choisi d'organiser un débat public qui aura lieu juste après la Conférence pour rechercher les meilleurs outils à mettre en œuvre pour que le territoire du Mont-Blanc bénéficie enfin d'une meilleure reconnaissance internationale.

Dans le domaine de la gouvernance, nous avons encore trop souvent observé deux visions opposées : celle qui considère la ressource naturelle comme étant de la responsabilité des populations locales et celle qui la considère comme un patrimoine de l'Humanité qui, à ce titre, doit se gérer de loin. Par le passé, cette confrontation a produit des clichés du type : « là-haut les

neiges éternelles et en bas, la commercialité moins soucieuse du développement durable ». Les temps ont heureusement changé, les regards sur les questions relatives à l'environnement aussi. Une étude de TNS Sofres indiquait l'année dernière que les Chamoniards ont, pour la première fois, placé la question du développement durable

projets, examiner son bilan carbone, etc. Mon second défi réside dans la nécessaire lucidité : contribuer à la protection d'un îlot de biodiversité à 2 000 mètres reste moins difficile que de réduire nos émissions de carbone de 1%. Un élu doit disposer d'informations pertinentes : en matière de chauffage urbain, première source de



parmi les deux grandes priorités de l'action municipale. Il faut que le dialogue s'établisse avec les élus pour que des décisions soient prises.

En tant que maire et président d'une communauté de communes, mon premier défi est la quête de globalité : il convient de situer un projet dans son environnement, envisager son interrelation avec d'autres

pollution atmosphérique en hiver, les bâtiments communaux sont, par exemple, les premiers visés. Mon troisième défi est la production d'alternatives. Au lieu de réglementer, nous avons à inventer et ouvrir des alternatives de long terme. Mon quatrième défi renvoie à la constitution d'un réseau d'expériences et d'échanges. La commune de Chamonix est en relation de travail avec soixante-trois communes. Mon

cinquième défi touche à l'indispensable recherche de financement. Il faudra convaincre la population de la nécessité d'allouer une large part des ressources de la commune à la réduction des gaz à effet de serre.

Une communauté locale peut faire, à son échelle, des réalisations extraordinaires. La vallée de Chamonix est le premier territoire touristique français de montagne à avoir mis en place un plan climat dans le but de réduire ses émissions et adapter son économie touristique aux conséquences du changement climatique. Le tram-train, un programme de transport collectif alternatif, sera bientôt une réalité. Nous bénéficierons, fin 2013, d'une desserte de deux trains par heure, et d'un train toutes les vingt minutes à long terme. Un projet d'éco-tourisme, portant sur 1,8 million d'euros, sera engagé cette année. N'oublions pas le transfrontalier : trente-cinq communes situées à cheval sur la Savoie, la vallée Suisse et la vallée d'Aoste italienne ont créé l'espace Mont-Blanc. La Conférence transfrontalière Mont-Blanc inscrira son activité dans le cadre d'un schéma de développement durable : douze millions d'euros seront mobilisés dans les trois ans à venir sur ces communes pour mettre en œuvre les pratiques du développement durable. Je signale enfin que la vallée de Chamonix a signé, le 20 avril 2010, la convention des maires du projet énergétique « rêve d'avenir », visant à dépasser les objectifs européens de réduction énergétique.

Nous avons le sentiment que la donne a changé : si le problème des gaz à effet de

serre est mondial, nous pensons qu'une partie de la réponse sera locale. C'est aujourd'hui aux communautés locales de montrer l'exemple. Votre venue, madame la Ministre, nous y incite encore davantage.

Merci.



Chocard à bec jaune

© AnneDelestrat / ACP

Introduction

Jean-Claude Ameisen

Président de la Conférence française pour la biodiversité

La préoccupation pour la dégradation de la biodiversité est beaucoup moins récente qu'on ne le pense habituellement. Il y a 130 ans, Darwin écrivait : « *C'est seulement aujourd'hui que l'homme a prouvé à quel point " la connaissance est du pouvoir". L'homme a désormais acquis un tel pouvoir de domination sur le monde matériel qu'il est probable que, bientôt, toute la surface de la terre sera envahie par cette anomalie [l'être humain] jusqu'à l'annihilation complète de chacune des merveilleuses variétés d'êtres animés.* » Le pouvoir dont parle Darwin n'est pas celui, extraordinaire, de l'évolution du vivant qui nous a donné naissance, mais le pouvoir que nous avons acquis de détruire. Et avec ce pouvoir vient une responsabilité : celle de préserver.

« Que voulons nous préserver ? Pas un présent perpétuel, pas une photographie de la biodiversité actuelle, mais le processus même qui lui donne naissance : sa capacité à évoluer. »

La biodiversité change en permanence : elle était très différente il y a un milliard d'années, avant l'émergence des premiers animaux et plantes. La biodiversité que nous souhaitons préserver est celle que nous aimons, mais aussi celle dont nous pensons qu'elle nous sera utile, à nous et à nos enfants. Et nous avons besoin, pour cela, non seulement d'empathie pour le vivant, mais aussi de connaissances nouvelles. Cela ne fait que 150 ans que nous savons que le vivant évolue, 50 ans que nous savons que le surgissement des montagnes et les tremblements de terre sont dus aux lents mouvements continuels des plaques tectoniques et que, la diversité du vivant émerge pour partie de symbioses et d'échanges de gènes à travers les espèces. Nous avons un besoin considérable de recherche, et probablement, au niveau international, de l'équivalent du Groupement d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Et nous devrions nous inspirer de la démarche éthique biomédicale moderne, fondée sur l'idée que la connaissance scientifique doit être mise au service de ce qui la dépasse : le choix libre et informé, l'exercice de la démocratie.

Comment passer de l'inconscience et de l'irresponsabilité à la conscience et à la responsabilité ? Comment définir et protéger un bien commun, un bien pour l'humanité ? « *Nous ne pouvons pas résoudre des problèmes avec la même façon de penser que celle qui les a produits* » disait Einstein. Si nous parlons d'un bien commun pour l'humanité, c'est de l'humanité que nous parlons : pas seulement de notre environnement, mais de nous tous qui y vivons. Et la santé humaine est un élément essentiel



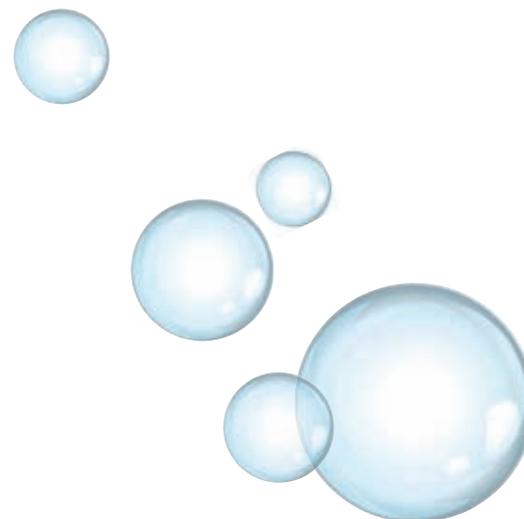
« Il nous faut, pour repenser notre place dans la nature, tenter de réconcilier la diversité culturelle des regards du chercheur, de l'agriculteur, de l'économiste, de l'industriel, de l'anthropologue, du médecin... »

du développement durable. Mais que voulons-nous faire durer ? Chaque année, deux millions d'enfants meurent de pneumonies que nous avons les moyens de prévenir et de guérir, et deux millions de personnes meurent d'une autre maladie curable, le sida. Un milliard de personnes souffrent des maladies de la faim, un autre n'a pas accès à l'eau potable. Un développement durable n'a de véritable sens humain que s'il est équitable. Dans nos pays riches, malgré la dégradation de l'environnement, l'espérance de vie moyenne à l'âge adulte ne cesse d'augmenter. Mais sur un fond d'inégalités tragiques à l'intérieur de nos pays riches, et entre pays riches et pays pauvres. L'interdépendance exige la coresponsabilité : il nous faut dépasser les frontières, nous ouvrir sur le monde, inventer ensemble. Et le principe de précaution devrait consister à protéger d'abord ceux parmi nous qui sont les plus vulnérables.

La dégradation de la biodiversité est un problème, mais aussi le symptôme d'autres problèmes qui la dépassent : pollution,

changements climatiques, pauvreté... Si nous découvrons un mode de gouvernance capable de nous permettre de préserver la biodiversité, il sera aussi un modèle pour résoudre toute une série d'autres problèmes essentiels.

Une gouvernance démocratique doit nous permettre de répondre non seulement aux problèmes d'aujourd'hui, mais à ceux, encore inconnus, qui surgiront demain. Il faut penser la gouvernance en termes de processus durable, indissociable de ces autres processus durables essentiels que sont l'éducation, la recherche, la justice, la démarche éthique.



Ouverture

Chantal Jouanno
Secrétaire d'Etat à l'Ecologie

Messieurs les députés, monsieur le Maire, je suis très heureuse d'être parmi vous aujourd'hui. Je remercie monsieur le Maire, qui nous a clairement montré les difficultés de terrain sur le sujet de la biodiversité. Je remercie également Jean-Claude Ameisen, qui tient un discours très juste sur l'équité et la solidarité. L'impact de nos réponses aux problèmes écologiques sur les inégalités est rarement évalué. Je remercie enfin le groupe de préparation de la Conférence pour son engagement. La présence de quatre cents personnes pour le lancement de ce débat constitue un véritable succès.

En 2010, nous dressons un constat d'échec par rapport à l'engagement européen de stopper la perte de la biodiversité. Pourquoi relancer une stratégie nationale après le Grenelle Environnement ? Le Grenelle n'est pas allé au bout de la réflexion sur la place de l'homme dans la nature. Nous avons fait le choix d'une réflexion très courte afin de pouvoir engager des plans d'actions rapidement. L'écologie n'est pas qu'une question technique ou scientifique. C'est un sujet politique au sens le plus noble du terme. La France a, dans ce domaine, une responsabilité particulière, notamment grâce à l'outre mer. Pour répondre à ces sujets, il faut prendre le temps, avoir de la liberté d'esprit et sortir des sentiers battus. Pour cela, je trouve propice le format des ateliers de créativité auxquels vous allez

participer demain. Je pense aussi que Chamonix, un endroit idéal pour être libre, se prête tout à fait à ce travail.

Des réponses ont été apportées et de nombreux débats ont eu lieu. Pourquoi nous engageons-nous à défendre les zones humides ? Pourquoi faut-il placer des bandes enherbées le long des cours d'eau ? À force de pédagogie, ces décisions ont été acceptées. L'engagement de réduire de 50% l'usage des produits phytosanitaires d'ici dix ans est l'un des engagements les plus symboliques du Grenelle. Nous le tiendrons. La fameuse Trame verte et bleue a été votée. C'était une attente forte des associations. Nous disposons de la boîte à outil et l'action doit maintenant passer par le terrain. Le Grenelle n'a pourtant pas posé la question de fond : jusqu'où la relation de dépendance de l'homme vis-à-vis de la nature va-t-elle ? Ceci exige de sortir la biodiversité du monde des experts pour la faire entrer dans la société. C'est l'enjeu de la nouvelle Stratégie nationale de la biodiversité. La précédente souffrait de plusieurs lacunes, notamment des insuffisances dans l'implication des ministères et dans la mobilisation des acteurs.

« L'enjeu est de sortir la biodiversité du monde des experts. »

La biodiversité renvoie à une responsabilité collective. Nous devons engager des stratégies locales. J'aimerais aussi que davantage de ministères s'engagent pour la biodiversité.





Les questions de gouvernance sont notamment celles-ci : à qui appartient le pouvoir de décision ? Que décider lorsque les connaissances sont limitées ? Il n'y a pas de solution unique. Nos engagements doivent de plus être évolutifs dans le temps. Le débat sur la gouvernance pose la question de l'expertise. Vous allez également vous pencher sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs. Sur ce point, il convient de partir des expériences de terrain. Nous étudierons vos propositions et vous ferons un bilan de nos réflexions à l'automne. Notre objectif est la publication de cette stratégie, en mai 2011, à l'occasion de la Journée mondiale de la biodiversité.

Vous aurez à débattre du traitement de la biodiversité ordinaire. Nous avons pris l'engagement de réfléchir à une nouvelle instance de gouvernance de la nature en France, que nous avons intitulée Agence de la nature. Cette agence ne sera pas une fusion des organismes existants. Il convient plutôt de mettre ensemble des moyens logistiques, des méthodes d'expertise, de développer des axes de communication communs et de favoriser les synergies entre acteurs. D'ici l'été, les experts nous présenteront leurs propositions en ce sens.

Au niveau communautaire, la Commission européenne élabore un scénario visant à enrayer la perte de biodiversité à l'horizon 2020. À l'échelle internationale, nous avons deux grands rendez-vous : l'assemblée générale des Nations unies en septembre et le Sommet sur la biodiversité à Nagoya en octobre. L'objectif majeur sera d'adopter une plate-forme des experts pour la biodiversité.

S'agissant de la relation entre l'homme et la nature, trois hypothèses à débattre se présentent : la domination de l'homme sur la nature, une dépendance totale de l'homme vis-à-vis de la nature, la voie de la responsabilité qui peut aller jusqu'à tenter de préserver toute forme de vie.

« Le débat doit impliquer à la fois l'amour de la vie et la responsabilité. »

Vous pourriez poser les bases de ce débat pour le dépassionner. Cela nous serait fort utile.

Merci.





Séquence 1

Regards croisés des sciences sur les relations homme-biodiversité

Vous avez dit... biodiversité ?

Intervention de Gilles Boeuf
*Président du Muséum national
d'Histoire naturelle*

Biodiversité... Notre propos touche ici à l'intimité entre les sciences de la nature et les sciences de l'homme. Je vous présente trois photos. La première dans le Pacifique où nous avons réalisé un inventaire de la biodiversité dans plusieurs îles. Deuxièmement, dans le village que j'habite dans les Pyrénées, l'humain a profondément modifié ce paysage par la monoculture de la vigne. Si nous estimions la diversité des espèces, le résultat serait faible. Pourtant, chaque mètre carré donne un vin différent. Troisièmement, nous observons le tube digestif d'un bébé à la naissance, « contaminé » (dans le sens positif du terme) par des bactéries pour que la flore intestinale se développe progressivement. C'est un superbe monument à la biodiversité.

Il y a aujourd'hui 1,6 million d'espèces connues dans le monde continental et environ 0,3 dans le milieu marin. La biodiversité, c'est la fraction vivante de la nature. Cette vie est apparue avec les premières bactéries des océans, ce qui rappelle à quel point l'eau est vitale. À titre d'exemple, dans le désert chilien, tous les 14 ans, la pluie s'abat sous l'effet du phénomène El Nino. Le désert se couvre alors de fleurs, quantité de mouches et de papillons accompagnent ces floraisons. Vous avez là le « miracle » de la vie. Trois semaines plus tard, tout repart vers l'aridité extrême.

Des collègues de Montpellier ont séquencé cent quarante gènes de paresseux et de tatous et ont réussi à associer les apparitions de ces espèces avec des changements environnementaux bien connus des géologues. A. de Saint-Exupéry disait : « *L'Homme se découvre devant l'obstacle* ». Il en va de même pour la nature qui, confrontée à des difficultés environnementales, va générer de la diversité. Le changement est vital, y compris le changement apporté par l'humain : mais celui-ci impose aujourd'hui des conditions de changement très rapides auxquelles doit faire face la biodiversité.

La biodiversité est mal partagée puisqu'elle est surtout concentrée sur la ceinture intertropicale : 90 % des espèces vivantes vivent sur 10 % des terres émergées. Nous connaissons environ 1,9 million d'espèces. Combien en reste-t-il à découvrir ? 10 à 30 millions ? Au rythme actuel de 16 000 espèces nouvellement décrites par an, il nous faudra encore 700 à 1 000 ans pour simplement décrire celles qui nous accompagnent aujourd'hui. N'oublions pas le monde microbien, qui joue un rôle vital. Nous ne mangeons que du vivant et ne coopérons qu'avec du vivant. Nous élaborons aujourd'hui des arbres de vie pour expliquer les relations entre les êtres vivants, des virus et bactéries aux cellules à noyau.

Comment mesure-t-on la diversité biologique en dehors du seul comptage des espèces ? Il ne faudrait surtout pas circonscrire la biodiversité uniquement à des comptages d'espèces. Il faut établir les relations que les êtres vivants ont élaborées entre eux et avec leur environnement. Nous réalisons des comptages, caractérisons des habitats et

faisons des méta-approches et des mesures génétiques. Mis en commun, nous aboutissons à des éléments intéressants sur une estimation de la diversité biologique. Il nous faut des techniques modernes, basées sur des approches génétiques, pour être capables d'estimer un niveau de diversité sans avoir à systématiquement connaître toutes les espèces qui peuplent un écosystème.

Il y a 10 000 ans, nous étions 5 millions d'humains, nous sommes 6 à 7 milliards et serons 9 milliards d'ici 2040. Un article de Science publié en 1997 nous prévient que nous « allons dans le mur », notamment en termes d'exploitation des terres agricoles, d'émission de gaz carbonique, d'usage de l'eau potable, et nous invite à changer de mode de vie. Pour une espèce comme l'humain, il suffit, en France, d'une hausse de deux degrés sur le climat de l'année 2003 pour que nous mourrions plutôt en été qu'en hiver. Un travail de 1 360 écologues, réalisé entre 2001 et 2005, conclut que les rythmes d'extinction actuels sont entre



100 et 1 000 fois plus élevés que ce que nous nous pouvions attendre des rythmes estimés sur les 50 derniers millions d'années et précise les services rendus par les écosystèmes.

La nature sert, bien entendu, à nous alimenter, à nous vêtir... mais la biodiversité contribue également à la recherche fondamentale. Sachez que 11 prix Nobel de médecine ont été récompensés pour des découvertes à partir de modèles « apparemment insignifiants ». En 1908, Metchnikov découvre la phagocytose grâce à l'étoile de mer. Richet observe le choc anaphylactique grâce à la méduse. Kandel décrit les bases moléculaires de la mémoire à partir d'une limace de mer qui dispose de 20 000 neurones. Hunt est récompensé pour la découverte de la « molécule clé » du cancer grâce à l'oursin et à l'étoile de mer... Les interconnexions santé/biodiversité sont innombrables.

La biodiversité est aujourd'hui menacée par la destruction des habitats et la pollution, la surexploitation, la dissémination anarchique d'espèces et le changement climatique global. Elle doit représenter une priorité scientifique et constitue des enjeux économique, social et éthique. Voilà pourquoi une gouvernance internationale est nécessaire.



Intervention de Jacques WEBER *Chercheur au Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD)*

Pour les anthropologues, il n'y a pas de relation entre les humains et la nature mais seulement des relations entre les humains à propos de la nature. Chaque société invente sa propre nature, qui n'est que la projection de son ordre social sur les milieux environnants.

Du point de vue des perceptions, le traumatisme collectif date du premier alunissage et de la vision, via notre téléviseur, de ce que nous pensions, jusque-là, être un monde immense : la Terre se révèle être un fragile vaisseau spatial. À ce moment-là, le monde se rétrécit et, à partir de là, beaucoup de choses évoluent. En 1971, se tient la première conférence des Nations unies sur l'environnement. L'année suivante, le rapport du club de Rome (*The Limits to Growth*) est publié ; la même année se tient la conférence de Stockholm sur l'environnement et le développement. Les uns disent que l'économie passe avant la nature, d'autres qu'il faut choisir entre l'emploi et l'écologie. Ces perceptions sont issues d'un mode biaisé de poser les problèmes. Comment déconstruire ce biais ?

La première étape serait de cesser de parler de ressources « naturelles », car l'on met sous ce vocable à la fois des ressources finies et des ressources renouvelables. Sur ces dernières, la connaissance scientifique débute par la publication, en

1954, d'un article de Gordon qui pose le problème de l'exploitation d'une ressource renouvelable en accès libre. Il montre que l'accès libre conduit à la ruine de la ressource et de l'activité économique qui s'exerçait dessus. Il explique que le gaspillage de moyens ou surinvestissement intervient bien avant la surexploitation biologique. Pour faire face aux questions de ressources renouvelables, nous avons un grand nombre d'instruments d'incitation. L'incitation est la clé de la gouvernance. Selon la définition donnée par le programme des Nations unies pour le développement,

« La gouvernance est l'ensemble des règles et normes, explicites ou implicites, qui orientent le comportement des acteurs. »





J'ai classé ces instruments économiques par rapport à leur proximité culturelle pour rappeler qu'il n'y en a pas d'objectivement bon en soi. L'administration aime faire plaisir à ses administrés en accordant un accès libre à tous et en attribuant des subventions. Puis, lorsque les conséquences néfastes en sont perceptibles, l'interdiction succède à l'accès libre et la taxe à la subvention. Quand les économistes s'en mêlent, c'est pour proposer des droits de propriété ou l'utilisation de taux d'intérêt bonifiés. Les naturalistes réclament de la sélectivité, des normes et des quotas. Les licences, lorsqu'elles sont inventées par l'administration, doivent être non transférables, les économistes proposant qu'elles soient échangeables et les naturalistes demandant qu'elles soient assorties de normes. Les naturalistes et les économistes s'entendent facilement sur l'utilisation de marchés de droit.

Mon expérience des quarante dernières années me fait dire que l'obstacle à l'établissement de marchés de droit a toujours été le fait de l'administration. Le seul marché de droit en France est celui des licences de taxi à Paris, géré en dépit du bon sens du point de vue de l'intérêt public comme des intérêts privés.

Une idée reçue voudrait que le changement climatique soit une affaire globale mais que la biodiversité soit un problème local. Il n'y a plus de global ni de local, seulement du « glocal » selon le néologisme brésilien. Par exemple, nous aimons tous les circuits courts. Si l'on passe de la localité de la production à l'analyse du cycle de vie étendu, nous constatons que notre circuit « court » mobilise, en fait, une bonne partie de la planète.

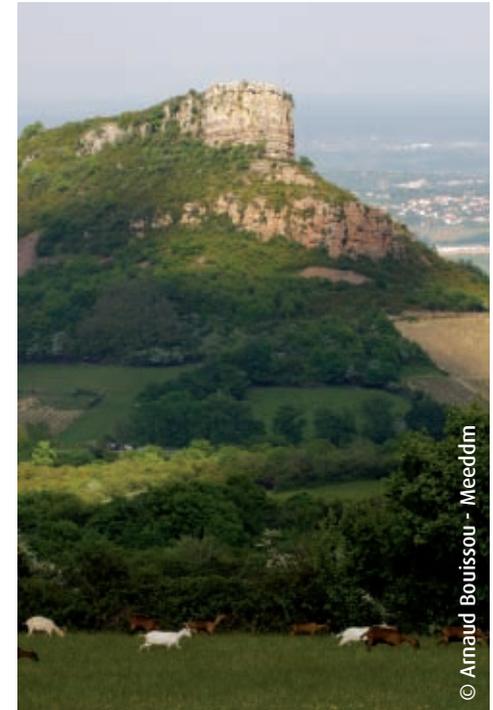
Le problème de l'économie de la biodiversité s'avère singulièrement compliqué car la biodiversité est présente absolument partout : l'alimentation, l'agriculture, la pêche, la fertilisation des sols, les médicaments et la régulation des maladies, le tourisme, l'énergie, les technologies....

Alors, le monde économique et les politiques s'interrogent sur les prix de la biodiversité. Nous pouvons mettre des prix sur tout en calculant la distance entre une offre et une demande à un moment, un instant donné. Or, avec la biodiversité nous tentons de comprendre quelle valeur attacher à des processus, pas à des instants. Voici la première limitation à l'usage de prix qu'il est toujours techniquement possible de « produire ».

Cela étant, quel est l'intérêt réel de ces prix pour la prise de décision ? Je n'en vois pas, sachant que le prix est de l'ordre de l'instant, et que l'économiste s'intéresse seulement à la variation des prix.

« Ce qui importe, ce ne sont pas les prix, mais les coûts de maintenance ou de restauration de la disponibilité de ces services. »

Je vous présente ici une liste de prix obtenus par enquête, en demandant aux personnes sondées ce qu'elles seraient prêtes à payer pour la conservation de différentes espèces : le grizzli se voit accorder 46 dollars, la chouette arctique 70 dollars et la tortue de



Paysage rural - Roche de Solutré

mer 13 dollars. Ces prix n'ont aucun rapport avec l'importance écologique de ces espèces. Ils ne reflètent que l'affectivité des personnes interrogées. Les anthropologues ont un autre point de vue : les valeurs, c'est ce qui ne se vend pas, ne se donne pas, mais, au mieux, se partage. Or, quel que soit le prix qu'une assurance sera prête à payer pour compenser la perte d'une vie humaine, ce « prix de la vie » ne dira rien de la valeur d'une vie humaine.

Entre 2000 et 2005, l'invention des économistes a été la notion de service écosystémique. Une commission du Centre d'analyse stratégique a travaillé sur les valeurs économiques permettant d'alimenter le débat public sur des choix d'investissement. Elle a

commencé par se poser la question de la définition de la biodiversité, l'une étant remarquable « parce que remarquable » et l'autre étant ordinaire ou générale, qui nous délivre les services qui nous sont nécessaires pour vivre. Ce n'est pas telle ou telle espèce qui nous rend des services mais les interactions entre les espèces dans l'écosystème. Autrement dit, mettre un prix sur un élément isolé de la biodiversité générale ne fait pas grand sens. La conclusion majeure de la commission est la suivante : ce qui importe, ce ne sont pas les prix, mais les coûts de maintenance ou de restauration de la disponibilité de ces services. Cette conclusion recommande que l'on force la recherche pour mettre au point des méthodes de calcul des coûts de maintenance ou de restauration de la disponibilité des services écologiques.

17

Nous en arrivons au changement de paradigme appelé de vos vœux : le basculement des régulations. Si la crise économique et financière n'est bien que le symptôme de la première crise écologique majeure à laquelle nous soyons confrontés, l'idée serait de basculer les charges pesant sur l'outil de travail et le travail sur les consommations de nature, en allant même jusqu'à la déconnexion du financement du système social et du travail. Les taxes écologiques ont été perçues par le public comme une couche supplémentaire de taxation. Nous savons comment agir pour taxer les consommations de nature, en lieu et place de charges existantes.

En conclusion, je dirais que la gouvernance c'est d'abord un ensemble de signaux qui ne soient pas contradictoires.



Abeilles domestiques sur cadre de ruche

© Arnaud Bouissou - Meeddm

Echanges

Pierre Lefèvre,
animateur de la Conférence

Nous aurons noté que vous n'êtes pas un partisan des études contingentes en matière économique sur la nature. J'aimerais vous poser la question suivante : comment pouvons-nous donner un signal de prix intéressant pour infléchir l'érosion de la biodiversité et serait-ce suffisant pour infléchir les comportements ?

Dans un second temps, que pensez-vous de la tendance selon laquelle le fait de payer me donne le droit de faire telle chose ?

Jacques Weber, *orateur*

Nous pouvons toujours avoir un barème de prix de tel ou tel élément de biodiversité. Il est aussi possible de mettre au point les méthodes d'évaluation des coûts de maintenance ou de restauration de la disponibilité des services écologiques. Tout projet devra alors être assorti d'une évaluation de ces coûts. À mon avis, c'est la possibilité la plus simple d'aller à l'essentiel et pour tenter d'infléchir les comportements.

Sur votre deuxième question, je répondrais que la compensation pour dommage est faite pour ne pas exister. Ces calculs de coût peuvent amener les projets, soit à ne pas exister, soit à être re-conçus entièrement pour éviter les impacts sur la biodiversité. La bonne compensation est celle qui n'a pas lieu.

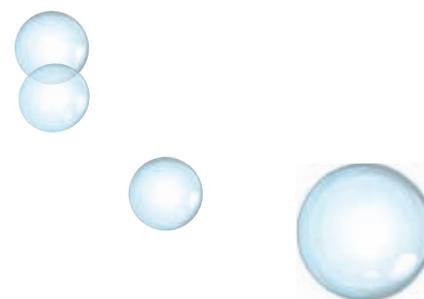
Jean-Claude Ameisen,
président de la Conférence

Vos préoccupations renvoient à des questionnements que nous nous posons dans le domaine de la santé humaine. Comment intégrer la santé dans le marché sans en faire un simple élément du marché ? Comment mettre la notion de prix au service de véritables valeurs ? Si la survenue de maladies est estimée à un même coût économique que quatre hectares de forêt, s'agit-il simplement de choisir indifféremment l'un ou l'autre ? Comment fixer des priorités humaines dans un système économique où tout serait interchangeable ? Je ne sais pas s'il en est de même pour la biodiversité, mais il y a un paradoxe en économie de la santé : dans les pays où le système de soin fait défaut, la Banque mondiale et le FMI calculent le coût économique pour le pays de cette absence de système de soin ; dans les pays comme le nôtre, c'est le système de soin, performant, qui est considéré comme une dépense. Qu'il existe ou qu'il manque, le système de soin, apparaît comme une dépense. Ce qu'un système de santé rapporte, non seulement avant tout en termes humains, mais aussi en termes de bénéfices économiques, n'est le plus souvent pas pris en compte. Non seulement un système de soin peut produire des richesses économiques, mais l'état de santé d'une population devrait aussi, comme l'a proposé récemment la Commission Stiglitz au Président de la République, être considérée comme une composante essentielle de la richesse d'un pays, et entrer dans le calcul du PIB. Et il pourrait peut-être en être de même pour la biodiversité.

Jacques Weber

La notion de coût ne se comprend pas sans la notion de bénéfice. Les économistes calculeront donc les deux. Je suis, par ailleurs, ravi que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) se soit mise à calculer le coût de l'inaction. En 1969, j'ai réalisé ce calcul au Nord du Cameroun en traduisant la non-prévention du paludisme en pertes sur récolte. Pour ce qui concerne le marché et la santé, Galbraith disait que le marché sans règle n'est pas la loi du marché, mais la loi de la jungle. Pour qu'un marché soit régulateur, encore faut-il qu'il soit régulé. Se servir d'un marché régulé comme d'un outil est très efficace.

Votre question sur la forêt et la santé me paraît intéressante. Des collègues écologues m'ont confié qu'une de leurs hypothèses à propos de certaines maladies émergentes est qu'elles sont liées à des changements de mode de défrichement des terres. Il se pourrait que l'arrivée des tronçonneuses et l'accroissement des abattis soient à l'origine des explosions d'Ebola. Si cela est vrai, il suffirait de préconiser des surfaces d'abattis plus faibles.



Pour en finir avec l'idée de nature, parlons biodiversité

Patrick DEGEORGES

Professeur de philosophie, Sciences-Po Paris

Cette présentation s'inscrit dans le cadre d'une collaboration engagée entre la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère du Développement durable et Sciences-Po Paris. L'objet est d'apporter des méthodes pour élaborer un langage commun entre scientifiques, administration, élus et citoyens, permettant d'appréhender les enjeux et controverses que soulève la prise en compte de la biodiversité dans les politiques publiques.

Les représentations, les pratiques et parfois les valeurs portées par les scientifiques et les gestionnaires de la biodiversité ne sont pas franchement partagées ou clairement comprises par le « public », qui est pourtant de plus en plus amené à participer à la mise en oeuvre des politiques de conservation. Pourquoi donc parlons-nous de biodiversité au risque de ne pas nous faire entendre? Pourquoi préférer ce terme à celui, apparemment moins équivoque, de nature? Pour répondre à ces questions, il nous faut montrer que la notion de biodiversité opère trois transformations assez radicales dans nos conceptions habituelles.

La notion de biodiversité permet d'en finir avec l'extériorité de la nature.

En affirmant le primat de l'hétérogénéité du vivant, la notion de biodiversité rompt le face-à-face simplificateur de l'homme avec la nature. Le fait même de diagnostiquer une crise de la biodiversité rend explicite qu'il n'est plus possible de penser la nature « en dehors » de la société, pas plus que les actions des hommes se déroulant « hors nature ». Le lien établi entre l'érosion de la biodiversité et le fonctionnement normal de nos sociétés libérales industrielles montre que jamais l'intervention des humains sur la nature n'a été aussi étendue qu'à notre époque. L'apparition de la notion de biodiversité témoigne de la prise de conscience de la responsabilité qui résulte de cette interpénétration.



« L'apparition de la notion de biodiversité témoigne de la prise de conscience par l'homme de sa responsabilité à l'égard de la diversité du vivant. »

La notion de biodiversité apparaît, dans les années 1980, au carrefour entre les biotechnologies et la biologie de la conservation, c'est-à-dire à l'intersection :

- d'une logique techno-économique qui affirme la toute puissance de la science et du marché d'une part,
- et d'autre part, d'une logique écologique qui révèle les risques de destruction irréversible auxquels la poursuite d'un certain modèle de croissance expose la diversité du vivant.

Cette double origine se retrouve dans les thèmes abordés par la Convention sur la diversité biologique en 1992 : il y est en effet question de l'accès aux ressources génétiques, de la problématique des méthodes et espaces de conservation mais aussi de la reconnaissance du lien entre les revendications culturelles des populations indigènes et la diversité biologique... La notion de biodiversité met donc fin à cette idée que la nature pourrait être considérée comme un cadre extérieur aux actions des hommes.

Pour établir ce dernier point, l'anthropologie nous est d'un grand secours. Philippe Descola a montré qu'il faut se méfier de l'idée de

nature. Il nous apprend que l'idée d'un monde naturel organisé par des lois physiques sur lesquelles les humains projeteraient leur culture pour lui donner un sens, n'explique pas la manière dont d'autres peuples se représentent leur environnement. Les Achuar (peuple amérindien), par exemple, ne voient pas leur environnement naturel comme séparé de la société : les plantes et les animaux sont considérés comme des personnes avec lesquelles on peut communiquer dans certaines circonstances.

Nous avons toujours de la peine à comprendre à quel point la notion de nature est une étrangeté historique et pas du tout le fonds commun que « nous » partageons tous sur la surface du globe.

« Passer de la nature à la biodiversité permet de reconnaître qu'il existe une pluralité de natures et donc aussi une pluralité de façons de les protéger. »

Renoncer à la nature, poser la diversité comme référence, c'est reconnaître que les valeurs sur lesquelles s'appuie la politique internationale de protection de la nature sont indissociables d'une cosmologie très particulière qui a émergé et s'est stabilisée en Europe au cours des derniers siècles et qui n'est qu'une façon parmi d'autres d'organiser le monde. Une façon qui n'est pas partagée par tous les peuples de la planète.

Il faut ici rappeler que la protection de la nature était organisée prioritairement

autour d'une politique de mise en réserve des territoires, souvent contre les populations locales qui se trouvaient condamnées à limiter leurs usages, voire à abandonner les lieux. La protection de la nature avait ainsi tendance à se faire contre les cultures. Mais la critique de ces politiques de protection fondées exclusivement sur la mise en réserve est aujourd'hui bien avancée... Et c'est un des grands intérêts de la notion de biodiversité que de permettre de tourner la page en mettant fin à l'extériorité de la nature...

La notion de biodiversité ajoute à la diversité des formes du vivant, la diversité des actions humaines pour les protéger ou les exploiter

Lorsqu'on se trouvait face à la nature ou obligé de « sauver la nature », on se trouvait devant un bloc si vaste que les bras nous en tombaient d'avance. Mais quand on parle de bio-diversité on parle d'une multiplicité de situations qui ne sont jamais unifiées d'avance. Ce qui caractérise la biodiversité, c'est la multiplication des objets à considérer (gènes, populations, écosystèmes, paysages) et la variété des points de vue que l'on peut adopter sur ces objets (selon que l'on est agronome, écologue, anthropologue ou selon que l'on est chasseur, éleveur, ou touriste...).

Lorsqu'on parle de biodiversité il faut ajouter à la notion de diversité des espèces en relation les unes avec les autres, la diversité des modes d'intervention humaine, elle aussi vertigineuse. S'il s'agissait seulement de protéger la diversité des espèces, on parviendrait à se repérer, mais il faut aussi gérer la diversité des affaires, des controverses, des disputes concernant chaque espèce dans ses relations avec d'autres

espèces et avec les humains. Conserver la biodiversité, ce n'est pas simplement conserver des interactions dans la nature mais c'est prendre en compte les relations sur un territoire entre un certain nombre d'entités naturelles et un certain cours des affaires humaines.

« La biodiversité ouvre la possibilité d'une mise en concurrence des projets de conservation. »

Or, comme la notion de biodiversité recouvre une multiplicité d'objets, elle ouvre la possibilité d'une mise en concurrence des projets de conservation. La biodiversité des uns n'est pas celle des autres. Cela apparaît très bien quand on considère la diversité des arguments avancés pour justifier la conservation de la biodiversité. De multiples raisons écologiques et économiques mais également d'ordre éthique et culturel sont avancées. Même un accord sur les objectifs poursuivis est loin d'être suffisant pour exclure toute divergence sur le choix des mesures de conservation.

La notion de biodiversité oblige à poser autrement les questions politiques

L'accord que l'appel à la nature unifiée permettait d'obtenir, il faut maintenant le composer en inventant de nouveaux modes de représentation, capables de prendre en considération des propositions émanant tant des humains que des non-humains. Il y aurait là deux erreurs à ne pas commettre : croire que la nature est unifiée et prétendre savoir de quoi elle est capable d'un côté et croire que l'on sait ce que veulent les humains et de quoi ils sont



capables de l'autre. Or, rien n'est plus faux : il est tout aussi difficile de composer le public intéressé à la conservation que de comprendre les interactions entre les vivants.

La multiplicité des objets et des dimensions mobilisées par le champ de la biodiversité nous place devant une casuistique généralisée. En matière de biodiversité, il faut toujours penser au cas par cas et se garder des anciennes méthodes de composition de l'intérêt général. Trouver l'intérêt général des humains est difficile. Trouver l'intérêt général des humains et des non-humains est encore plus difficile : c'est pourtant la tâche de notre génération. La notion de biodiversité nous contraint à nous garder des anciennes méthodes de composition de l'intérêt général.

21

Au cas par cas, il faut apprendre à se repérer et s'habituer à ces conflits multiples, qui ne se rangent pas aussitôt dans la grande unité de la nature et pas non plus dans une vision globale et automatique du bien commun. C'est pourquoi nous avons besoin de composer le public intéressé à la conservation de la biodiversité en inventant, à juste échelle, les institutions appropriées : scènes locales de Natura 2000, comité de pilotage, plans nationaux d'action pour la conservation de certaines espèces...

Reconnue comme un nouveau « bien en soi », la biodiversité ouvre de nouvelles arènes à la discussion politique sur la composition du monde commun, pas simplement en prenant en compte l'accord entre les hommes mais aussi la recherche de la concorde entre humains et non humains.



Iguane vert

Echanges

Pierre Lefèvre, animateur de la Conférence

Le terme de biodiversité marque un tournant, en parlant d'extériorité de la nature. Est-ce aujourd'hui une réalité ? Vous avez également évoqué l'intérêt général humain et non-humain. Comment convoquer les non-humains dans des instances de gouvernance ?

Patrick Degeorges, orateur

Le tournant avait débuté dans les années 1970 avec le programme Man and the Biosphere de l'UNESCO, ainsi qu'en 1992 avec la mise en œuvre de la directive Habitats et le programme Natura 2000 qui reconnaît que la diversité des activités humaines sur le territoire est productrice de biodiversité. Avec la Trame verte et bleue, nous nous intéressons à des espaces interstitiels et de passage.

Concernant votre deuxième question, il ne s'agit pas de convoquer le parlement des animaux. Nous pouvons répondre à cette question en ayant recours à la notion de porte-parole. Les militants, les scientifiques sont porte-parole d'êtres de nature. Il faut réfléchir à la manière dont nous affectons, par nos aménagements, leur milieu écologique.

Jacques Weber, orateur

Cette position philosophique qui nous renvoie à celle de Michel Serres est distincte de celle des anthropologues. Selon Philippe Descola, nous raisonnons sur une dichotomie entre l'âme et la nature. En distinguant l'homme de la nature, nous entérinons l'idée cartésienne du seigneur et maître du reste du monde. L'avancée de la connaissance nous montre que nous faisons partie de ce monde vivant. Il est temps de nous

rendre compte qu'avant d'être l'Homme, nous sommes des humains qui entretenons des relations avec des non-humains. C'est donner corps à l'image de Lévi-Strauss affirmant que l'humanité aura un avenir si elle comprend qu'elle est en interaction avec l'ensemble des organismes de la planète. Lévi-Strauss ajoutait cependant ne pas être optimiste sur ce point et craindre que la vie ne continue après les humains.

« L'humanité aura un avenir si elle comprend qu'elle est en interaction avec l'ensemble des organismes de la planète. »

Jean-Claude Ameisen, président de la Conférence

Darwin disait que la forme la plus aboutie de sympathie humaine, une fois que chaque être humain y serait inclus, serait de l'étendre à nos lointains parents, au reste du monde vivant. Si le terme de biodiversité est nouveau, le concept est très ancien. La Genèse évoque la biodiversité lors de la Création. Les naturalistes Buffon et Linné décrivent la biodiversité. Mais la grande nouveauté, c'est l'idée de biodiversification. Ce sont les espèces elles-mêmes qui produisent la biodiversité, et qui nous ont donné naissance. La signification du concept a donc radicalement changé.

D'un point de vue anthropologique, lorsque nous disons que la biodiversité est une valeur, pensons-nous en termes quantitatifs, en nombre d'espèces différentes, ou en termes de respect pour chaque singularité ? Il s'agit toujours d'un mélange

d'abstraction et d'affectivité. La notion de services rendus est très importante, mais elle peut entrer en opposition avec la notion de respect. Certaines espèces nous rendent service ; d'autres provoquent une émotion ou s'inscrivent dans l'histoire de nos cultures.

Pierre Lefèvre

Etes-vous ému par la singularité des espèces ?

Gilles Bœuf, orateur

Lors d'un récent colloque, nous évoquons le cas de la loutre de mer. Un élu local est intervenu en indiquant ne pas être intéressé par l'avenir de la loutre de mer. Cette espèce a déjà failli disparaître et se retrouve de nouveau mise en danger à cause des relations de l'humain avec la nature et en particulier de la surpêche. Je souhaiterais également évoquer le sauvetage d'un oiseau de Nouvelle-Zélande qui s'est fait dans des conditions difficiles, en partant d'un couple en captivité. Le coût de ce sauvetage a été très important. Pouvons-nous mener un tel sauvetage pour toutes les espèces ? Le baiji, dauphin du Yang Tsé Kiang a disparu tout comme le dauphin du Yangtsé. On parle désormais de clonage ; on aurait pourtant sans doute pu sauver le baiji avant.

La diversité est-elle plus importante au sein des 300 000 plantes ou des 500 000 coléoptères ? Au plan éthique, nous devons nous battre pour chacune des espèces. Pratiquement, je suis bien plus un défenseur des écosystèmes et des milieux que d'espèces particulières. Récemment, nous avons abordé la question de l'écureuil gris avec des collègues italiens et de son rôle dans la diminution des populations d'écureuils roux. L'éradication de l'écureuil gris pour

mettre un terme à ce problème se heurte toutefois à l'opinion publique. De tels exemples pourraient être multipliés.

Jacques Weber

Je partirais d'une anecdote. Les poissons d'un fleuve africain sont tous herbivores alors qu'il n'y a pas d'herbe. La seule source de végétaux provient des fèces des hippopotames. Supprimer l'hippopotame rendrait le fleuve stérile. Cet exemple témoigne de l'importance des interactions. Je prendrais un second exemple. Au Sénégal, la protection du balbuzard pêcheur a entraîné la chasse des pêcheurs. Néanmoins, les aigles ont suivi les pêcheurs. Selon Léonard de Vinci, l'art de la science n'est rien sans la science de l'art. Au fondement des deux, il y a les mathématiques. Sa devise était « rigueur obstinée ». La vie n'est, ainsi, pas faite de singularités mais d'interactions. Nous ne sommes que des émergences adaptatives d'un système vivant unique qui est la biosphère. Les espèces ne sont appelées telles qu'après coup car elles sont des émergences adaptatives locales d'un système vivant qui s'adapte quasiment à tout, à condition qu'on lui en laisse le temps. La question du temps devient cruciale.

Pierre Lefèvre

Jean-Claude Ameisen et Jacques Weber, comment produire des effets à partir de concertations d'acteurs si disparates ?

Jacques Weber

La diversité des points de vue constitue une immense richesse. La prise en compte

des multiples points de vue est le b.a.-ba de la communication cela signifie écouter et non passer un message. Fournir aux différents points de vue les instruments nécessaires pour qu'ils se construisent leurs propres questionnements fonctionne en général très bien.

Jean-Claude Ameisen

Les interactions sont d'autant plus riches que les différences, et donc la singularité de chacune des composantes, sont importantes. C'est parce que nous sommes composés de dizaines de milliers de milliards de cellules différentes que nous sommes des êtres complexes. Dans un tout autre domaine, les instances éthiques en sont un exemple : elles ne sont considérées comme légitimes que si elles réunissent des personnes dont le point de vue est différent en raison de leur expertise professionnelle ou de leur culture. La transdisciplinarité a comme avantage de permettre à des interactions entre des personnes différentes, singulières, de faire émerger des idées plus originales que chacun des points de vue initiaux.

Echanges avec la salle

Thierry Merret, Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA)

On a parlé de beaucoup de choses mais la notion d'équilibre ne me paraît pas avoir suffisamment été abordée.

Laurent Piermont, Caisse des dépôts et consignations Biodiversité (CDC Biodiversité)

Ma question s'adresse davantage à Jacques Weber. La restauration d'un écosystème coûte souvent beaucoup plus cher que les

services qu'il peut rendre. Comment établir la convergence ?

Gilles Boeuf

Pendant longtemps, les écologues utilisaient le terme de « climax », en indiquant qu'un écosystème devait tendre à une situation qui allait rester pérenne. Je ne crois plus à la notion d'équilibre aujourd'hui. S'il y a un équilibre, il est tellement fugace que nous n'avons pas le temps de le voir.

Jacques Weber

L'équilibre, est une fiction, il n'existe ni dans la nature, ni dans l'économie. Il n'y a d'équilibre autre que ponctuel. L'hypothèse d'équilibre était autrefois pratique pour réfléchir à des problèmes complexes. Aujourd'hui, nous parvenons à affronter directement la variabilité et le changement. Quant à la restauration d'un écosystème, à supposer que nous en soyons capables, ce qui impliquerait une réversibilité des processus, elle coûterait plus cher que les services que nous pourrions obtenir de ce milieu. Ce type d'argument pourrait éviter la destruction inconséquente de certains écosystèmes.





Séquence 2

Des représentations aux réalisations, retours d'expérience

Nouvelle gouvernance, inventer une démocratie des enjeux du siècle

Anne-Marie Ducroux,
Au nom du vivant

Le titre même de la conférence « Quelle gouvernance pour réussir ensemble ? » m'a interpellée. Allons-nous réussir ou échouer ensemble ? De véritables transformations doivent être mises en œuvre et des formes démocratiques inventées. La qualité des relations entre les acteurs sera déterminante.. Aujourd'hui, la démocratie représentative, clef de voûte de notre démocratie, est en crise. Les études témoignent d'une véritable crise de confiance entre élus et électeurs. Si les modes démocratiques représentatifs ne se réforment pas pour mieux représenter la société structurellement et dans ses points de vue, ils ne pourront durablement espérer le mode démocratique unique.

Quelle place parallèlement donner à la démocratie participative ? Si la démocratie représentative est affaiblie et si le participatif ne trouve pas sa place ou ne voit pas ses résultats pris en compte, nous n'arriverons pas à recréer de la confiance et mobiliser

des coalitions d'acteurs organisées derrière des objectifs partagés. Les formes de démocratie ne sont pas à opposer ; il faut les rendre solidaires.



© Bernard Suard

Aujourd'hui, subsistent des consultations portant sur les marges du projet, des réponses parfois déjà préécrites, des résultats non utilisés... Parallèlement, de nombreux acteurs initient des processus nouveaux. Tout a changé : le poids des acteurs, leurs relations et leurs modes d'action. Les clivages aussi, par sujets, moments... Des outils nouveaux de communication permettent à chacun de prendre la parole. La maturité à l'égard de la concertation grandit. Les décideurs ne peuvent plus lancer des consultations en leurrant les citoyens. Elles doivent être perçues comme authentiques. Le premier défi s'inscrit dans ces évolutions de la société.

Deuxième défi : l'État est interrogé sur son rôle, il est lui aussi un acteur qui doit réfléchir autrement son articulation aux autres.

Le troisième défi tient dans l'état actuel de la biodiversité, des risques pris à ne pas avancer à la hauteur de l'enjeu.

Dans ce contexte, la gouvernance est un objet intellectuel en cours d'exploration et ses pratiques sont foisonnantes, les intitulés sont plastiques. Néanmoins il s'agit d'une autre manière d'élaborer et suivre les décisions, dans des processus multi-acteurs, créant de nouvelles relations, une « démocratisation de la démocratie ». D'une part, les contenus sont indissociables des processus qui les font émerger, d'autre part, la manière de gouverner pour les citoyens est aussi importante que le contenu même des politiques.



Pour la Commission européenne, la gouvernance est l'ensemble de « règles, processus et comportements qui influent sur l'exercice des pouvoirs ». En ne la limitant pas à une question de « méthode », la Commission pointe l'enjeu réel: « *Le défi est de renouveler le processus politique européen et la manière dont l'Union utilise les pouvoirs qui lui sont conférés par ses citoyens.* » Cela peut presque sembler subversif, tant les citoyens sont souvent exclus des lieux du pouvoir dès lors qu'ils ont donné leur voix par scrutin. Elle dit bien que la nouvelle gouvernance est aussi dans la « manière » de faire.

On m'a donné le rôle de questions d'ouverture : **Y-a-t'il une gouvernance spécifique à la biodiversité qui tiendrait à ses particularités ?** La biodiversité révèle des biens publics et privés, des intérêts collectifs et individuels. Ses enjeux ne se jouent pas forcément dans le cadre des frontières administratives et électorales. Les questions de la nature sont presque toujours secondaires, absentes ou sans « voix », par condition naturelle d'abord : elle n'est que représentée par des tiers, tout comme les générations. La biodiversité est un domaine où cohabitent expertise sociétale, savoirs profanes, locaux et scientifiques, qui s'interrogent sur leur place dans les débats.

En réalité, ne faudrait-il pas penser une gouvernance de la complexité ? Le développement durable est une reconnaissance de la complexité. La biodiversité devra se connecter à des enjeux qui la dépassent, si elle veut réussir cette insertion dans la complexité. Il nous faut en réalité construire ensemble une ingénierie politique de la complexité, c'est-à-dire des horizons de

temps à conjuguer, des pouvoirs verticaux et horizontaux à combiner, diversifier les acteurs à inviter, prendre en compte incertitudes et expertises contradictoires, trouver comment emboîter des textes de référence de différents niveaux, mener des politiques cohérentes ou plus convergentes entre public et privé.



« Pour réussir ensemble, il faut inventer une nouvelle modernité politique. L'innovation sera non pas technique mais démocratique. »

Le développement durable est d'ordre politique et donc oblige à des choix. Plus il y a des projets politiques, plus il y a à puiser dans le jeu des acteurs. À l'inverse, on peut

imaginer que, compte tenu de l'ampleur des enjeux, moins il y aura de « projets » politiques délibérés, plus les nécessités externes vont s'imposer et plus les relations entre acteurs en seront affectées. La loi Grenelle I a déjà répondu d'une certaine manière en posant que : « Construire une nouvelle économie conciliant protection de l'environnement, progrès social et croissance économique exige de nouvelles formes de gouvernance, favorisant la mobilisation de la société par la médiation et la concertation ». La participation des acteurs aux décisions qui les concernent n'est déjà plus une simple « option » politique mais un faisceau d'obligations renforcé depuis le principe 10 de la déclaration de Rio en 1992, jusqu'à nombre de textes nationaux et européens.

En conclusion, si nous voulons choisir de « réussir plutôt qu'échouer ensemble », la gouvernance ne doit plus être vue comme un « instrument » : nous devons la hisser à la hauteur d'un enjeu en soi. Les consensus obtenus constituent la véritable valeur politique des processus. Pour réussir ensemble, il faudra comprendre que l'innovation attendue n'est pas « que » technique et scientifique et que l'intérêt des citoyens pour les innovations sociales et démocratiques est vif. Regardons quels sont les décideurs qui y croient et qui le font ! Pour progresser, il faut faire une vraie place aux résultats de la concertation. Ce qu'il reste à inventer collectivement et rapidement, c'est le renforcement intrinsèque de chacune des formes démocratiques et surtout, la manière de tricoter les mailles, les enchaînements positifs entre processus participatifs, intervention administrative, étapes législatives ou

représentatives, expression directe. C'est là que se trouve l'innovation démocratique à rechercher pour inventer une nouvelle modernité politique.

Ainsi, la relation au vivant doit être profondément repensée. Les Français doivent (ré)apprendre à faire société avec la nature ; l'enjeu pour les politiques est d'apprendre à refaire société avec la nature, mais aussi ...avec les Français.

Réaction de Jean-Claude Ameisen,
président de la Conférence

Les interactions entre démocratie participative et démocratie représentative ont été explorées de manière beaucoup plus riche dans d'autres pays du monde. La démocratie participative est souvent confondue, en France, avec un choix entre des opinions déjà établies. Ce dont il s'agit, c'est de tenter de faire émerger, ensemble, des approches plus intéressantes que celles qui préexistent.

Vous avez dit : faire société avec la nature. C'est un enjeu de démocratie, mais aussi de culture. La culture concerne les temps longs : nos origines, notre présent et notre avenir. Nos langues viennent de nos ancêtres. L'éducation et la recherche s'occupent des générations futures. Il n'y a pas d'être vivant, ni d'être humain sans environnement. Le monde que nous habitons fait partie de notre culture.



© Didier Tolla - Fotolia

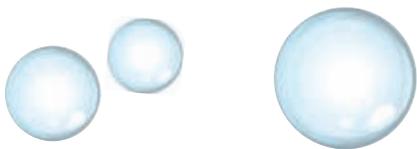


Table ronde « Paroles d'acteurs sur la gouvernance concertée de la biodiversité »

Six intervenants reviennent sur leurs expériences et témoignent de la façon dont ils se sont impliqués dans des projets de gouvernance concertée de la biodiversité.

Dominique Chalumeaux, Assemblée permanente des chambres d'agriculture

Valérie David, société Eiffage

Eliane Giraud, parc naturel régional de Chartreuse

Jean-Luc Saint-Lambert, maire de la Plaine des Palmistes

Jean-Pierre Giran, Parcs Nationaux de France

Christophe Aubel, Ligue Roc

Réconcilier les acteurs et tirer profit du collectif par des processus de concertation

La contractualisation, un moyen de gérer les intérêts contradictoires – Dominique Chalumeaux

Nous avons été confrontés à un problème très concret : le développement de grands gibiers (sangliers, cerfs ...) provoquaient des dégâts dans les cultures et les forêts. Parallèlement, les chasseurs reprochaient aux pratiques agricoles intensives de faire disparaître la petite faune (lièvre, faisans, cailles...). Les conflits entre agriculteurs et chasseurs duraient depuis quinze ans.



Dans ce contexte, j'ai proposé au président de la Fédération nationale des chasseurs d'échanger un sanglier contre un lièvre, c'est-à-dire de faire en sorte de protéger les petites espèces en conservant leur habitat naturel (via des haies, murets, bosquets, points d'eau) ou en le régénérant. Nous avons ainsi mis en place des jachères faunistiques et floristiques. Par ce biais, nous avons augmenté le nombre de lièvres, mais aussi le nombre d'espèces non chassées. En développant du gibier chassable, nous avons redynamisé la biodiversité locale et nous avons réintroduit des cultures disparues (sarrasin, ...). Les bandes enherbées nous ont permis de développer des corridors le long des cours d'eau pour le gibier d'eau.

Cette opération a été contractualisée à deux niveaux. D'une part, entre la Fédération nationale des chasseurs et la Chambre d'agriculture, puisque nous avons un emploi partagé d'un technicien chargé de la promotion de ces cultures auprès des agriculteurs. D'autre part, nous avons aussi des partenariats entre la Fédération et les agriculteurs, s'appuyant sur des concours, notamment de l'Europe.

Améliorer les processus de concertation dans les projets déclarés d'utilité publique - Valérie David

Il est nécessaire de réconcilier les acteurs, tant entre eux qu'en interne. Seule la gouvernance peut nous y aider. Même pour des projets déclarés d'utilité publique qui ont bénéficié d'une consultation publique, la concertation est imparfaite. Il incombe ainsi à des maîtres d'ouvrage privés de la compléter parfois, et ce avec une légitimité très faible. L'État lui-même ne parle pas d'une seule voix. Le Comité national de la protection de la nature (CNPN) constitue souvent une dernière tribune mais organise la multiplication des stratégies. Sur l'autoroute A65, nous avons enregistré 6 mois de retard, 300 millions d'euros de pertes partiellement indemnisées et 400 personnes au chômage technique au pire de la crise.

La nature n'ayant pas de représentant officiel, les postures sont plus importantes que le résultat. Certains acteurs font feu de tout bois pour s'opposer à un projet sur lequel ils ont perdu puisqu'une déclaration d'utilité publique a été signée.

Pour améliorer le jeu, une note de cadrage préalable serait utile pour organiser la stratégie d'atténuation la plus pertinente et savoir ce que souhaitent les acteurs publics sur les impacts résiduels. Lorsqu'un dossier est monté, nous ne savons, en effet, pas ce que le Comité national de la protection de la nature (CNP) attend de nous. Sur le dossier de l'A406, à défaut de compensation environnementale avant le démarrage des travaux, nous devons respecter un principe de précaution de 10 hectares à compenser jusqu'en 2032 pour un hectare détruit. Nous ne le savions pas au début du processus. L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) est en train de réfléchir à des scénarii référence de compensation du point de vue qualitatif et quantitatif par habitat, l'objectif est de réduire la part d'incertitude. Au regard des études d'impact qui sont en général relativement anciennes, les études complémentaires sont très utiles pour positionner au mieux le projet, notamment dans les stratégies d'évitement. Ces études interviennent cependant très tard. Le partage des connaissances est donc éminemment important. Le fichier national des études d'impact n'est aujourd'hui pas actualisé ou reste difficilement accessible. Un fonds commun serait pourtant intéressant pour améliorer la situation.

Organiser la complexité dans les parcs naturels régionaux : l'exemple de la plate-forme environnementale en Chartreuse – Eliane Giraud

La réintroduction du bouquetin dans le massif de Chartreuse résulte d'une décision prise par le Comité consultatif de la réserve

des Hauts de Chartreuse. Nous avons souhaité en faire un sujet qui ne soit pas l'affaire des seuls techniciens. Nous avons organisé des réunions et y avons accueilli 600 personnes, ce qui témoigne de l'intérêt de la population. L'opération est donc portée largement. Nous avons travaillé avec les écoles et l'ensemble des associations du territoire. Il faut dire que nous avons innové en Chartreuse en mettant en place une plate-forme environnementale qui rassemble autour du parc naturel régional (PNR) l'ensemble des associations d'Isère et de Savoie. Cela permet de mutualiser nos moyens et de bénéficier d'un capital. Une convention a été établie entre le parc et l'ensemble de ces associations. Ainsi, par exemple les associations de cette plate-forme ont un droit d'interpellation sur les projets du parc. Elles nous aident à porter la connaissance, à nous poser les vraies questions pour aller vers une culture commune. La plate-forme constitue un outil opérationnel, chacun y apporte ses connaissances. N'oublions pas qu'on apprend tout au long de la vie et dans des formes diverses. Cet exercice d'enrichissement mutuel est essentiel pour aller plus loin. Plus généralement, cette plate-forme est un exemple de ce que les PNR favorisent : la réunion des acteurs.

« Reconnaître que nous vivons actuellement dans un monde complexe est fondamental. »

La complexité est un sujet évoqué précédemment : reconnaître que nous vivons

actuellement dans un monde complexe est fondamental. Nous ne pourrions pas le simplifier. Il s'agit donc de gérer la complexité et de la rendre enrichissante pour tous. Les PNR se définissent comme des produits de la démocratie directe, mis en place par des élus et des acteurs du territoire cherchant à mettre en œuvre de nouveaux modes de gouvernance. Alors que la charte est votée



Plage du Morbihan - Bretagne

pour douze ans, les élus changent tous les six ans et essaient de travailler dans la durée avec les acteurs du territoire, des associations à la population. En outre, ces PNR constituent un apport d'ingénierie important. Ils bénéficient aux communes et aux élus.

Il serait intéressant de voir ce que les PNR deviendront dans dix ans. Le temps confirmera ou non leur importance. Lorsque

j'ai commencé à travailler sur les zones humides, des maires se sont moqués de moi. Pourtant, nous avons démontré l'intérêt d'un tel projet pour l'eau potable et pour l'ensemble du cycle de l'eau. Les investisseurs ont par exemple compris qu'il ne fallait pas construire de zone industrielle sur une zone humide. Cette ingénierie, apportée par les PNR, permet d'adopter

territoire, validé, est gravé dans la charte.

Concilier le développement économique et la préservation de la biodiversité

L'agriculture, première économie du renouvelable – Dominique Chalumeaux



© Laurent Mignaux - Meedùm

progressivement une nouvelle vision. Il nous faut conserver aujourd'hui cette complexité. Il est important que nous gardions cette maîtrise de la décision. Les PNR bénéficient de financements de l'État, par les régions et par les départements. Sur le terrain, nous prenons des décisions avec le maire avant de les mettre en œuvre. Cette autonomie me paraît importante. En outre, les PNR s'inscrivent de façon complexe dans l'organisation territoriale, dans la mesure où ils chevauchent parfois plusieurs départements ou régions. Cette complexité n'est pas handicapante lorsque le projet de

Pour rebondir sur la difficulté à concilier économie et biodiversité, je souhaiterais souligner que l'agriculture est la première économie du renouvelable, malgré certains excès. L'agriculteur est au fond très apprécié de ses concitoyens. Dans l'espace périurbain, nous sommes confrontés à une disparition trop rapide des espaces agricoles. Il y a toutefois une prise de conscience collective de ce problème. Ceci nous a amené à signer une charte entre l'État, le Conseil général, la Chambre d'agriculture et l'Association des maires qui vise à réduire, dans les dix prochaines années, la consom-

mation d'espaces pour l'urbanisation et l'extension des zones économiques. Maintenir des corridors agricoles dans les espaces périurbains est positif pour la qualité de vie des habitants et permet aux agriculteurs de trouver de nouveaux espaces économiques de valorisation, en circuit court. Enfin, cela permet de maintenir une diversité écologique en périphérie ou au cœur des villes.

Mettre en place des interactions entre les économies et les territoires – Eliane Giraud

Plus de la moitié des parcs naturels régionaux de France sont sous pression urbaine. Notre société nous appelle à repenser notre économie de la ressource, qu'elle soit agricole ou forestière. La question de l'alimentation vient au cœur des préoccupations de nos concitoyens et donc celle de la production est bien évidemment en lien avec la question de la biodiversité. Par le passé, nous comptons aussi la présence d'industries. Cette économie a disparu, et nous constatons qu'il y a des phénomènes croissants de pauvreté en milieu rural. Les questions d'environnement et de développement ne doivent pas être séparées des questions sociales. Il faut mettre en place des interactions entre les économies et les territoires et notamment faire en sorte que l'ensemble des pôles de compétitivité s'intéresse au milieu rural et à la question de la gestion des ressources.

Trouver un compromis entre les impératifs économiques et écologiques - Jean-Luc Saint-Lambert

Le goyavier est une espèce envahissante. Les élus se trouvent face à un dilemme. Le parc national de La Réunion se met en place et tente de nous prouver que le goyavier est une peste végétale. Or, celle-ci rapporte de l'argent. Elle est un atout économique et une activité rentable. Une tonne de goyavier à 1 200 euros rapporte trois fois plus qu'une tonne de canne à 400 euros. Le goyavier permet de fabriquer de nombreux produits valorisant notre terroir : pulpe, coulis, boissons...

Le Conseil général a donné de l'argent pour éradiquer cette espèce, alors que nous tentons de démontrer les apports économiques qu'elle engendre. Avec les services de l'État et des associations de protection de l'environnement, nous tentons de trouver un compromis consistant à maîtriser la culture du goyavier. Mais il y a de l'hypocrisie entre les différents services.

Par exemple, l'organisation de planteurs de goyaviers auxquels il était demandé de tout raser s'est transformée en organisation de producteurs bénéficiant de fonds européens.

Réussir la mise en œuvre locale des projets

Faire porter l'enjeu de préservation par les populations locales - Jean-Luc Saint-Lambert

En tant que maire, il me faut résoudre une équation difficile. En effet, je me situe entre l'appareil administratif et les attentes de la population relatives à une amélioration de son bien-être. La commune de la Plaine des Palmistes est une petite commune rurale à vocation agro-pastorale couvrant 8 300 hectares, dont 5 000 sont gérés par l'Office national des forêts. Elle est confrontée à deux enjeux. Tout d'abord, la population connaît une forte croissance. En effet, en 1980, seuls 2 000 habitants y vivaient. Ce chiffre est passé à 3 500 en 2000 pour atteindre 5 000 aujourd'hui, et probablement 7 000 à l'avenir. Cette évolution est rare dans les communes françaises. Parallèlement, l'Île de la Réunion s'inscrit dans un processus de protection de l'environnement à travers la mise en place du parc national de La Réunion. La population l'accepte difficilement parce qu'elle ne dispose pas



de la connaissance technique. Les élus doivent donc parvenir à transmettre les messages de protection de l'environnement alors que les citoyens, dans la révision du Plan local d'urbanisme (PLU), souhaiteraient plutôt déclasser leurs terrains. La mise en place du parc national est donc difficile alors que celui-ci contribuera à la création d'emploi dans l'Île, qui subit un taux de chômage supérieur à 30 %. L'écotourisme du parc national devrait générer de l'emploi, mais nous avons besoin de temps pour communiquer ce message auprès de la population.

La démocratie participative : un moyen de partager la réflexion et la décision - Jean-Pierre Giran

J'ai vécu les problématiques de gouvernance en tant que législateur, en tant que responsable d'établissement public et en tant qu'élu local.

La démocratie participative précède la démocratie représentative dans le processus de décision mais doit également le suivre. En effet, si nous acceptons souvent de partager la réflexion, il est plus difficile de partager la décision. Ainsi, j'ai eu l'opportunité de mettre en place Natura 2000 autour de Porquerolles, qui accueille jusqu'à 1 million de visiteurs par an. La concertation avec les pêcheurs, les plongeurs et les plaisanciers a duré un an et demi. Nous avons ensuite organisé une conférence de presse réunissant l'ensemble des participants. L'organisation de Natura 2000 a été approuvée à l'unanimité devant les médias. Pourtant, j'ai perdu les élections municipales six mois après parce que



Jean-Luc Saint-Lambert, Jean-Pierre Giran et Jean-Claude Ameisen

© Bernard Suard

l'ensemble des membres de ces fédérations ont diffusé l'idée, souvent fautive, que la pêche était interdite dans le parc naturel. Au niveau local, les élus font face aux électeurs, qui s'intéressent alors moins à la nature qu'à leurs prés carrés. Certes, les élus locaux doivent répondre à des sollicitations immédiates. Leur rôle demande d'autant plus de vertu que les temps écologique et économique ne suivent pas un temps politique rythmé par des échéances régulières. Il serait dommage que ne restent, sur le terrain, que des élus qui ont lutté contre les projets liés à la nature. De mon point de vue, les électeurs ne font pas encore preuve d'une maturité suffisante pour comprendre les enjeux.

« Le rôle des élus demande d'autant plus de vertu que les temps écologique et économique ne suivent pas un temps politique rythmé par des échéances régulières. »

Si au niveau national, les associations jouent un rôle utile, au niveau local, elles ont une vision moins collective et généreuse, et ne sont pas représentatives d'une majorité électorale. En outre, aucune personnalité locale ne pourrait, comme le fait Nicolas Hulot au plan national, culpabiliser les responsables en temps opportuns. Chantal Jouanno et Jean-Louis Borloo ont pris l'initiative de réfléchir à la création d'un organe de gouvernance appelé Agence de la nature. Il me paraîtrait utile qu'elle comporte un Conseil d'éthique au niveau national mais aussi au niveau régional. De cette façon, les élus feront le lien entre le Conseil d'éthique et les électeurs, le Conseil d'éthique pouvant vanter les mérites d'une commune et créer une émulation. Je ne condamne pas les électeurs mus par leurs intérêts privés mais souhaite que dans leurs critères électoraux, ils intègrent davantage la variable environnementale. Dans ce cadre, la presse régionale pourrait jouer un rôle décisif. Partager la décision est donc une bonne méthode, mais la démocratie participative doit contribuer à la réussite de la décision une fois celle-ci prise.

« La démocratie participative doit contribuer à la réussite de la décision une fois celle-ci prise. »

La difficulté concernant Porquerolles était principalement due au fait que nous ne pouvions nous concerter qu'avec les représentants de chaque corporation et non avec tous les membres. L'exemple de Natura 2000 pourrait être révélateur des événements qui se dérouleront à l'avenir. Il illustre la difficulté à mettre en œuvre des décisions emblématiques, partagées et prises au niveau national. Certains parlementaires qui ont normalement le devoir de défendre la loi prônée par leur ministre d'Etat, cherchent en réalité à rendre son application impossible sur le terrain.

Un autre exemple : dans le cadre de la loi sur les parcs nationaux, nous devons définir un périmètre optimal puis élaborer une charte que les élus locaux peuvent refuser. Or, certains maires n'acceptent même pas le rendez-vous que nous souhaitons leur fixer pour leur parler du périmètre de dialogue, alors qu'ils pourraient participer au dialogue puis refuser le projet. Jadis, les parcs naturels étaient souvent imposés par Paris. Les élus pouvaient alors accuser la capitale et critiquer le parc. Aujourd'hui, ils sont responsables et partagent la réflexion et les décisions. Au lieu de s'en réjouir, ils ont un comportement souvent peu courageux. En effet, pour éviter d'avoir à partager l'éventuelle impopularité liée à la mise en place des parcs nationaux, ils préfèrent ne pas rentrer dans le processus. Cette situation est difficile à vivre.

Mais les parcs nationaux sont des lieux de partage, de concertation organisée et de régulation si importants pour la nature que

je reste convaincu que leurs défenseurs finiront par convaincre jusqu'aux plus réticents.

Assurer la continuité des processus multi-acteurs jusqu'à l'animation locale du projet, l'exemple de la Trame verte et bleue – Christophe Aubel

Le Grenelle n'a pas inventé le concept de gouvernance partagée. Il l'a cependant mis en lumière grâce à un fort portage politique. La Trame verte et bleue résulte d'une idée des scientifiques dont l'origine est antérieure au Grenelle. Néanmoins, le projet a avancé grâce au Grenelle. Grâce à un dialogue entre les acteurs porté au niveau politique, un consensus a été obtenu. Deux ans après, des voix s'élèvent cependant chez certaines des parties prenantes pour exprimer des oppositions. Ceci doit nous conduire à réfléchir sur la continuité du processus multi-acteurs. Un comité opérationnel technique a été mis en place, ce qui constitue, *a posteriori*, une erreur. À la différence des autres engagements Grenelle, le travail qu'il restait à accomplir allait au-delà du technique et, de plus, le caractère technique a fait perdre la dynamique politique du processus.

Un comité opérationnel plus élargi, s'inscrivant dans la continuité de la composition du Grenelle et avec un lien plus fort avec le Comité de suivi Grenelle, aurait été utile. Tirons-en un enseignement pour le processus à venir en régions. Un comité régional va être créé. Mais il faut aller plus loin en pensant notamment à l'animation locale du projet. Sans cette animation, le comité

régional peut devenir un lieu « d'affichage de postures ».

La place de l'expertise dans un processus multi-acteurs n'a sans doute pas fait l'objet d'une réflexion suffisante. Dans le cadre de la Trame verte et bleue, la méthode scientifique a été élaborée trop rapidement et sans suffisamment de débat entre scientifiques. Nous devons également nous poser la question des liens entre les instances de débat multi-acteurs en matière de biodiversité et les instances en matière de développement durable. Nous devons également ouvrir au dialogue multi-acteurs, les instances sectorielles par exemple dans le domaine agricole.

Enfin, pour rebondir sur les propos de Jean-Pierre Giran, les difficultés pour les responsables nationaux et les différences avec le niveau local valent pour tous les acteurs. Ainsi, les associations se mettent parfois en danger en signant des engagements Grenelle qu'elles doivent aller défendre sur le terrain. Parallèlement, de nombreuses associations pratiquent le dialogue sur le terrain dans cette région (les FRAPNA par exemple). La gouvernance partagée est nécessaire pour réussir. Plus il y en a, plus on lève les blocages.

Laisser au projet le temps de s'installer – Eliane Giraud

Les parcs naturels régionaux se méritent. Les élus et associations doivent s'entendre, et la démarche de création peut s'étaler sur dix ans. Il s'agit d'un long travail de maturation du territoire. Deux conditions



Christophe Aubel

me semblent essentielles : l'existence d'un patrimoine naturel et culturel, et une mobilisation forte des acteurs locaux.

Réaction de Jean-Claude Ameisen, Président de la Conférence

Ces témoignages montrent qu'il nous faut dépasser notre tendance au dualisme cartésien : le participatif et le représentatif constituent deux faces complémentaires, indissociables d'un même processus démocratique.

Ces témoignages illustrent aussi la complexité d'une gouvernance. Comment croiser les grilles de lecture pour dépasser nos contradictions, comment donner sa chance à la complexité ? Comment inventer localement la meilleure réponse à un problème global ? À chaque niveau – local, régional, national, international – il faudrait faire en sorte que chacun puisse participer, à sa mesure, à une démarche collective de bien commun.



© photothèque Eurovia/ Monvoisin Mickaël -ONF

Escargot de Quimper

Echanges avec la salle

Yves François, agriculteur dans l'Isère, représentant de l'Assemblée permanente des chambres de l'agriculture (APCA)

La profession agricole reste pour l'instant très prudente concernant son implication dans le processus de mise en place de la Trame verte et bleue. En effet, si elle protège le foncier contre les infrastructures, la profession risque de se voir imposer des pratiques agricoles sans avoir été consultée. En tant que professionnels agricoles, nous souhaitons travailler au sein de l'Agence de la nature.

Serge Muller, vice-président du Comité permanent et président de la commission flore du Conseil national de protection de la nature (CNP)

Les propos de Valérie David concernant le rôle du CNPN m'ont interpellé. Cette institution est constituée par des représentants de différentes structures, notamment des scientifiques, des associations de protection de la nature et d'autres acteurs de la biodiversité. Une des missions du CNPN consiste à donner son avis sur des demandes de dérogations relatives aux interdictions de destruction d'espèces protégées. Lorsque la gouvernance a été efficace en amont, à travers des pétitions, des études d'impact ou encore des concertations au niveau régional, l'avis du CNPN ne pose pas de difficulté. Un guide pour l'élaboration des demandes est actuellement en cours et le CNPN parvient à délivrer des avis dans des délais restreints.

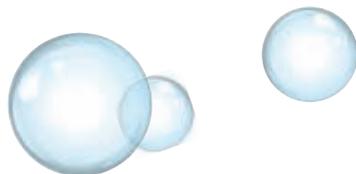
Bernard Delay, président de la Fondation pour la recherche sur la biodiversité (FRB) et président de la commission en charge des parcs naturels régionaux et nationaux du CNPN

La nouvelle loi sur les parcs nationaux me paraît constituer une réelle avancée. Comme l'expliquait Eliane Giraud, nous devons prendre le temps de la maturation. Il convient d'avancer en tenant compte de l'environnement et de l'opinion publique. Malheureusement, notre société veut toujours aller vite. Or, il conviendrait d'aller vite dans la maturation.

Luc Barbier, représentant de la société Sharp électronique France

Les entreprises devraient s'impliquer dans l'information et dans l'éducation des citoyens-électeurs, qui sont également leurs salariés. Ainsi, Sharp a décidé de se concentrer sur trois éléments importants relatifs au développement durable : continuer à fabriquer des produits générateurs d'énergie renouvelable, continuer à fabriquer, autant que possible, des produits à l'aide de matériaux recyclables et en dépensant le moins d'énergie possible, enfin, participer à la préservation de la biodiversité.

Notre action consiste à informer les salariés sur la biodiversité à travers des présentations en interne. Lors de l'une de ces présentations, nous avons réalisé qu'aucun des salariés ne savait que 2010 était l'année de la biodiversité et que le 22 mai de cette même année était la journée internationale pour la biodiversité. La transmission des informations relatives à la biodiversité à travers les entreprises contribuera à la maturation des divers projets.



Roland Gérard, représentant du Réseau Ecole et Nature et du Collectif français pour l'éducation à l'environnement et au développement durable

Depuis plusieurs années, il existe une expertise française sur les questions d'éducation, d'information et de formation à l'environnement et au développement durable. L'entreprise joue un rôle essentiel. Les enseignants, le tissu associatif, les collectifs, et tous les citoyens, ont un rôle d'éducateur. Est-il envisageable que l'Agence de la nature possède en son sein des acteurs portant une expertise sur la sensibilisation, sur l'information, sur l'éducation et la formation à l'environnement et au développement durable ?

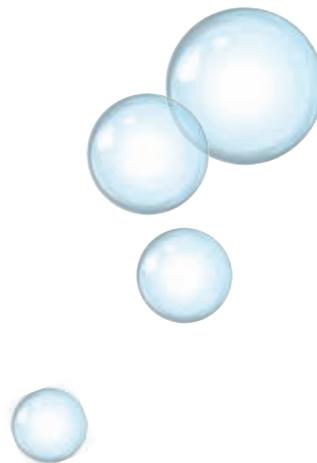
Philippe Clergeau, Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN)

Le concept d'« effet mémoire » n'a pas encore été évoqué. Depuis trente ans, des rapports ont été écrits pour le ministère mais n'ont jamais été pris en compte. L'effet mémoire de ces éléments participe pourtant à la maturation concernant la biodiversité.

Nous souffrons aussi d'un manque de transparence récurrent. Les dossiers élaborés pour des parcs marins, par exemple, ne dévoilent jamais tous les éléments de construction. Ainsi, les cartes de pêche ne sont pas toujours annoncées dans les dossiers. Lorsque nous défendons ces dossiers et que nous découvrons de tels éléments, nous nous retrouvons nécessairement en porte-à-faux.

Isabelle Clément-Nissou, Groupement national interprofessionnel des semences (GNIS), membre du Comité d'orientation stratégique (COS) de la Fondation pour la recherche sur la biodiversité (FRB)

La FRB est une nouvelle structure dérivant du Grenelle qui a mis en place un modèle de gouvernance parfois complexe, dans la mesure où le COS réunit les entreprises, les ONG, les associations, les collectivités territoriales etc. Ce n'est pas simple mais ce système nous permet pourtant de progresser. On pourrait en tirer des enseignements.



Fontainebleau - Ile-de-France

© Olivier Brosseau - Meeddm

Table ronde : « La stratégie nationale pour la biodiversité 2004-2009, quels enseignements en tirer ? »

Trois acteurs reviennent sur la Stratégie nationale pour la biodiversité : genèse, bilan et perspectives.

Michel Juffé, conseil général de l'environnement et du développement durable – ministère du Développement durable

Sébastien Moncorps, comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)

Odile Gauthier, direction de l'eau et de la biodiversité – ministère du Développement durable

Jean-Claude Ameisen, président de la Conférence française pour la biodiversité

Genèse de la Stratégie nationale pour la biodiversité

Un engagement de l'État – Odile Gauthier

La Convention sur la diversité biologique (CDB) a été adoptée en 1992 lors du Sommet de la Terre de Rio. Dix ans après, au cours du Sommet mondial sur le développement durable, la communauté internationale a décidé de s'engager pour arrêter la dégradation de la biodiversité à l'horizon 2010. La

France ne disposait pas, alors réellement, de stratégie nationale pour la biodiversité, bien que la CDB, ratifiée en 1994, l'imposait. Elle a donc décidé d'élaborer une telle stratégie en quelques mois pour la présenter à la conférence des parties à la Convention de la diversité biologique de 2004. Cette stratégie se définit avant tout par des orientations de l'État autour de quatre axes principaux :

- mobiliser tous les acteurs ;
- donner une valeur au vivant ;
- mieux intégrer la biodiversité dans les politiques publiques ;
- renforcer la connaissance.

Ce texte précisait que ces orientations

Le rôle de l'Union internationale pour la conservation de la nature – Sébastien Moncorps

Au niveau international, notre organisation a joué un grand rôle pour l'élaboration du texte de la Convention sur la diversité biologique adopté en 1992. Notre organisation joue également un rôle permanent de conseil et d'expertise auprès des différentes enceintes mises en place autour de la Convention et pour sa mise en œuvre. Le ministère nous a sollicités en 2003. Nous avons mené une réflexion commune avec le Conseil national du développement durable



Odile Gauthier

avaient vocation à être approfondies et renforcées dans le cadre de l'élaboration, par l'ensemble des acteurs, d'une vision à long terme à l'horizon 2025. 2010 étant l'année de la biodiversité, nous avons souhaité relancer ce processus collectif de Stratégie nationale de biodiversité en organisant une Conférence française pour la biodiversité.

pour élaborer les quatre grandes orientations stratégiques reprises par la suite dans la stratégie nationale. Nous avons également formulé des recommandations pour les plans d'actions lancés par le ministère en tant qu'observateurs à tous les comités de pilotage de mise en œuvre de ces différents plans d'actions, et sommes en charge de l'élaboration d'une évaluation annuelle pour proposer une analyse critique et des améliorations.



Bilan critique de la Stratégie 2004-2010

Manque de visibilité, de moyens et d'orientations stratégiques - Michel Juffé

Le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) résulte de la fusion entre l'inspection générale de l'environnement et le conseil général des ponts et chaussées. Ce n'est pas facile car nous devons intégrer deux cultures longtemps opposées.

Nous avons écrit, avec des membres du conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux, un rapport

plutôt sévère sur le passé. Odile Gauthier a accepté ce rapport et a demandé que sa synthèse figure parmi les documents distribués lors de notre colloque d'aujourd'hui.

Nous avons constaté qu'en dehors des experts présents aujourd'hui dans la salle, la plupart des citoyens, dont des personnes présentes au ministère, ne comprennent pas ce que signifie la biodiversité et l'associent uniquement à la protection des espèces menacées. Les écarts sont considérables entre les besoins de mise en place d'un mode de développement durable et les moyens, limités, affectés aux agents de l'État. Au sein de la direction de l'eau et de la biodiversité, cinq personnes seulement suivent ces problématiques. Le portage politique pour la protection et la valorisation de la biodiversité demeure donc faible. Par conséquent, nous avons affirmé, de manière lapidaire, que la stratégie choisie n'était ni stratégique, ni nationale. Les acteurs de la biodiversité ont été isolés de ceux du développement durable. Les liens avec les politiques sectorielles, telles que la politique de l'eau ou les politiques d'aménagement des territoires, demeurent faibles. La biodiversité y reste encore trop peu intégrée.

Quelques avancées mais un bilan insuffisant - Sébastien Moncorps

Je partage les analyses et les propositions qui ont été faites. Parmi les points forts, il convient toutefois de souligner l'importance de cette stratégie. Il ne s'agit pas d'un « coup politique » d'un gouvernement particulier mais de la réponse de la France à ses engagements internationaux. Cette

stratégie constitue un document de référence tant pour l'État que pour les acteurs de la biodiversité.

En 2004, nous avons rappelé que la stratégie nationale ne devait pas concerner uniquement les espèces menacées et les aires protégées, et qu'il convenait de décloisonner la biodiversité.

« Le caractère interministériel de la stratégie a permis de franchir un pas important : il ne s'agissait pas de faire la stratégie biodiversité du ministère de l'Environnement mais bien celle de l'État. Néanmoins, la mise en œuvre de la stratégie demeure trop cantonnée aux différents services de l'État. »

Or, le gouvernement n'a pas assuré un portage politique fort. Le manque d'ambition des plans d'actions par rapport aux objectifs est également réel. Des moyens nouveaux de mise en œuvre des actions font défaut, et les acteurs, tels que les entreprises et les collectivités locales, restent trop peu impliqués. Des champs d'action importants comme l'éducation et l'économie sont absents. En outre, la



© Arnaud Bouissou - Meeddm

Moineaux

stratégie n'a pas suffisamment entraîné de prise d'initiatives qui sont venues d'ailleurs (Grenelle de l'Environnement et Grenelle de la Mer). Enfin, la communication et la sensibilisation à destination du grand public se sont révélées insuffisantes.

Perspectives post-2010

Relancer la dynamique - Odile Gauthier

Nous tentons, aujourd'hui, de nous projeter dans l'avenir. Je rappelle que malgré le fait que la stratégie de 2004 ait été élaborée très rapidement, les grandes orientations demeurent valables. Les moyens d'action et les méthodes d'application ont cependant fait défaut. Nous ne sommes pas parvenus à optimiser cette stratégie sans doute pour des problèmes de gouvernance. Le Grenelle de 2007 a donné un nouvel élan à nos politiques de biodiversité en redéfinissant des objectifs et actions prioritaires à mettre en œuvre. Parallèlement, en investissant notre énergie dans les actions pour le Grenelle, nous avons mis de côté la stratégie nationale. Grâce à l'année 2010 de la biodiversité, nous avons relancé un certain nombre d'actions dans le domaine de l'information et de la communication notamment. Nous engageons également cette réflexion sur cette gouvernance.

Les pistes d'amélioration - Michel Juffé

Les quatre objectifs formulés en 2003 sont les bons. Toutefois, parmi nos pistes d'amélioration, nous proposons de définir une seule finalité, quatre grands axes et trois scénarii contrastés.

L'objectif final devrait être reformulé. La notion de valorisation me paraît extrêmement importante. Protéger la biodiversité ou stopper son érosion fait partie de cette valorisation. En outre, parler de biodiversité consiste à parler de sociodiversité au sein de l'espèce humaine. Les différentes manifestations de l'espèce humaine sont en interaction avec la biosphère. L'être humain fait partie intégrante de la biodiversité. Les quatre axes que nous proposons sont :

- L'observation et la connaissance : toutes les sciences relatives à la biodiversité ont été, pendant des décennies, sacrifiées au profit de la biologie moléculaire ou des sciences agronomiques. La création de la Fondation pour la recherche sur la biodiversité (FRB) constituera un levier pour l'amélioration de cette situation. La FRB doit néanmoins veiller à donner une place importante aux sciences humaines. Enfin, nous espérons que l'Observatoire national de la biodiversité permettra d'améliorer les bases de données et leur compatibilité.
- L'amélioration de la cohérence des politiques publiques relatives à la protection et à la valorisation de la biodiversité : il s'agit par exemple de promouvoir des services éco-systémiques dans la biodiversité générale et d'assurer la soutenabilité économique.

- La reconnaissance de la valeur économique : il est nécessaire de développer de nouveaux instruments concernant les services rendus par la biodiversité, des contrats de gestion aux compensations. Il serait bon d'adopter des taux d'actualisation prenant en compte le long terme.



Les outils de la créativité !

© Bernard Suard

- La promotion d'une culture commune de la biodiversité : nous ne sommes pas parvenus à rencontrer des promoteurs de la biodiversité au sein de l'éducation nationale ! Il ne s'agit pas d'alourdir les programmes mais de saisir des occasions pour évoquer la biodiversité. Peu de cours sont prodigués sur la théorie de l'évolution de Darwin.

Trois scénarii d'évolution sont envisageables. Dans le premier, les plans d'actions continuent à être dirigés par une petite direction dans un gros ministère. Dans le deuxième, l'État joue un rôle plus important et se donne plus de moyens. Dans le troisième, la gouvernance concertée se développe : la Stratégie nationale pour la biodiversité est co-construite par l'ensemble des parties prenantes. Cette solution sera la bonne à

condition que le processus soit très rigoureux. En ce cas, la stratégie nationale ne fixe que des finalités et des grands axes. Les actions doivent être laissées aux différents échelons territoriaux où elles peuvent s'opérer.

La nécessité d'une nouvelle stratégie - Sébastien Moncorps

À l'issue de cette année internationale de la biodiversité, les réflexions menées aux niveaux européen et international doivent se resituer dans le contexte d'un objectif ambitieux et se donner les moyens de gouvernance, financiers et humains, pour l'atteindre. Nous plaçons pour une mobilisation forte de l'État. La stratégie nationale doit être portée par le Premier Ministre et par chaque ministre. Elle doit être participative et mobilisatrice : elle doit constituer un cadre dans lequel l'ensemble des acteurs, à tous les échelons, contribueront ensemble à la préservation, à la valorisation et à la restauration de la biodiversité. Un effort particulier doit porter sur la mise en place de stratégies territoriales. Le système des plans d'actions est intéressant car il implique une responsabilisation de chaque ministère, mais il doit être impérativement renforcé. La stratégie doit assurer une cohérence plus forte entre les objectifs de la stratégie et les objectifs des diverses politiques sectorielles qui intègrent peu ou pas la biodiversité. Enfin, la mise en place d'un système d'évaluation efficace s'avère nécessaire.

Réaction de Jean-Claude Ameisen, Président de la Conférence

Il nous faut un cadre permettant non seulement de remplir des objectifs, mais également d'inventer des façons de les réaliser au mieux. Et pour ne pas perdre de temps, il nous faut prendre le temps nécessaire. La France et la Commission européenne s'étaient fixé comme but un arrêt de la dégradation de la biodiversité en 2010 : elles ne l'ont pas atteint, alors elles viennent de repousser la date à 2020... Il vaut mieux se donner les moyens de réaliser ses objectifs plutôt que de simplement proposer des dates butoir, et les reporter. Et il nous faut des instances indépendantes d'évaluation pour savoir comment avancer.

Un autre point commun avec notre politique en matière de santé : en France, l'essentiel de nos efforts en termes de santé sont consacrés aux traitements, à la réparation. Très peu à la prévention. Nous avons du mal à préserver, accompagner, éviter la dégradation de la santé. Il y a là une grande leçon pour la biodiversité : il nous faut préserver, plutôt que simplement réparer. Nous pouvons gagner beaucoup en imaginant des réponses concertées en matière de préservation de la santé humaine et de préservation de notre environnement, au niveau local, européen, international.

Conclusion de la journée

Odile Gauthier, directrice de l'eau et de la biodiversité du ministère du Développement durable

Les débats de cet après-midi ont montré l'ambition immense dont nous devons faire preuve pour intégrer les questions de biodiversité dans tous leurs aspects écologiques, économiques, sociaux et éthiques. Nous souhaitons réussir ensemble et collectivement avec la stratégie révisée. Tous les acteurs doivent s'engager dans la durée. Cette conférence a permis d'écouter ce que toutes les parties prenantes avaient à dire, afin de mettre ensuite en place un processus nous permettant de réussir ensemble. La difficulté consiste maintenant à décider rapidement et avec vous d'un nouveau processus.



**Les menaces sur la biodiversité,
les défis de la gouvernance -
la créativité du mardi 11 mai**

Le processus de créativité

La journée du mardi 11 mai 2010 a été placée sous le sceau de la créativité. Répartis en 4 ateliers « pressions », les conférenciers ont imaginé des pistes pour une nouvelle gouvernance de la biodiversité. Souhaitant que la Conférence s'inscrive dans une démarche constructive, le ministère a confié l'animation des ateliers à la société Synapse, spécialiste des techniques de créativité. Les résultats ? 157 idées ont été formulées.

La préparation des ateliers

Chaque atelier a fait l'objet d'une préparation encadrée par un binôme de **co-pilotes**. Ces volontaires, membres du comité de pilotage en charge de l'organisation de la Conférence, ont animé un groupe de travail dans le but de rédiger une **note de cadrage** présentant l'état des lieux de la pression considérée et identifiant les principaux enjeux de gouvernance s'y rapportant. Préalable indispensable, ces notes de cadrage ont été mises en ligne dix jours avant la tenue de l'événement et présentées aux participants des ateliers le mardi matin.

Sur la base des notes de cadrage, **des questions de gouvernance ont été proposées pour alimenter la réflexion créative des ateliers**. Ces questions ont été formulées de façon à placer les conférenciers dans une posture de recherche de solutions : à partir d'un problème donné, exposant les limites actuelles de gouvernance, l'objectif était de proposer des idées concrètes d'amélioration.

L'animation des ateliers

Suivant leur protocole d'animation, les **animateurs Synapse** ont proposé à leur atelier une série d'exercice alliant des phases de divergence (séquences où la créativité est la plus libre et autorise les participants à explorer différentes pistes de réflexion) et de convergence (séquences où les participants synthétisent leur pensée et creusent collectivement la piste de réflexion qu'ils jugent la meilleure).

Afin d'encadrer les participants répartis en **tables** de 10 personnes, l'équipe créative a formé une trentaine de **chefs de tables** à leur technique de travail. Ces conférenciers volontaires ont guidé leur table en cadrant les discussions tout en veillant au bon déroulé du processus de créativité.

Le ministère avait aussi dépêché une équipe de cinq **experts** de la gouvernance. Egalement volontaires, ceux-ci ont circulé d'atelier en atelier, de table en table, afin d'apporter leur éclairage avisé sur les problèmes actuels de gouvernance ou sur la faisabilité d'une proposition.

La production des idées

Au final, chaque table a produit entre quatre et six idées. Cette production est consignée dans les documents que les participants ont élaboré tout au long de la journée.

• *Les arbres à idées*

Ils synthétisent en un document le travail de chaque table. Y sont présentées la reformulation de la problématique traitée par la table et les quatre, cinq ou six idées pour y répondre.

• *Les fiches idées*

Il en existe autant que d'idées produites. Y est détaillée la façon dont chaque idée pourrait être mise en place : par qui ? comment ? avec quels moyens ? avec quelles conséquences ?

• *Les brouillons, les ébauches*

À la recherche de leurs idées, les tables ont réalisé différents exercices de créativité oraux et écrits. Il en ressort plusieurs brouillons à la lecture desquels il est possible de retracer le cheminement intellectuel de chaque table.

Retrouvez l'ensemble des documents sur www.biodiversité2010.fr ou sur le site internet du ministère du Développement durable.

Quelques chiffres sur la créativité :

- Sur les 401 conférenciers, 312 ont participé aux ateliers
 - 121 pour l'atelier « habitats »
 - 81 pour l'atelier « exploitation durable des ressources »
 - 56 pour l'atelier « pollutions »
 - 54 pour l'atelier « espèces exotiques envahissantes »
- 39 problématiques ont été présentées aux conférenciers, 19 ont été traitées
- 33 tables ont produit 157 idées



Atelier « Œuvrer pour la qualité et la diversité des habitats naturels »

Avertissement : Les documents ci-après présentés le sont dans leur version allégée. Retrouvez-les en intégralité sur www.biodiversite2010.fr ou sur le site Internet du ministère du Développement durable

Note de cadrage

Co-pilotes et rédacteurs :
Bernard Chevassus-au-Louis, inspecteur général de l'Agriculture
Christophe Aubel, directeur de la Ligue Roc et responsable du pôle biodiversité de France Nature Environnement

La dégradation des écosystèmes et de leurs habitats constitue un facteur majeur de l'érosion de la biodiversité. La perte des habitats peut résulter de plusieurs causes : une dégradation de leur qualité, une réduction des surfaces d'habitats favorables à la biodiversité, la modification de la répartition de ces habitats dans l'espace (la « fragmentation »), ou encore la « simplification » des paysages.

Une politique d'amélioration des habitats peut ainsi constituer une option extrêmement efficace pour mettre fin à l'érosion de la biodiversité et, surtout, promouvoir une « recapitalisation écologique », c'est-à-dire le renforcement de la biodiversité sur tout le territoire.

Se doter d'objectifs souhaitables et d'indicateurs pertinents

Pour fonder cette politique, un bilan de l'état et de l'évolution actuelle des habitats s'impose. L'examen des indicateurs de la précédente Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) montre que :

- la connaissance des habitats reste partielle et hétérogène. Les incertitudes notables qui demeurent sur leurs évolutions dépendent notamment des systèmes d'observation utilisés ou des classifications employées ;
- les changements identifiés d'usage des sols concernent principalement l'artificialisation des terres, la diminution des prairies dans les espaces agricoles et la poursuite de la progression des forêts. Par contre, la surface en cultures annuelles reste stable, de même que celle des milieux naturels terrestres et d'eau douce. En mer, l'artificialisation du littoral se poursuit, avec un accroissement de l'urbanisation et des aménagements portuaires essentiellement en estuaire ;
- les aires protégées ont connu une progression d'environ 30% entre 2003 et 2008. Ces différentes aires protégées couvrent aujourd'hui un peu moins du quart du territoire métropolitain ;
- pour un usage donné, les données qualitatives sont souvent limitées et ponctuelles. Les séries longues, comme l'indice « STOC » sur les oiseaux communs sont rares ou ne fournissent que des approches indirectes de la qualité des habitats ;

- depuis le début des années quatre-vingt, on ne note aucune inflexion de ces tendances qui attesterait d'un effet de la Stratégie nationale pour la biodiversité.

Des modes de gouvernance multiples

L'étude des modes de gouvernance des différents types d'usage du sol révèle une situation très cloisonnée qui ne favorise pas l'émergence d'une politique cohérente de gestion des habitats.

- *Les espaces artificialisés* relèvent principalement du code de l'urbanisme, qui donne une large autonomie aux collectivités locales. Les documents de planification pluriannuelle sont loin de couvrir l'ensemble du territoire et leur caractère révisable ne permet pas de garantir une protection réelle des milieux agricoles ou naturels. En dehors des grandes infrastructures, l'État intervient peu : des outils de planification comme les Directives territoriales d'aménagement (DTA) sont rarement utilisés. Des procédures de consultation du public sont formellement prévues dans ces différentes opérations.

- *Les espaces agricoles* relèvent d'abord de la liberté des opérateurs individuels. Même s'ils ne sont pas situés dans des aires protégées, ces espaces peuvent parfois être durablement réservés à un usage agricole par des dispositifs assez stricts, notamment dans les zones AOC. En outre, de nombreux dispositifs incitatifs, en particulier les différentes aides de la politique agricole commune, visent à moduler les activités agricoles : respect des « bonnes conditions agro-environnementales », mesures agro-

environnementales (MAE), indemnités de handicap naturel (ICHN). L'ensemble de ces dispositifs est géré pour l'essentiel dans le cadre d'un dialogue entre l'État, l'Union européenne et les organisations professionnelles.

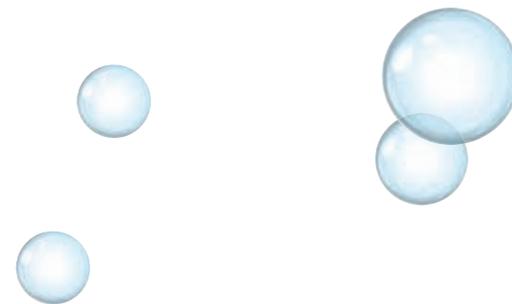
- *Les espaces forestiers* sont gérés principalement par le code forestier, qui protège fortement ces espaces (le défrichement est soumis à autorisation). Les forêts de l'État et des collectivités (25% du total) relèvent d'un document d'aménagement approuvé par l'État. Une partie importante de ces surfaces est couverte par la certification forestière. Les forêts privées (75% du total) sont fortement morcelées et seules les surfaces supérieures à 10 ha d'un seul tenant sont tenues d'avoir un plan de gestion. Des instances consultatives, ouvertes aux ONG, existent au niveau national et régional pour débattre de la politique forestière.

- *Les surfaces en eau continentales* sont également l'objet d'une gestion spécifique qui, jusqu'en 2006, distinguait la ressource piscicole et la ressource en eau, cette dernière étant confiée à six agences de l'eau couvrant l'ensemble du territoire. La politique de ces agences est examinée et approuvée par les Comités de bassin, qui regroupent les différents usagers de la ressource, y compris les ONG. La directive-cadre européenne sur l'eau de 2000, qui met l'accent sur le bon état écologique des masses d'eau, et la création en 2006 de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) permettent d'envisager désormais une gestion intégrée des milieux aquatiques et de leurs ressources.

- *La gestion du milieu marin* relève du domaine public maritime et est donc sous compétence de l'État. Depuis 2008, près de 45.000 ha de zones protégées ont été mises en place. Dans le cadre du Grenelle Environnement, l'Agence des aires marines protégées et l'Ifremer ont engagé une réflexion visant à la mise en place d'un « tableau de bord des mers françaises ».

- *Les aires protégées* constituent une catégorie hétérogène : le rôle de l'État est prépondérant pour la création des parcs nationaux ou la désignation de zones Natura 2000, ainsi que dans l'action du Conservatoire du littoral, tandis que les collectivités locales ont un droit d'initiative pour la création des parcs naturels régionaux. La gestion de ces espaces fait le plus souvent appel à des outils contractuels.

Une évolution de ces différents modes de gouvernance est souhaitable, en particulier pour dépasser une gestion trop cloisonnée des espaces. Une complémentarité entre les différents usages au sein d'un territoire donné devra être recherchée, les contours de ces territoires pertinents pour la gestion étant, en outre, à définir.



Problématiques proposées aux conférenciers

L'état des lieux et le suivi des habitats

Trouver des idées pour faire en sorte de produire un état des lieux des impacts de l'évolution des habitats sur la biodiversité qui soit « approprié » pour / par les différents acteurs ? (qui devrait le faire, comment, avec quels objectifs, quelle communication et quels moyens ? Quel devrait être le contenu d'un tel état des lieux ?)

La participation du public

Trouver des idées pour (i) renforcer la mobilisation des citoyens sur les enjeux de biodiversité, (ii) améliorer le fonctionnement des instances de débat participatif déjà prévues à cet effet (CNDP, SDAGE, etc.).

Les « acteurs »

Trouver des idées pour garantir un dialogue fructueux entre les différents porteurs d'enjeux (conception de dispositifs nouveaux, adaptation des instances existantes...). Trouver des idées pour mieux concilier démocratie participative et démocratie représentative.

Les échelles territoriales

Trouver des idées pour mieux articuler ces différents échelons territoriaux (administratifs, de gestion des habitats, biogéographiques, etc.) : redéfinition des rôles des entités existantes, création d'outils... Imaginer de nouveaux acteurs, nouvelles entités de gestion, nouveaux territoires et leurs rôles dans cette gouvernance.

La place des expertises

Trouver des idées pour mieux intégrer l'apport des différents types d'expertise dans les processus (I) de concertation, (II) de décision. Cf. moment le plus adéquat



dans le processus, poids dans la prise de décision, légitimité des experts...

Les outils économiques

Trouver des idées pour que les outils économiques existants (plus ou moins récents) soient mobilisés dans une politique en faveur des habitats. Trouver des idées pour clarifier les conditions d'utilisation de tous ces outils.

L'artificialisation

Trouver des idées, dans le domaine des acteurs, des processus et des objectifs qu'on pourrait donner, afin d'agir efficacement pour (i) améliorer la prise en compte de la biodiversité au sein des espaces artificialisés et (ii) contribuer à une amélioration de la qualité des habitats dans ces espaces.

L'agriculture et l'élevage

Trouver des idées, dans le domaine des acteurs, des processus et des objectifs qu'on pourrait donner, afin d'agir efficacement pour améliorer la prise en compte de la biodiversité au sein des espaces agricoles et contribuer à une amélioration de la qualité des habitats dans ces espaces.

Les espaces protégés

Trouver des idées, dans le domaine des acteurs, des processus et des objectifs qu'on pourrait donner, afin d'agir efficacement pour améliorer l'efficacité des espaces protégés.

La forêt

Trouver des idées, dans le domaine des acteurs, des processus et des objectifs qu'on pourrait donner, afin d'agir efficacement pour :

- (I) améliorer la prise en compte de la biodiversité au sein des espaces forestiers
- (II) promouvoir une vision multifonctionnelle et durable des habitats forestiers
- (III) promouvoir une gestion adaptative des espaces forestiers en faveur de la biodiversité (vision sur le long terme, prise en compte des impacts des changements climatiques...).

Les milieux aquatiques continentaux et les zones humides

Quels sont les processus-clés sur lesquels il serait à la fois souhaitable et possible d'agir efficacement pour améliorer la prise en compte de la biodiversité au sein des

milieux aquatiques et assurer une gestion durable des zones humides ?

Les milieux marins et littoraux

Comment améliorer la gouvernance des milieux marins et littoraux (approche écosystémique, gestion intégrée des zones côtières ?

Idées issues de l'atelier

Réponses à la problématique « échelles territoriales »

(1) Prendre la biodiversité, par tous les acteurs, très en amont du projet. (2) Connaître et évaluer les habitats. (3) Création d'un fonds pour la biodiversité. (4) Réseau ou centre de formation sur la biodiversité. (5) Habitats pour la biodiversité : une gestion territoriale renouvelée. (6) Création d'une Agence de Notation des bonnes pratiques écosystémiques. (7) Contrat collectif pour la biodiversité : dispositif de gouvernance ad hoc (8) Ne plus parler de territoire mais de responsabilité environnementale. (9) Chacun (citoyen, entreprise, décideur) à son niveau a pris conscience de sa responsabilité environnementale. (10) Concrétiser la dimension économique de la biodiversité. (11) Organiser. (12) Partager et impliquer : réconcilier les différents acteurs. (13) Planifier et agir : construire un plan de gestion. (14) Définir et mettre en oeuvre une stratégie de communication nationale. (15) Création d'un établissement public d'agences de la biodiversité. (16) Désignation d'un pilote unique trans-échelons territoriaux pour la réalisation des projets « biodiversité ». (17) Formation et sensibilisation aux enjeux de la biodiversité (Liberté, Egalité, Fraternité, Biodiversité). (18) Ressources en espèce et

en nature pour la biodiversité. (19) Système d'information géographique (SIG). (20) Pour une révolution institutionnelle. (21) Pour une révolution partagée. (22) S'engager dans une révolution culturelle pour que tout citoyen prenne conscience de la valeur des habitats. (23) Evolution sociétale au regard de la biodiversité. (24) Observatoire de la Biodiversité et des bonnes pratiques (25) L'enfant acteur de la préservation des habitats. (26) Création d'une plateforme multi-acteurs par unités biogéographiques. (27) Un espace de solidarité écologique adapté à l'échelle biogéographique faisant appel au lien entre culture et nature. (28) Lecture de la métropole et de l'outre-mer par unités biogéographiques. (29) Mobiliser les acteurs locaux pour faire émerger leur intérêt propre à préserver la biodiversité. (30) Développer un schéma consensuel de production et de mise à disposition des données utiles à la protection de la biodiversité, aux échelles territoriales pertinentes et accessibles aux acteurs. (31) Trois échelles pertinentes pour clarifier le rôle des acteurs et un outil d'animation.

Réponses à la problématique « la participation du public »

(32) Le public se sent aussi concerné par les questions biodiversité que par les questions économiques Il n'y a plus, pour le public, d'opposition entre économie, emploi et environnement / biodiversité. (33) Renforcer la prise en compte de l'avis du public. (34) Education / formation. (35) Incitation fiscale à participer au débat public sur la biodiversité à l'échelle communale ou intercommunale. (36) Des valeurs nouvelles.

Réponses à la problématique « les acteurs »

(37) Garantir un dialogue fructueux entre les différents porteurs d'enjeux. (38) Garantir un dialogue fructueux entre les différents porteurs d'enjeux. (39) Actions pour l'évitement et la réhabilitation. (40) Partager une culture de la conciliation. (41) Les conditions de succès d'un dialogue. (42) Permettre la mise en oeuvre opérationnelle de l'action. (43) Construire et articuler les lieux de débats et de décisions. (44) Organiser la concertation et la recherche de solutions communes pour la biodiversité. (45) Jeter les bases préalables d'une vision partagée (46) Prise en compte des expériences passées et adaptations.

Réponses à la problématique « l'état des lieux et le suivi des habitats »

(47) Connaissance - Expertise. (48) Création de la cartographie nationale des habitats. (49) Proposer les actions utiles à la mise en oeuvre d'une nouvelle prise en compte de la biodiversité. (50) Sensibilisation et éducation à la biodiversité. (51) Développer un ensemble de valeurs liées à la biodiversité et promouvoir un code éthique. (52) Partager et organiser la connaissance pour suivre les impacts de l'évolution des habitats sur la biodiversité. (53) Produire une décision / mandat politique clair, partagé, durable pour la réalisation d'un état des lieux national sur les habitats naturels. (54) Définir de quelle manière et sur la base de quels principes réaliser un état des lieux des impacts de l'évolution des habitats naturels sur la biodiversité. (55) Utilisation et application de l'état des lieux.



Atelier « Exploiter durablement les ressources naturelles renouvelables »

Avertissement : Les documents ci-après présentés le sont dans leur version allégée. Retrouvez-les en intégralité sur www.biodiversité2010.fr ou sur le site Internet du ministère du Développement durable

Note de cadrage

Co-pilotes et rédacteurs :
Elisabeth Jaskulké, directrice développement durable **SOFIPROTÉOL / ANIA**
Bernard Cressens, directeur des programmes **WWF-France**

La Convention sur la diversité biologique (CDB) est un traité international adopté lors du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992, signé et ratifié par 191 pays, avec trois objectifs principaux : la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques.

Exploiter durablement les ressources naturelles renouvelables, c'est donc trouver le point d'équilibre entre prélèvements et conservation. C'est aussi éviter de perturber le processus du vivant de manière irréversible, lequel perturberait à son tour le bon fonctionnement de notre société tant nos conditions de vie et nos modes de production sont liés à ce que nous offre la nature. Il s'agit donc, d'une part, d'ajuster les besoins de la société humaine sur ce que

peuvent fournir les écosystèmes, sans entamer voire en restaurant le « capital nature », et, d'autre part, de trouver des remplacements possibles en cas de dépassement de certains seuils.

Etat des lieux

• De l'exploitation à la surexploitation

La notion de seuil au-delà duquel l'exploitation d'une ressource devient une surexploitation est récente et fondamentale. L'histoire humaine montre les difficultés à identifier clairement le niveau de ces seuils. Le choix initial des acteurs en charge de l'analyse, mais aussi une gouvernance « en bon père de famille » peuvent garantir la non-surexploitation et l'accès à ces ressources, tout en établissant de bonnes conditions de vie pour les générations futures.

• La vulnérabilité relative des ressources naturelles

Les niveaux d'exploitation ont des impacts variables sur chaque espèce, chaque habitat, et par conséquent sur les services écosystémiques associés. La notion relative de vulnérabilité permet d'appréhender cette variabilité, tant entre les espèces que dans le temps.

Constat - Des solutions de gouvernance : analyse de cas

Quelques exemples concrets ont été analysés, dont trois développés – les récifs coralliens, la pêche de la morue et la certification du bois –, traités du point de vue du gestionnaire. Il est nécessaire de ne pas se limiter à nos territoires et de considérer la question de pays tiers (huile de palme et soja/déforestation ; bois tropicaux pas toujours certifiés

Coup de senne sous un dispositif de concentration de poissons dans l'océan indien

et déforestation ; fruits, légumes et fleurs/ pollutions et consommation d'eau dans des pays où la ressource Eau est limitée...). Ainsi, la question des « effets externes » (ou externalités) montre l'importance de la gestion des ressources à l'échelle la plus étendue possible. Se pose alors la question des interconnexions des échelles de gouvernance entre le régional, le national et l'international ainsi que l'intérêt, le respect et le contrôle des conventions internationales et de l'introduction de nouvelles réglementations internationales.

Problématiques proposées aux conférenciers

De l'exploitation à la surexploitation : les modes de définition des seuils

Trouver des idées pour mieux répartir les rôles et responsabilités de chacun des acteurs au moment où s'établissent (I) le choix d'exploiter ou (II) le constat de la surexploitation d'une ressource naturelle.

La prise de décision et la mise en œuvre des décisions prises

Trouver des idées pour optimiser cette prise de décision et les mécanismes favorisant la mise en œuvre des décisions prises.

L'articulation des gouvernances à différentes échelles

Trouver des idées pour organiser la gouvernance de l'exploitation d'une ressource naturelle renouvelable selon les échelles géographiques et temporelles.

Prise de conscience de tous les acteurs

Trouver des idées pour faire prendre

conscience à tous les acteurs de la vulnérabilité et de la disponibilité finie des ressources naturelles renouvelables.

Prise de responsabilité

Trouver des idées pour mieux répartir les rôles et responsabilités de chacun des acteurs au moment où s'établissent (I) le choix d'exploiter ou (II) le constat de la surexploitation d'une ressource naturelle.

« L'offre » en ressources naturelles renouvelables

Trouver des idées pour améliorer la connaissance de l'état et des évolutions des ressources naturelles renouvelables exploitées et des impacts de ces exploitations sur la biodiversité.

Marchés et régulation

Trouver des idées pour réguler les marchés des ressources naturelles renouvelables de sorte à conserver voire restaurer le capital nature.

Idées issues de l'atelier

Réponses à la problématique

« de l'exploitation à la surexploitation : les modes de définition des seuils »

(1) Connaître pour comprendre et agir ! (2) Améliorer la place de l'expert et la transparence des résultats de l'expertise dans la prise de décision publique relative à la gestion des ressources naturelles renouvelables. (3) Co-élaboration des règles. (4) Gouvernance / Instances représentatives responsables. (5) Agriculture et aménagement du territoire : même combat ! (6) Intégrer l'économie dans le vivant. (7) Gouverner

et décider ensemble. (8) Populariser la biodiversité. (9) Recherche. (10) Etablir la confiance entre les acteurs. (11) Préparation des publics à comprendre. (12) L'expert au service des acteurs locaux. (13) Mieux connaître pour exploiter durablement. (14) Préparer les publics à trouver de l'intérêt au sujet biodiversité. (15) Traduire l'expertise en décision de gestion.

Réponses à la problématique « la prise de décision et la mise en œuvre des décisions prises »

(16) Choisir et responsabiliser les acteurs de la décision. (17) Quelles mesures prendre ? (18) Comment développer de nouveaux comportements/de nouvelles postures ? (19) Démocratiser la représentativité. (20) Promouvoir de nouvelles valeurs. (21) Repositionner la place de la connaissance. (22) Disposer d'un cadre normatif solide. (23) Organiser les mécanismes de la concertation et de la gouvernance. (24) Donner à la biodiversité une valeur stratégique et politique. (25) Garantir la mise en œuvre du processus .

Réponses à la problématique

« l'articulation des gouvernances à différentes échelles »

(26) S'accorder sur un nouveau modèle économique fondé sur le capital nature et le bien être humain. (27) Une nouvelle éducation, transmettre des valeurs éthiques et des savoirs liés à la nature tout au long de la vie. (28) Construire un projet de société, plus solidaire entre les hommes et avec la nature, du quartier à la planète. (29) Développer et mutualiser les connaissances, les résultats de la recherche et les

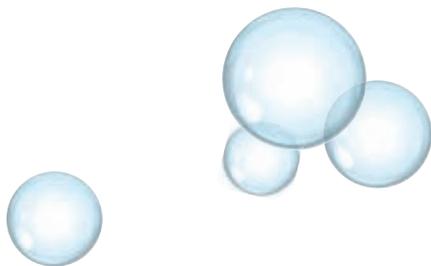
pratiques. (30) Education, sensibilisation, conscience. (31) Equilibre individuel et collectif. (32) Empreinte écologique. (33) Emergence et articulation des gouvernances. (34) Mise en œuvre des gouvernances.

Réponses à la problématique « prise de conscience de tous les acteurs »

(35) Intégrer l'impact environnemental dans les prix et les comptes. (36) Connaissance et partage de la valeur de la ressource. (37) De la conscience citoyenne à l'action locale. (38) Echelle de décision et gouvernance.

Réponses à la problématique « prise de responsabilité »

(39) En préalable, comment construire un diagnostic partagé ? (40) Comment définir les modalités de répartition des droits d'accès ? (41) Comment assurer la cohérence globale des règles et des processus ? (42) Comment mobiliser la chaîne des acteurs dans le cadre d'une responsabilité partagée. (43) Comment prendre en compte l'hétérogénéité spatio-temporelle de la biodiversité.





Mortalité de poissons due à la pollution

Atelier « Réduire les pollutions et les impacts sur la biodiversité »

Avertissement : Les documents ci-après présentés le sont dans leur version allégée. Retrouvez-les en intégralité sur www.biodiversité.2010.fr ou sur le site Internet du ministère du Développement durable

Note de cadrage

Co-pilotes et rédacteurs :
Gisèle Parfait, directrice de la communication de l'Onema
Eric Vindimian, directeur du centre Cemagref de Montpellier

Les pollutions sont très nombreuses et diverses : les pollutions chimiques, organiques, sonores, lumineuses, thermiques (ex. des eaux douces), génétiques (OGM), radioactive, et les macro-déchets (notamment en mer). Les sources proviennent de toutes les activités humaines : industrielles, agricoles et domestiques. L'essentiel des préoccupations traitées ici concerne les pollutions chimiques et organiques, considérées sur chacun des trois compartiments eau-sol-air. Globalement, les études sont encore segmentées, spécialisées sur telle ou telle substance, et telle ou telle espèce. Si elles permettent de mettre en évidence les phénomènes, elles sont encore loin d'être intégrées dans le système complet.

L'exposition des polluants et leurs impacts dans l'eau

D'après le Millennium ecosystem assessment, l'impact de la pollution sur la biodiversité des milieux d'eau douce et des eaux côtières est classé comme l'un des plus importants et en augmentation. L'eutrophication des milieux aquatiques continentaux et côtiers est bien connue et la responsabilité des nitrates et phosphates établie ; certaines disparitions d'espèces emblématiques sont bien documentées comme celle de la moule perlière des pays tempérés ; les proliférations algales liées aux excès de fertilisants en Bretagne, la pollution organique par les rejets des eaux usées devraient même avoir disparu en application des directives européennes. En revanche, les propriétés écotoxicologiques de la plupart des substances chimiques mises sur le marché sont mal identifiées, de même que leurs effets potentiels sur la biodiversité.

Éléments acidifiants, pesticides, perturbateurs endocriniens, médicaments, nanoparticules sont autant de substances repérées aujourd'hui comme des dangers pour les équilibres des communautés vivantes. Ils diminuent la survie des organismes juvéniles ou adultes, ils impactent le potentiel reproducteur et la croissance qui sont autant de paramètres de la dynamique des populations. Le constat révèle également de grandes lacunes en matière de compréhension des dynamiques des polluants et de leurs effets, ainsi que de leur suivi quantitatif.

L'exposition des polluants et leurs impacts dans le sol

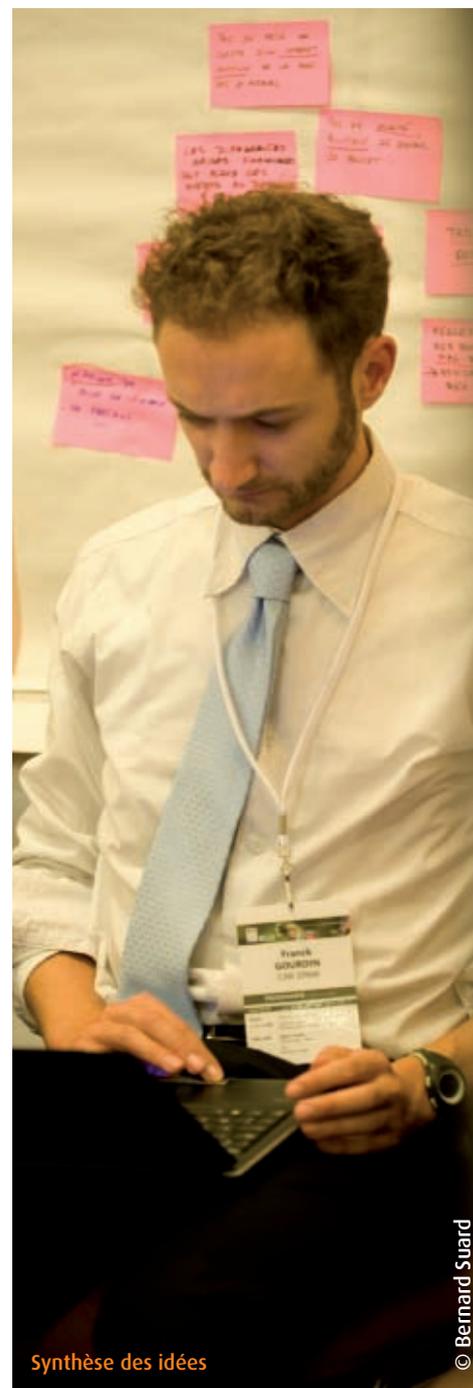
Plus de 90% des sols européens sont exposés à des charges d'azote supérieures aux charges critiques, entraînant l'eutrophisation des eaux continentales et côtières et la réduction drastique de la biodiversité. En France, plus de 95% des matières organiques épandues sur les sols agricoles sont des produits issus de déjections animales. Les boues de stations d'épuration urbaines ou industrielles sont également utilisées pour amender les sols (3%). La pollution des sols d'origine industrielle peut entraîner l'exposition de la phase gazeuse des sols ou des aquifères. Un sol pollué peut le rester pendant de nombreuses années et le rendre impropre lors de changement d'usage. Concernant les métaux lourds, les éléments les plus redoutés sont le cadmium, le mercure et le plomb, assez bien détectés, ainsi que l'arsenic, l'étain et le thallium, bien moins analysés. Leurs impacts sont très différents. Ceux des éléments traces métalliques sur les sols se traduisent par des perturbations physiologiques, voire des toxicités affectant les micro-organismes du sol ou la mésofaune qui vit dans et sur le sol.

Les impacts des pollutions de sols sur les écosystèmes requièrent des outils d'évaluation des effets directs sur les populations en place, ainsi que sur les activités fonctionnelles du sol. L'impact sur la biodiversité dépend des formes chimiques des polluants - naturels ou apportés par l'homme - et des propriétés pérennes des différents horizons du sol récepteur. Malheureusement, il semble qu'il existe peu d'études sur ces thèmes. En France, il n'existe pas de normes de concentration totale pour les sols qui permettraient de

distinguer réglementairement les sols pollués des sols non pollués ou de définir des teneurs non acceptables.

L'exposition aux polluants et leurs impacts dans l'air

L'exposition à une contamination atmosphérique par les métaux est connue pour provoquer des effets dommageables aux systèmes vivants, à court ou à long terme, sur les écosystèmes terrestres et aquatiques. Mais ces effets sont difficiles à quantifier puisqu'ils se produisent sur des systèmes présentant des seuils de vulnérabilité variables. D'une manière générale, tous les végétaux, y compris le monde fongique, sont des accumulateurs de métaux. Les effets des métaux dans l'atmosphère sont multiples chez les végétaux et les animaux et se traduisent par exemple par des baisses de croissance, de productivité ou de diversité biologique. Les populations les plus directement exposées aux effets toxiques directs à court, moyen et long termes des traitements phytosanitaires sont la faune (macro et microfaune) et les micro-organismes de l'écosystème cultivé. Mais des effets sur les individus et les populations sauvages sont suspectés. De même, des résidus secs ou humides générés lors du traitement ou par volatilisation à partir du feuillage ou du sol contribuent, parfois significativement, au transfert de substances à moyenne ou à longue distance de l'endroit de traitement. Malgré la baisse des émissions primaires depuis les années 1970-1980, la pollution de l'air demeure un facteur de risque sanitaire important selon la plupart des données toxicologiques et épidémiologiques. Cependant les données disponibles aujourd'hui sont encore nettement insuffisantes pour prévoir et mesurer ces impacts.



Synthèse des idées

© Bernard Suard

Problématiques proposées aux conférenciers

Modes de production et de financement de la connaissance

Quels leviers existants s'agit-il d'actionner ou quels mécanismes nouveaux convient-il de mettre en place pour impliquer les acteurs (chercheurs, associations, industriels, Etat...) dans un système de production de la connaissance opératoire ?

Le système de surveillance

Quels leviers existants s'agit-il d'actionner ou quels mécanismes nouveaux convient-il de mettre en place pour obtenir un système de surveillance des pollutions efficace ?

Les outils économiques

Quels leviers existants s'agit-il d'actionner ou quels mécanismes nouveaux convient-il d'inventer pour faire reconnaître la biodiversité comme un critère de décision dans la prévention, la surveillance, et la lutte contre les pollutions ?

Prise de conscience et responsabilité de tous les acteurs

Quels leviers existants s'agit-il d'actionner ou quels mécanismes nouveaux convient-il d'inventer pour (I) faire prendre conscience, (II) faire porter aux acteurs leurs responsabilités, et (III) accompagner les changements de pratiques ?

Connaître les effets des polluants sur la biodiversité

Quels leviers existants s'agit-il d'actionner ou quels mécanismes nouveaux convient-il de mettre en place pour mieux comprendre

l'effet des polluants sur la biodiversité ?

Cohérence territoriale et échelles de gestion

Quels leviers existants s'agit-il d'actionner ou quels mécanismes nouveaux convient-il d'inventer pour faire émerger une gestion cohérente des pollutions sur le territoire ?

L'application de la législation et la police de l'environnement

Quels leviers existants s'agit-il d'actionner ou quels mécanismes nouveaux convient-il d'inventer pour veiller à (I) l'application de la législation existante, (II) une prise de responsabilité par les pollueurs ?

La biodiversité comme critère de décision

Quels leviers existants s'agit-il d'actionner ou quels mécanismes nouveaux convient-il d'inventer pour faire reconnaître la biodiversité comme un critère de décision dans la prévention, la surveillance, et la lutte contre les pollutions ?

Sensibilisation des citoyens et concertation

Quels leviers existants s'agit-il d'actionner ou quels mécanismes nouveaux convient-il d'inventer pour assurer la participation des citoyens dans la lutte contre les pollutions et leurs impacts sur la biodiversité ?

Idées issues de l'atelier

Réponses à la problématique

« *Modes de production et de financement de la connaissance* »
(1) Conditions d'émergence du système de production de connaissances. (2) Mode de construction. (3) Qualités requises du système de production de connaissance. (4) Architecture du système. (5) Légitimation.

Réponses à la problématique

« *le système de surveillance* »

(6) Prendre durablement conscience. (7) « Faire autrement ». (8) Agir et vivre ensemble pour le bien commun. (9) Vivre en préservant et en valorisant son environnement, être en bonne santé

Réponses à la problématique

« *Les outils économiques* »

(10) Consom'Acteur. (11) Croissance inversée (12) « Décarbonisation », réduire notre dépendance énergétique aux énergies fossiles (13) Règlement'action (la carotte et le bâton). (14) Science et conscience. (15) Réguler la pollution des sols. (16) Outils d'évaluation et d'information pour une production et une consommation responsable. (17) Financer la recherche, soutenir l'accès à la formation, simplifier. (18) Vers une fiscalité appropriée. (19) Développer des outils de gouvernance à long terme qui prennent en compte toutes les échelles. (20) Prescrire une hydroélectricité au fil de l'eau (sans éclusées).

Prise de conscience et responsabilité de tous les acteurs

(21) Education : chaque jour, comprendre la nature pour bien la respecter. (22) Gouvernance : porter une ambition collective (23) Vers des modes de production & de consommation biocompatibles. (24) Territoire : « promouvoir la symbiose des habitats humains et naturels ». (25) La nature meilleure amie de l'homme. (26) Savoir c'est pouvoir. (27) Faut causer ! (28) Connaître pour rêver et agir. (29) Réguler c'est faciliter.



Ecureuil ventre rouge

Atelier « Mieux agir contre les espèces exotiques envahissantes »

Avertissement : Les documents ci-après présentés le sont dans leur version allégée. Retrouvez-les en intégralité sur www.biodiversité2010.fr ou sur le site Internet du ministère du Développement durable

Note de cadrage

Co-pilotes et rédacteurs :

Serge Muller, professeur à l'université Paul Verlaine de Metz

Yohann Soubeyran, chargé de mission Comité français de l'UICN

Les invasions par des espèces exotiques (allochtones, non indigènes, introduites), au même titre que le changement climatique, font partie des changements globaux planétaires. L'homme est au cœur de ce phénomène qui s'accélère en lien avec la modernisation des moyens de transports, le développement des voyages et l'augmentation des volumes de marchandises échangés dans le monde. Les espèces exotiques envahissantes (EEE) sont considérées comme l'une des principales causes de l'érosion actuelle de la biodiversité mondiale et particulièrement dans les îles océaniques où elles sont perçues comme le premier facteur actuel d'extinction d'espèces et de transformation des écosystèmes.

La France concernée au premier chef

La France métropolitaine et les collectivités françaises d'outre-mer ne sont pas épargnées et de nombreuses espèces introduites volontairement ou accidentellement sont devenues envahissantes, avec des impacts environnementaux et/ou socio-économiques et/ou sanitaires négatifs.

Ainsi, des impacts importants sont d'ores et déjà enregistrés en métropole, aussi bien au niveau de la biodiversité (régression d'espèces patrimoniales comme la cistude par exemple), sur le plan économique (coût élevé des impacts des invasions par la jussie ou la moule zébrée par exemple), que sur un plan sanitaire (infections respiratoires consécutives à l'extension de l'ambrosie par exemple).

Mais la situation est particulièrement grave dans les territoires insulaires de l'outre-mer où de nombreuses espèces indigènes et endémiques ont disparu ou sont menacées d'extinction du fait d'espèces exotiques envahissantes. Rappelons ici que l'essentiel de la biodiversité indigène et endémique de la France est hébergé dans les collectivités françaises d'outre-mer.

Si la France veut réduire la perte de biodiversité sur son territoire, elle doit faire de la maîtrise des espèces exotiques envahissantes une priorité. Bien que la prise de conscience des enjeux des invasions biologiques soit assez récente dans notre pays, et sans doute encore insuffisante, de nombreuses actions ont été initiées, tant au niveau national qu'au niveau local et aussi bien sur le plan de la réglementation, de la sensibilisation, de la recherche et de la lutte sur le terrain.

Des obstacles à lever pour améliorer la gouvernance

Mais malgré des avancées récentes, de nombreux points de blocages s'opposent encore à une gouvernance nationale et locale efficace des espèces exotiques envahissantes :

- la méconnaissance au sein de la société du phénomène des invasions ;
- les controverses sur les conséquences des invasions et la nécessité d'agir contre elles, ce à quoi s'ajoute l'absence de structures de concertation et de prise de décision ;
- les difficultés de définition et de mise en œuvre d'une réglementation efficace par méconnaissance des espèces concernées et l'absence de moyens de surveillance dédiés ;
- les difficultés de prise de conscience des conséquences des comportements individuels et de la nécessité de faire passer l'intérêt collectif avant l'intérêt individuel ;
- les difficultés de transfert des résultats de la recherche et leur appropriation par les décideurs, les gestionnaires et les citoyens ;
- l'insuffisance de la recherche orientée vers les besoins de la gestion ;
- les difficultés à faire reconnaître et à soutenir, au niveau national, les initiatives locales ;

- les réticences des responsables politiques à intervenir du fait d'enjeux socio-économiques se surajoutant ;

- les difficultés à évaluer correctement les enjeux de la gestion des EEE et les financements nécessaires ;

- les difficultés de coordination entre les intervenants. La mise en place d'un cadre de dialogue, d'une plate-forme de coordination

et de coopération associant tous les acteurs s'avère évidemment indispensable.

Une des clés de la gouvernance des invasions biologiques réside dans la volonté politique d'agir et dans la coordination des actions. Ce qui renvoie à des questions de prise de conscience, de responsabilisation, puis d'organisation et de méthode de travail, mais aussi d'acquisition de connaissances et de développement des recherches sur cette problématique.



© Bernard Suard

Problématiques proposées aux conférenciers

Mutualisation des connaissances, systèmes de suivi et de surveillance

Trouver des idées pour améliorer les systèmes de suivi et de surveillance biologique du territoire, et la mutualisation des connaissances dans le domaine des EEE.

La réglementation

Trouver des idées pour renforcer le cadre législatif relatif aux EEE et veiller à sa mise en application.

Gouvernance mondiale et articulation des échelles

Trouvez des idées pour définir un modèle de gouvernance des EEE prenant en compte les interrelations des échelons, du mondial au local.

Les conflits d'intérêts

Trouvez des idées pour promouvoir un mode de gouvernance impliquant dans les processus de décision une multiplicité d'acteurs dont les vues sont parfois opposées.

La sensibilisation des citoyens

Imaginez des idées pour améliorer la prise de conscience par la société civile des enjeux relatifs aux invasions biologiques afin (I) qu'elle n'augmente pas les risques d'invasions par ses comportements individuels (II) qu'elle adhère et participe aux actions préventives et curatives mises en place.

Place de l'expertise dans la décision

Trouver des idées pour améliorer le rôle de l'expertise dans la gouvernance des invasions.

Optimisation des ressources financières

Trouver des idées pour mieux partager les

coûts des invasions biologiques et optimiser les ressources financières.

Pérennité des actions et système d'évaluation

Quels systèmes et instruments d'évaluation de la pertinence et de l'efficacité des actions menées contre les EEE pourraient être mis en place ? Comment faire en sorte que ces actions soient pérennes ?

La prise de décision

Trouver des idées pour faire de la question des EEE une priorité dans les processus de décision.

Idees issues de l'atelier

Réponses à la problématique

« *mutualisation des connaissances, systèmes de suivi et de surveillance* »

(1) Évaluer les risques pour l'aide à la décision. (2) Mutualiser et partager l'information sur les EEE. (3) Organiser des réseaux efficaces de collecte d'information sur les EEE. (4) Proposer des outils pour l'action. (5) Sensibiliser, Eduquer les professionnels et le grand public aux EEE : Quelle gouvernance?

Réponses à la problématique

« *la réglementation* »

(6) Prise de conscience individuelle de l'intérêt collectif pour s'approprier la Loi et en être acteur. (7) La loi fait confiance aux acteurs. (8) Communiquer sur les fondements de la loi. (9) Adapter la réglementation et son application à diversité des territoires et des situations. (10) Utiliser tous les outils possibles : incitatifs, fiscaux, biologiques, police...

Réponses à la problématique

« *gouvernance mondiale et articulation des échelles* »

(11) Approches pluridisciplinaires et transdisciplinaires à toutes les échelles. (12) Acquisition, circulation, validation et partage des connaissances entre les échelles. (13) Amélioration de la coordination entre les échelles. (14) Rôle et implication des acteurs à différentes échelles. (15) Sensibilisation et Prise de conscience, à quelle échelle ? (16) Réseaux d'experts scientifiques spécialisés sur les espèces exotiques envahissantes. (17) Communication, sensibilisation, appropriation. (18) Système de gestion : prévention, veille et lutte. (19) Articulation des politiques publiques. (20) L'Economie autrement : EEE et développement durable.

Réponses à la problématique

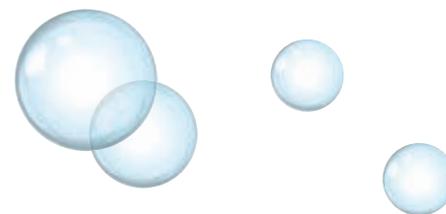
« *les conflits d'intérêts* »

(21) Sociologie des acteurs. (22) Financement et moyens. (23) Connaissance et Recherche. (24) Cadre et Objectifs de la décision. (25) Information sensibilisation éducation.

Réponses à la problématique

« *la sensibilisation des citoyens* »

(26) Développer les enseignements sur les EEE et la biodiversité dans les programmes scolaires. (27) Se donner les moyens d'un consensus. (28) Organiser la lutte. (29) Réglementer et prévenir le risque. (30) Développer les filières économiques locales.



La biodiversité demain, l'énoncé des possibles - les plénières du mercredi 12 mai

Fleur de pissenlit

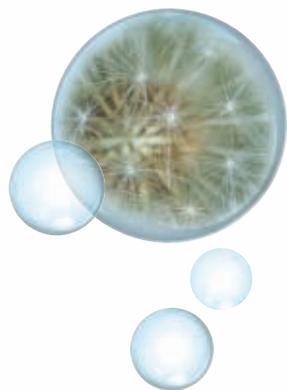
Lecture des idées fortes issues des ateliers de travail

Avertissement : la présentation des idées fortes qui suit n'est pas une synthèse exhaustive des ateliers de créativité. Elle est un exercice réalisé à chaud par les copilotes d'ateliers, les experts de la Conférence et l'équipe organisatrice pour offrir aux conférenciers une première vue sur leur production. Elle ne se substitue en rien au travail d'analyse approfondie des idées de créativité qui sera effectué en aval.

La présentation faite par Bernard Chevassus-au-Louis a ici été agrémentée d'encadrés qui sont autant de focus sur des idées développées en ateliers. Celles-ci ont été jugées particulièrement illustratives de la thématique ou originales en matière de gouvernance par le groupe de copilotes et d'experts.

Bernard Chevassus-au-Louis,
Rapporteur des ateliers et copilote de l'atelier « œuvrer pour la qualité et la diversité des habitats »

Les ateliers ont rassemblé 312 participants qui ont émis ensemble 157 idées fortes. Certaines questions ont suscité plus d'intérêt que d'autres : c'est le cas des échelles territoriales d'action ou de la connaissance. Certains thèmes n'ont pas ou ont peu été saisis lorsqu'ils étaient présentés comme



des enjeux en tant que tels : c'est le cas des problématiques relatives à des milieux spécifiques ou aux outils économiques. Cependant ces derniers sont réapparus dans le débat autour d'autres questions.

Hier au soir, en préparant cette présentation sur la base du rapportage des chefs de table, nous - copilotes, experts et équipe organisatrice - avons, dans un premier temps, sélectionné les idées qui nous paraissaient les plus incontournables ou les plus innovantes. Nous avons ensuite établi une grille de lecture, à partir de laquelle nous pourrions vous présenter ces idées. Ainsi, nous avons identifié huit chantiers communs et un message spécifique par atelier.

Au préalable, notons que l'ensemble des participants a rappelé que, pour mobiliser de nombreux acteurs autour d'une nouvelle Stratégie nationale pour la biodiversité, il était nécessaire d'affirmer que la prise en compte durable de la biodiversité constitue une valeur centrale pour nos sociétés et un objectif politique majeur, s'inscrivant dans une vision à long terme de l'avenir de notre société.

Les huit chantiers communs

1. L'information, la formation et la sensibilisation : un processus encore à venir

Ces questions s'adressent à l'ensemble des acteurs et des décideurs. Elles doivent permettre de mener à une responsabilisation et à l'émergence du concept « d'éco-citoyenneté ». Par ailleurs, ce processus doit démarrer tôt et se poursuivre tout au long

de la vie. Il est possible de s'intéresser à la biodiversité selon une pluralité de valeurs, qualifiées parfois d'utilitaristes ou de non utilitaristes. La nature peut faire l'objet d'une diversité de représentations, liées à différentes cultures. Cette diversité constitue une richesse sur laquelle nous devons pouvoir nous appuyer.

Idée de gouvernance

Développer les enseignements sur les espèces exotiques envahissantes et la biodiversité dans les programmes scolaires - Atelier « Mieux agir contre les espèces exotiques envahissantes »

L'idée est de développer des modules d'enseignement « biodiversité » et « fonctionnement des écosystèmes » qui pourront commencer dès la maternelle et se poursuivre jusqu'à l'université. La thématique des « espèces exotiques envahissantes » doit spécifiquement faire l'objet d'un effort pédagogique dans la formation des paysagistes. Cette idée est peu coûteuse dans la mesure où elle n'implique pas de dépenses nouvelles mais de redéfinir les programmes d'enseignement.

2. Le dialogue entre les acteurs : un processus clé à conforter

Le dialogue doit rester un élément constitutif de la stratégie. Toutefois, il convient de prendre le temps pour la formation et l'information des acteurs, afin qu'ils s'approprient les sujets. Il est primordial de ne pas mettre fin au dialogue de manière unilatérale. S'il s'engage au début d'une action, il doit pouvoir être poursuivi dans la mise en œuvre, voire dans l'évaluation finale de l'action. Il faut également rendre compte des décisions prises aux acteurs ayant accepté de s'impliquer dans un dialogue.

Idée de gouvernance

Etablir la confiance entre les acteurs - Atelier « exploiter durablement les ressources naturelles renouvelables »

Pour permettre plus de compréhension et de tolérance entre les acteurs, des immersions croisées pourraient être mises en place. Il s'agirait pour les acteurs de s'immerger un temps donné dans le monde réel d'un autre via un échange de métier. Cela pourrait être effectué chaque année sur une période de cinq jours.

3. Une expertise collégiale accompagnant l'ensemble des étapes

La connaissance demeure encore fragile et incertaine. Or, il convient de mobiliser la diversité des savoirs et des expériences. L'expertise doit accompagner les réflexions au cours des différentes étapes de la prise de décision. Elle ne doit pas être instrumentalisée pour modifier le rapport de force entre les acteurs. Le recours à l'expertise doit résulter d'une décision entre les acteurs.

Idée de gouvernance

Réseaux d'experts scientifiques spécialisés sur les espèces exotiques envahissantes - Atelier « Mieux agir contre les espèces exotiques envahissantes »

L'idée est de disposer d'un réseau d'expertise scientifique pluridisciplinaire (s'appuyant sur les sciences naturelles et sociales), reconnu, multi-échelle (du global type IPBES au local) et disponible. Le projet pourrait être piloté conjointement par les ministères en charge de l'écologie, l'agriculture, l'outre-mer, la recherche et la santé. La création d'un label serait utile pour donner de la visibilité et de la légitimité à ce réseau.

4. Combiner les échelles de la nature et les échelles des hommes

Cette nécessité fait l'objet d'un consensus, mais trois options stratégiques ont été définies et défendues. La première consiste à s'appuyer sur la manière dont la nature est organisée en identifiant des zones biogéographiques et des instances particulières dédiées à ces zones, sur le modèle de la gestion de l'eau. La deuxième option est d'impliquer les acteurs actuels dans le territoire qu'ils gèrent en les coordonnant mieux. Enfin, la troisième option, appelée « simplification du mille-feuille », suggère d'identifier différents niveaux de gouvernance chargés d'être les dépositaires de la politique dans ce domaine.

Idée de gouvernance

Un espace de solidarité écologique adapté à l'échelle biogéographique faisant appel au lien entre culture et nature - Atelier « oeuvrer pour la qualité et la diversité des habitats naturels »

Les échelles territoriales n'étant pas toujours pertinentes pour résoudre la question de la perte des habitats, il s'agit d'inventer de nouveaux territoires. Cela consisterait à imaginer des espaces de solidarité écologique basés sur une unité biogéographique pertinente et qui intègreraient les dimensions culturelle, sociale et économique pour mettre en mouvement les populations. Une gouvernance souple de type réserve de biosphère pourrait être utile pour gérer ces espaces.

5. De nouveaux contrats pour agir ensemble

Il est nécessaire d'agir ensemble. Fournir un cadre permettant une action commune à travers des nouveaux contrats associant

à la fois des individus, des entreprises et des collectivités dans le cadre de projets territoriaux pour la biodiversité permettrait à chacun de se saisir d'une option sur un habitat ou sur une fonctionnalité.

Idée de gouvernance

Réguler c'est faciliter - Atelier « réduire les pollutions et les impacts sur la biodiversité »

L'idée pourrait être de créer, par la loi, la fonction de « notaire » de la biodiversité. Cette fonction serait assortie d'un code éthique, d'une organisation de la profession, à l'image du barreau pour les avocats ou du conseil de l'ordre pour les médecins. Il s'agit de donner un cadre rigoureux, contrôlé, organisé dans une dynamique favorisant la contractualisation.

6. Labelliser, certifier : une politique de qualité

Une politique de qualité peut se mettre en place à travers la reconnaissance de l'excellence des projets dans le cadre de systèmes de labellisation. Les actions remarquables doivent être mises en valeur et un audit d'acteurs, de collectivités et d'entreprises pourrait voir le jour. Le constat de qualité doit être associé à une démarche de progrès.

Idée de gouvernance

Chacun (citoyen, entreprise, décideur), à son niveau, a pris conscience de sa responsabilité environnementale - Atelier « oeuvrer pour la qualité et la diversité des habitats naturels »

La création d'un « permis de conduire environnemental » pour les élus d'une part et pour les détenteurs et les gestionnaires d'une parcelle foncière ou de biens communs d'autre part, pourrait aider à leur responsabilisation. Cette mesure s'insérerait dans une dynamique globale de certification pour une politique des habitats de qualité.

7. Construire ensemble un système de connaissance approprié

La connaissance doit être renforcée en associant toutes les parties prenantes, non seulement celles apportant la connaissance, mais également celles qui l'utilisent. Ces parties doivent être associées à toutes les phases, de la collecte de l'information à la définition des produits fournis aux différents acteurs. La connaissance rendra ces produits accessibles aux gestionnaires. Les données sur la biodiversité doivent être contextualisées et inclure des précisions sur les pressions, les acteurs et leurs représentations par exemple, le contexte local, etc.

Idée de gouvernance

Qualités requises du système de production de connaissance - Atelier « réduire les pollutions et les impacts sur la biodiversité »

Un bon système de production des connaissances doit associer l'ensemble des acteurs : scientifiques, administrations, associations entreprises, collectivités, consommateurs... Il doit être transparent, participatif et capitaliser sur les connaissances acquises et que nous serons amenés à produire.

Concrètement, la Fondation pour la recherche en biodiversité pourrait porter le projet. Une agence (l'Agence de la nature ?) gèrerait l'outil de connaissance en lien avec tous les producteurs de données : Onema, agences de l'eau, INRA, syndicats, entreprises...

8. Apprivoiser les outils économiques

Les outils économiques doivent être utilisés au service d'une politique pour la biodiversité. À commencer par l'évaluation des services rendus par la biodiversité, potentiels ou effectifs. Une comptabilité des actifs naturels doit être développée. Une logique de solidarité internationale et de solidarité au

sein des régions et entre les régions doit s'appliquer. La question des outils verts a été soulevée : nous pourrions par exemple aller vers une modulation de la dotation globale de fonctionnement des communes en fonction des politiques menées en faveur de la biodiversité.

Idée de gouvernance

S'accorder sur un nouveau modèle économique fondé sur le capital nature et le bien être humain - Atelier « exploiter durablement les ressources naturelles renouvelables » :

L'enjeu est de valoriser et d'internaliser dans le modèle économique les services écosystémiques. Une mission auprès du Premier Ministre sur la comptabilité et la fiscalité écologique comme fondement d'un nouveau modèle économique pourrait être mise en place. À terme, un tel changement de paradigme permettrait de définir un nouvel indice macro-économique du type « index de Capital Nature » en remplacement du PIB.

Les quatre messages spécifiques des ateliers

Euvrer pour la qualité et la diversité des habitats

Ce groupe a rappelé que 92 % du territoire national est en propriété privée et que les propriétaires sont, de fait, responsables de la gestion d'un morceau de bien commun. Il convient donc de repenser les liens entre les droits légitimes liés à la propriété et le devoir de contribuer à la gestion du bien commun. La gestion du patrimoine historique peut ici faire figure de modèle.

L'exploitation durable des ressources naturelles renouvelables

Si nous cherchons à nous inscrire dans une logique d'exploitation optimale basée sur

des critères économiques privés, les externalités négatives doivent être internalisées afin que soit prise en compte l'exploitation durable. Il s'agit de déterminer de manière collective la façon d'exploiter des ressources, en particulier en définissant les modalités de leur accès.



Bernard Chevassus-au-Louis

Réduire les pollutions et les impacts sur la biodiversité

Le déficit des connaissances relatives aux effets des flux polluants et des interactions entre ces flux, à la biodiversité et à d'autres pressions tels que les agents pathogènes, est extrêmement important : un investissement massif et durable pour améliorer les connaissances dans ce domaine est nécessaire.

Mieux agir contre les espèces exotiques envahissantes

La pression de ces espèces croîtra à l'avenir en raison de la globalisation des échanges et du changement climatique. Il s'agit donc de mettre en place un système de vigilance dédié à ces problématiques et de définir à l'avance des stratégies de réaction pour faire face aux invasions biologiques.

Réaction de Jean-Claude Ameisen, président de la Conférence

Je trouve très émouvant ce mélange de passion et d'expertise exprimé durant cette conférence. C'est tout à fait particulier. Et les sujets évoqués amènent à revenir à des questions fondamentales : qu'est-ce que l'École ? Comment y découvrir ce qu'est la vie ? Ce qu'est la démarche scientifique ? Ce qu'est la connaissance, comment la produire et la partager ? Comment apprend-on à décider ensemble ? Comment élabore-t-on un contrat social ? Ces questions nous invitent à réfléchir à la façon de bâtir un bien commun, une démocratie, une société. L'un des ateliers propose la possibilité d'échanger pour un temps son métier avec celui d'un

autre, de se voir à travers le regard de l'autre : Paul Ricoeur disait qu'on entre en éthique quand on commence à se penser « *soi-même comme un autre* ». Faire une partie du chemin vers l'autre, pour apprendre à construire ensemble.

À chaque fois qu'il y a des débats publics – sur le nucléaire, les nanotechnologies, les biotechnologies, la bioéthique –, à quoi finit-on toujours par revenir ? À la question de l'école, de la formation, de la démocratie...

« Il nous faut intégrer l'idée de biodiversité dans la culture, y faire participer l'enseignement et les sciences humaines et sociales. Et aussi l'art. Il faut faire entrer la nature dans la culture. »

Il faut éviter de dessécher la nature en l'observant uniquement d'un point de vue économique, de service rendu, ou biologique. Et il est important de ne pas nous considérer uniquement comme une partie de la biodiversité, au risque de « naturaliser » l'être humain. Darwin a toujours inscrit sa vision scientifique de l'origine « naturelle » de l'espèce humaine dans une vision profondément morale du respect dû à chaque personne. Mais après sa mort, une entreprise de « naturalisation » radicale de l'humain a conduit aux dérives tragiques de l'eugénisme, et du « darwinisme social » et raciste. Il faut intégrer la nature dans la culture tout en se gardant de considérer les

êtres humains comme de simples éléments de la biodiversité.

Comment repenser notre relation à la biodiversité d'un point de vue scientifique ? Gilles Boeuf nous a rappelé que le monde microbien constituait une dimension majeure de la biodiversité. Alors que nous comparons souvent le temps très court des générations humaines aux temps longs de l'évolution, le monde microbien nous révèle que le temps des générations du vivant est parfois infiniment plus court que le nôtre. Une génération humaine, 25 ans, correspond à 400 000 générations d'une bactérie qui se reproduit toutes les 30 minutes. À l'échelle humaine, 400 000 générations correspondent à 9 millions d'années, la durée qui nous sépare des derniers ancêtres communs que nous partageons avec les primates non humains. Nous nous situons donc entre des rythmes, des tempos très différents de l'évolution.

Quand nous pensons nos relations à la biodiversité, il faut inclure une diversité qui va de l'univers invisible des microbes à l'univers des espèces animales et végétales. Il faut inclure les espèces envahissantes, les pandémies, les maladies infectieuses « émergentes »...

J'ai eu le sentiment que pour la plupart des intervenants, biodiversité signifiait diversité génétique. Pourtant, il faut avoir à l'esprit que l'une des grandes révolutions scientifiques actuelles est le développement de l'épigénétique, c'est-à-dire les différentes façons dont les cellules et les corps peuvent utiliser leurs gènes. La biodiversité doit aussi être vue comme l'ensemble des

configurations possibles que peuvent adopter, dans des environnements changeants, des êtres vivants possédant les mêmes gènes.

Les travaux de la Conférence ont souligné la nécessité, pour gérer les biens communs, d'avoir recours au droit, mais aussi de faire en sorte que les droits se traduisent par un accès réel aux droits. Certaines catastrophes humaines, qui nous semblent *a priori* dues à des modifications de la nature, peuvent être en fait dues à un défaut d'accès au droit. L'économiste Amartya Sen a montré que les famines résultent le plus souvent non pas d'une pénurie de production de nourriture, mais d'un accès inégal à la nourriture produite, et il en a conclu que c'est la démocratie qui est le meilleur moyen de prévenir les famines.



« Une démocratie vivante est probablement une composante essentielle d'une réponse efficace aux problèmes de préservation de notre relation à la nature, la biodiversité et notre environnement. »

L'expertise, l'évaluation, les audits, la labellisation, constituent des éléments essentiels d'une bonne gouvernance. Ils impliquent la création d'autorités indépendantes consultatives et décisionnelles. Des modèles, au niveau institutionnel, existent déjà dans d'autres domaines, avec des

instances indépendantes consultatives comme le Comité consultatif national d'éthique, et des instances décisionnelles comme la Haute autorité de santé (HAS), ou la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE) en matière de lutte contre les discriminations. Nous devrions nous inspirer de ces autorités indépendantes en matière de préservation de la biodiversité. Nous devrions aussi promouvoir la mise en place d'une instance scientifique internationale similaire au Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), tout en tenant compte de ses points faibles. En effet, le GIEC n'a pas suffisamment maintenu la distance entre expertise et prescription, entre connaissance et choix démocratiques. La connaissance efface l'ignorance, mais ne permet pas d'effacer l'incertitude qui est au cœur de la liberté et de la responsabilité. La science nous donne des cartes du monde, et nous révèle ce que nous sommes capables de faire, mais elle ne nous dit pas ce qu'il convient de faire, ce qui est souhaitable en termes humains. Elle ne peut se substituer à l'exercice de notre liberté et de notre responsabilité. Nous serons toujours responsables de nos choix.

Les liens entre économie et biodiversité ont été soulignés, et sont très importants, mais les liens entre biodiversité et santé humaine ont été moins abordés, alors qu'ils m'apparaissent essentiels. Parler de la biodiversité, c'est aussi parler de l'humanité dans ses environnements : c'est de nous, dans nos environnements, qu'il s'agit. La question des pollutions, qui concernent à la fois la santé, l'économie et la biodiversité est un exemple parmi tant d'autres.

Enfin, je voudrais évoquer les liens qui m'apparaissent entre la réflexion sur la biodiversité et la démarche éthique biomédicale. Elle a mis longtemps à s'inscrire dans la réalité. Plus de trente-cinq ans ont séparé les premières déclarations internationales d'éthique biomédicale de leur inscription dans la loi de notre pays : des instances éthiques ont alors été progressivement mises en place au niveau national puis régional, au niveau consultatif puis décisionnel. Dans les deux cas, nous inventons d'abord des horizons qui paraissent inatteignables, puis nous inventons des manières de les rejoindre. Les liens entre biodiversité et bioéthique mériteraient d'être approfondis. Cette année, la fête de la science, qui aura lieu en octobre, a pour thème « Biodiversité et bioéthique : quels défis pour l'avenir ? ». Bioéthique signifie, littéralement, éthique du vivant. Mais le terme de bioéthique a été créé dans les années 1970 pour décrire l'éthique des sciences du vivant lorsqu'elles s'appliquent à l'homme. Nous pourrions essayer de penser la relation entre une éthique du vivant et une éthique de l'humain ; entre la réflexion éthique concernant la santé humaine et la réflexion éthique concernant la biodiversité. Et nous pourrions créer des liens entre les instances éthiques qui ont pour préoccupation la santé humaine et le respect de la personne et les instances qui ont pour préoccupation la biodiversité.

Il y aura aussi besoin de droit, d'une dimension juridique dans les actions qui seront mises en place. Mais nous devons veiller à ce qu'elle ne stérilise pas la passion des engagements et la volonté de dialogue qui ont animé ces journées.

Eclairage de grands témoins : leurs « idées coups de cœur »

Trois intervenants portent leur regard d'experts ou de penseurs de la biodiversité sur les idées produites dans les ateliers.

Philippe Roch, ancien secrétaire d'État à l'Environnement de la Suisse

Hélène Vestur, conseiller de l'État

Yves Paccalet, philosophe et naturaliste

La biodiversité, un objet politique particulier

Hélène Vestur

En tant que conseiller de l'État, la stratégie de protection et de préservation de la biodiversité ne me semble pas constituer une politique comme les autres. Elle porte sur un objet essentiel, la protection du vivant et donc de nous-mêmes à long terme. Il s'agit également de protéger un patrimoine commun qui a plusieurs millions d'années. Plus que d'une politique circonstancielle, il s'agit d'un devoir sacré. La stratégie nationale prend donc une nouvelle dimension et s'inscrit sur le très long terme, voire l'éternité....



Philippe Roch

Cette Conférence est un bel hommage rendu à la biodiversité. Je peux souscrire à toutes les conclusions exposées. La biodiversité constitue une valeur centrale et un socle. La nature est incontournable. La biodiversité doit être un objectif politique majeur. Je souhaite que les discours et les propositions se concrétisent, sur le terrain, et dans le domaine de l'éducation.

Inscrire la biodiversité dans le Droit

Hélène Vestur

Des conditions de fond préalables à l'amélioration de la protection de la biodiversité ont été évoquées. La première consiste à faire de celle-ci une valeur nouvelle et partagée. La forme la plus commune d'incarnation d'une valeur collective est son expression dans le Droit. Il n'y a pas

aujourd'hui de dispositif législatif qui apprécie la biodiversité en tant que telle. L'une des propositions, qui est mon « idée coup de cœur », consiste à inscrire la valeur de la protection de la biodiversité dans le Droit et à tous les niveaux de décision publique. Nous pourrions proclamer sa valeur en l'inscrivant dans un texte à caractère fondateur, dans la Charte de l'Environnement faisant partie du bloc de constitutionnalité par exemple. À d'autres niveaux, le législateur pourrait inscrire l'obligation de préserver la biodiversité dans l'ensemble des dispositions qui régissent les projets d'aménagement et d'urbanisme.

Yves Paccalet

L'être humain a une propension à vouloir dominer ces concitoyens et la nature. Nous avons donc besoin de la loi pour nous imposer des limites. Il y a urgence à protéger la biodiversité par le droit notam-

© Bernard Suard



ment, car des éléments de la nature disparaissent de génération en génération. Une loi locale s'impose, mais aussi une loi mondiale. La démocratie du monde nécessite une démarche globale.

Philippe Roch

Prenons l'exemple du droit agricole. Les paysans sont pris dans un tourbillon global dans lequel ils subissent des pressions économiques constantes. Ils sont de plus en plus souvent malheureux de faire leur travail, alors qu'il conviendrait de rétablir leur rôle positif de production de nourriture mais aussi d'entretien de la biodiversité et du paysage. Il faut que la législation européenne change. Les lois actuelles sont mal faites et parfois compliquées. Il faut dans ce dispositif réglementaire intégrer la biodiversité comme une tâche de l'agriculture pour laquelle on payera un prix convenable. À terme, le marché devrait rémunérer lui-même les conditions de production les plus proches de la nature.

Inventer la démocratie de la biodiversité

Philippe Roch

Tous les niveaux sont nécessaires. Au niveau local, les citoyens doivent apprendre la démocratie de proximité. Il faut également des lois nationales et internationales. La culture du dialogue et de la concertation est une spécificité suisse qui transparaît bien dans les propos de cette Conférence et dans le Grenelle. Il faut que tout le monde puisse s'exprimer pour que les décisions soient comprises et acceptées. Ces mécanismes d'information et de co-décision sont clés pour une bonne gouvernance.

En Suisse, cette démocratie participative ralentit parfois le processus de décision mais elle permet d'éviter les erreurs. Elle renforce aussi le local et l'attachement des citoyens à leurs territoires.

Hélène Vestur

Nous parlions tout à l'heure de la loi. Celle-ci doit constituer un cadre, non un carcan. Elle doit laisser suffisamment de souplesse pour déterminer l'échelle territoriale adéquate, et la dimension de la concertation et de ses acteurs en fonction des enjeux. Les moments sont aussi importants, il faut pouvoir laisser le temps.

La nécessité de l'éducation, de l'information et de la sensibilisation

Yves Paccalet

Dans l'un des premiers textes que Cousteau et moi avons coécrit, nous demandions l'institution de cours d'écologie à partir de la maternelle, afin de faire comprendre dès le plus jeune âge que l'Homme n'est pas seul sur la planète et que tout est important. Cet effort d'éducation doit s'observer jusqu'à l'université et reste possible tout au long de la vie. Dans le secteur agricole, il faut notamment assurer un service de formation à l'agriculture biologique pour protéger la biodiversité ordinaire.

Philippe Roch

En Suisse, beaucoup d'efforts sont faits sur l'éducation à l'environnement mais il s'agit toujours d'efforts individuels initiés par des organisations non gouvernementales et par des professeurs engagés personnellement. Les programmes n'incluent pas systématiquement

de cours sur la biodiversité. Les enfants sont pourtant demandeurs et les sorties nature sont particulièrement efficaces pour les sensibiliser.

Hélène Vestur

L'école n'est heureusement pas le seul facteur de formation intellectuelle et affective. Le message peut également être relayé par d'autres instruments de formation. La famille, mais aussi notre société et les médias, jouent un rôle décisif.

Les valeurs et les plaisirs

Yves Paccalet

Le plaisir n'a pas été évoqué dans les conclusions de la Conférence. La biodiversité telle que je l'ai vécue au cours de mon enfance dans la montagne, puis au cours de mes années Cousteau sur et sous la mer, constituait une véritable source de plaisir. Pour que la biodiversité ne soit plus seulement l'un des problèmes posés à l'humanité, elle doit devenir une solution, une solution qui nous apporte du plaisir. Nous avons besoin des espèces vivant autour de nous et avec lesquelles nous avons évolué. Ce message sera transmis à la fois par la loi, par l'éducation, par la prise de conscience. La biodiversité se définit également par la vie telle que nous l'avons intégrée dans nos mythes et dans la construction de notre culture.

L'Homme a même développé des liens d'amitié avec les espèces que l'on appelle « envahissantes ». Nous avons à présent à reconsidérer ce mélange d'espèces que nous créons dans le sens d'un traité d'amitié avec tout le monde.

Philippe Roch

Je partage la conception de la biodiversité comme source de plaisir. Même dans ce contexte difficile il ne faut pas agir par peur de l'avenir, mais par amour de la nature.

Echanges avec la salle

Jean-Claude Lefeuve, *Conseil national de protection de la nature (CNP)*

Ces trois jours de Conférence ont été passionnants. Les actions pour ralentir l'érosion de la biodiversité montrent néanmoins constamment leurs limites. Plutôt que de fixer une date butoir de cessation de l'érosion de la biodiversité, nous pourrions agir. En 2000 a été publiée la directive-cadre européenne sur l'eau. Cette directive peut être critiquée, et la France n'atteindra jamais à temps les objectifs qu'elle s'est fixés dans ce cadre. Toutefois, les exigences auprès des acteurs de l'eau ont engendré d'importants progrès, provoquant une concertation là où elle n'avait jamais existé, notamment au niveau interministériel. Nous proposons de traduire la directive-cadre au niveau de la biodiversité, afin d'atteindre, d'ici à 2025, le bon état des territoires terrestres.

Romain Renoux, *responsable de l'outre mer du World Wide Fund – France (WWF-France), président du groupe outre mer du comité français d'Union internationale de conservation de la nature (UICN-France)*

Je tiens à souligner que 80% de notre biodiversité se situe dans l'outre-mer français, qui abrite également 97% du patrimoine

marin français. Nous souhaiterions que soit inscrite, dans la conclusion de cette Conférence, la déclaration d'amour à la biodiversité, qui est aussi une déclaration d'amour à l'outre-mer. Parallèlement, nous souhaiterions que la consultation et la participation des acteurs ultra-marins puissent se poursuivre dans le cadre de la réflexion sur la Stratégie nationale.

Jean-François Lerat, *ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Pêche (MAAP)*

Beaucoup de citoyens ont peur de la biodiversité, notamment des espèces exotiques envahissantes. Il faudrait mener une action positive auprès d'eux. Dans ce cadre, le terme d'espèce envahissante devrait se transformer en un concept moins négatif.

Yves François, *agriculteur dans l'Isère, représentant de l'Assemblée permanente des chambres de l'agriculture (APCA)*

Les agriculteurs présents à cette Conférence ont senti votre volonté d'avancer sans nous exclure. Toutefois, je ne crois pas au « contrat d'amitié » avec les mauvaises herbes ou les insectes nuisibles, proposé par Yves Paccalet et Philippe Roch. Les agriculteurs subissent actuellement un passage brutal d'une situation où ils pouvaient cultiver leurs passerelles privées comme ils le souhaitaient, à la nécessité de prendre en compte le bien public. C'est une révolution importante alors que les agriculteurs français ont de réels problèmes de revenus.

Parallèlement, la notion de biodiversité est fondamentale pour nous. S'il faut rejeter le productivisme, nous devons conserver

notre productivité à travers des pratiques qui ne consisteront plus à nous battre contre la nature. Au contraire, celle-ci nous aidera. L'agriculture biologique doit se développer pour répondre à une demande très forte. Toutefois, il faut également intégrer les agriculteurs traditionnels et des pistes existent pour les intégrer. Les technologies de la culture biologique pourraient être transférées vers l'agriculture traditionnelle. La microbiologie des sols offre également un potentiel extraordinaire. Pour que la biodiversité ordinaire soit prise en compte, la culture et la forêt, qui occupent 60% du territoire, devront l'être également.

Jean Wencker, *France nature environnement (FNE)*

Je rejoins Jean-Claude Lefeuve qui a décrit la directive-cadre sur l'eau comme un instrument exigeant un changement de pratiques. Les milieux aquatiques sont en effet un réservoir immense de biodiversité. Je rejoins également Yves Paccalet, qui mentionnait le plaisir relatif à la biodiversité. Les meilleurs militants pour la biodiversité ont d'abord été sensibles aux plaisirs liés à la nature.

Christian Bérenger, *Mouvement des entreprises de France (MEDEF)*

Nous, entreprises, souhaitons intégrer les nouveaux enjeux de biodiversité dans nos stratégies de développement. Il me paraît extrêmement important que la nouvelle Stratégie nationale inclue le socle des connaissances des entreprises liées à la formation et à la communication, notamment au sein de la Fondation pour la recherche sur la biodiversité. Néanmoins, je souhaiterais

exprimer une réserve concernant les processus de prise de décision. Les questions sur la gouvernance n'ont pas fait l'objet de réponses précises. Il convient enfin d'être vigilant par rapport aux nouveaux outils économiques qui seront mis en place pour financer les actions.

Claire Tutenuit, association *Entreprise pour l'environnement (EPE)*

Les mécanismes démocratiques aboutissent souvent à la prévalence des intérêts humains, notamment économiques. La biodiversité doit donc être prise en compte très tôt et à travers des mécanismes différents des mécanismes démocratiques traditionnels.



Réflexions ouvertes sur une Stratégie nationale pour la biodiversité post-2010 : tribune libre de grands témoins

Quatre intervenants mettent en perspective les propositions de la Conférence au regard de la Stratégie nationale post-2010

Anne-Marie Ducroux, *Au nom du Vivant François Wakenhut, Commission européenne*

Bruno Mamindy-Pajany, *Maire de la commune de Sainte-Rose – La Réunion*
Ferdy Louisy, *Conseil général de Guadeloupe*

Nouveaux horizons, nouvelles ambitions

François Wakenhut

L'enthousiasme suscité par les débats est signe d'espoir pour le contexte futur, qui sera difficile. En termes de cycle politique concernant la biodiversité, nous allons franchir une étape importante. Les résultats escomptés après la mise en place de Stratégie nationale pour la biodiversité française, puis européenne, ne se sont pas concrétisés. Nous bénéficions aujourd'hui d'une deuxième chance, qui est sans doute la dernière au regard des cycles politiques



© Bernard Suard

Ferdy Louisy

Il me semble que de ces trois jours, nous devons retenir l'idée de système d'autorégulation et poursuivre notre réflexion sur la création d'une Haute autorité. Je pense, toutefois, que nous ne devons pas nous fixer de date butoir. 2020 est trop proche et peut constituer une contrainte. En tant que président du parc national de la Guadeloupe et en tant que maire, je souhaiterais témoigner de la complexité des systèmes.



Anne-Marie Ducroux

Jean-Claude Ameisen a parlé tout à l'heure d'émotion pour ces deux jours : ce qui est souvent vu comme fragilité doit constituer nos forces, notamment pour la biodiversité. Ce mélange ici de la passion et de l'expertise doit être entretenu.

Pour établir une Stratégie nationale, plusieurs étapes seront nécessaires dont la poursuite du dialogue engagé ici. Lors de la consultation du Conseil national du développement durable, pour la première Stratégie nationale pour la biodiversité, les acteurs de la société et collectivités avaient proposé de travailler à « reconnaître des valeurs au vivant ». On a pointé ici à Chamonix autant les valeurs culturelles, éthiques qu'économiques... Ceci est bien la piste à suivre car elle permettra à des acteurs de s'intéresser différemment à l'enjeu, peut être d'y entrer enfin.

« Il faut inviter le monde de la nature à réfléchir, exprimer de façon plus positive les enjeux de la biodiversité. »

Il faut se montrer plus conquérants, constructifs, et faire passer l'idée dans l'opinion et vers les pouvoirs publics. On pourrait relire ainsi un objectif politique que nous avons proposé avec Bernard Chevassus-au-Louis, dans le cadre du livre-manifeste proposé par un comité d'experts, édité par la Ligue Roc : il ne s'agit plus seulement de passer de l'objectif de stopper la perte de biodiversité mais de lancer la recapitalisation écologique. Passer d'un objectif négatif à positif. On a su le faire pour les bâtiments, en passant d'une absence de regard sur leurs conséquences, à la recherche de constructions à moindre impact, puis neutres et, aujourd'hui, à énergie positive. Nous devons être capable de faire de même pour la nature.

Par ailleurs, les objectifs auront besoin d'un portage politique bien supérieur, leur formulation doit être pensée pour sortir la biodiversité de sa technicité et les rendre accessibles à la société... par l'esprit ou l'action. Mais aussi par d'autres ministères cruciaux comme l'Éducation nationale.

Enfin, ces objectifs mériteraient d'être écologiquement plus précis, adaptés aux territoires par exemple, tenir compte du degré d'irréversibilité, ou, si l'on retient un jour le principe des équivalences écologiques, la SNB devrait alors être moins muette sur la question pour mieux guider l'action.

L'appropriation de la problématique par l'ensemble des acteurs

Bruno Mamindy-Pajany

Toutes les idées formulées au cours de ces trois jours laissent paraître un projet de vie et un projet pour la vie. Tous les échelons de tous les territoires sont concernés dans la durée et à travers des actions inter-générationnelles. Nous avons un patrimoine à transmettre. Cette conférence constitue une étape dans un projet de vie, qui s'inscrit dans un monde matérialisé en lui insufflant des valeurs. Les citoyens de l'outre mer doivent donc être associés à ce projet de vie en tant que citoyens du monde.

Tous les citoyens doivent pouvoir s'approprier cette Stratégie nationale afin qu'elle devienne planétaire. Il faut donc qu'elle vive dans la proximité. La gouvernance partagée et de proximité doit prendre en compte un projet mais être diversifiée. La Réunion souhaite donc pouvoir bénéficier du cadre national de cette stratégie tout en travaillant en coopération, notamment avec l'Île Maurice. Il faut un projet global déclinés en actions locales.

Anne-Marie Ducroux

Pourquoi les régions et les acteurs économiques n'ont pas été mobilisés par la mise en œuvre de la SNB actuelle ? Pas par hasard. En réalité, peu d'acteurs se déclarent contre la biodiversité. La biodiversité fait plutôt face à des acteurs n'ayant pas conscience de l'enjeu ou ayant des intérêts contradictoires.

« En réalité, peu d'acteurs se déclarent contre la biodiversité.

La biodiversité fait plutôt face à des acteurs n'ayant pas conscience de l'enjeu ou ayant des intérêts contradictoires. »

L'Etat lui-même se montre incohérent en bâtissant des politiques avec des objectifs divergents. La réussite passera donc par une définition plus conquérante et partageable des objectifs et par l'organisation volontaire de coalitions d'acteurs les soutenant. C'est aussi l'idée contenue dans le mot de contrats plusieurs fois cité ici. Mais je suggère que, plutôt que de déléguer la garantie d'un contrat en faveur de la biodiversité à un tiers, un « notaire », chaque engagement soit pris devant une communauté de Français, qui en deviendrait ainsi observatrice et garante dans le temps. On remettrait ainsi chaque engagement d'acteur dans la démocratie, on démultiplierait des communautés attentives par ce rôle, on les écouterait périodiquement dans l'évaluation des progrès. La convergence des stratégies doit être organisée. J'ai pu constater directement comment des processus parallèles s'installent : on définit d'un côté une stratégie dite de la Nation et de l'autre les acteurs privés ou collectivités créent la leur ; si on les interroge pour savoir pour combien ils contribuent aux objectifs communs, ils ne savent pas répondre car souvent la question n'a pas été posée en amont. Il ne s'agit pas d'uniformiser mais de laisser de l'initiative en cherchant à créer des effets d'échelle plus importants et déterminants pour l'enjeu.

La nouvelle Stratégie ne sera pas qu'un mécano institutionnel, à seulement bien concevoir : il faut aussi donner des énergies au processus pour réussir. Parmi elles : le portage politique en amont, la confiance faite aux acteurs, des médiations démocratiques, les financements ou la valorisation des actions positives et en aval la réponse politique au processus multi-acteurs.

La bonne échelle territoriale

François Wakenhut

La Commission européenne dispose d'outils pour agir et opérer le passage du niveau européen aux échelons inférieurs. Ainsi, nous avons fait passer des directives sur l'eau ou le milieu marin prenant comme échelon de base les zones définies biogéographiquement. Cela permet d'identifier des zones pertinentes d'intervention.

Plusieurs questions doivent être soulevées. La première concerne l'articulation entre les différentes échelles. Selon les problématiques en jeu, il s'agit de savoir quelle échelle est directement concernée. Ainsi, pour les espèces envahissantes, l'échelle doit être européenne dans la mesure où il s'agit de contrôler des flux internationaux. Pour la gestion des biens communs, le local demeure l'échelle-reine de la biodiversité mais elle ne permet pas d'adopter une approche globalisante.

Concernant les territoires d'outre-mer, différents moyens d'actions existent au niveau européen pour prendre en compte leurs spécificités.

« Il faut donc intervenir simultanément et de façon complémentaire entre les niveaux global, européen, national, régional et local. »

Certains, comme la directive-cadre sur l'eau, sont applicables aux départements d'outre-mer. D'autres ne le sont pas, quand les situations ne le permettent pas. Nos instruments législatifs sont souples car les directives sont retranscrites dans le droit national (et régional dans certains des Etats membres). Les priorités de financement ne résultant pas uniquement des décisions de Bruxelles, une appropriation aux niveaux national, régional et local s'impose. Or, des variations considérables existent entre les Etats membres et à l'intérieur de ces Etats. Certains Etats sont plus enclins que d'autres à utiliser les financements européens (notamment issus de la PAC ou des fonds structurels) pour soutenir les efforts en faveur de la biodiversité. Cette caractéristique repose la question de l'appropriation générale de l'enjeu de la biodiversité comme enjeu de cohésion territoriale. En France, du chemin reste à parcourir.

Ferdy Louisy

Le niveau européen ne considère pas toujours le caractère insulaire de l'outre-mer. En raison de notre situation géographique, nous devons tenir compte à la fois des dispositifs nationaux et européens, tout en intégrant des contraintes internationales et les besoins de coopération.

En Guadeloupe, nous disposons d'un système excellent de gouvernance, né de la loi sur les parcs nationaux de 2006. Nous élaborons actuellement une charte matérialisant la démocratie participative en associant tous les acteurs à tous les niveaux. Cet outil formidable révèle toutefois les vraies difficultés rencontrées sur le terrain. Ainsi, il est difficile de convaincre les marins-pêcheurs de l'importance de créer des aires maritimes protégées. Comme en Guyane, la population a besoin de ces aires protégées pour subsister. Les directives européennes et les textes législatifs nationaux ne correspondent pas à la situation de cette population et à ses us et coutumes.

La question des moyens financiers et humains

Ferdy Louisy

En outre-mer, nous n'avons pas les moyens financiers de mettre en place la Stratégie nationale. Alors que nous disposons de 80% du patrimoine de biodiversité française, nous ne recevons pas 80% du budget alloué à la biodiversité. Le système français est un système de compensation, alors que le système européen est incitatif, à son avantage. En France, les révisions générales des politiques publiques (RGPP) vont souvent à l'encontre de la biodiversité, en réduisant les budgets des parcs nationaux. La biodiversité ne se réglera pas à travers une gestion comptable mais grâce à des initiatives dynamiques.

« Le rôle renforcé de l'Etat dans la Stratégie doit avant tout se concentrer sur l'aide aux collectivités locales. »

La réorientation des financements constitue également un point important. Les budgets de l'Europe et de l'Etat doivent favoriser le secteur d'avenir qu'est la biodiversité.

François Wakenhut

La question des moyens ne sera porteuse de résultats que si une forte appropriation existe, rendant le financement opérationnel. Au niveau européen, l'absorption des fonds et leur utilisation au service des objectifs en matière de biodiversité demeurent perfectibles.

Ferdy Louisy

Il est vrai que la stratégie doit comporter une dimension culturelle. Nous travaillons déjà largement sur le problème de l'appropriation. En revanche, il est difficile de gérer l'action sans maîtriser la décision. Or, les décisions sont prises, soit à Bruxelles soit à Paris. Les moyens financiers sont bien sûr nécessaires, mais doivent être complétés par des moyens humains à travers une gouvernance. C'est là que s'établit la Stratégie nationale : en sachant qui gouverne. La gouvernance ne devrait pas être centralisée et concentrée.

La distance entre les centres de décisions et d'actions a des répercussions importantes. Par exemple, ce sont bien des décisions de



Dunes et mangrove

© Jérôme Couroucé - MIEEDM

Paris qui font que ma commune est aujourd'hui polluée au chlordécone. Nous devons d'ailleurs prendre une décision ferme, légiférer de manière claire sur ce type de dérives anti-humanitaires que sont les pollutions.

Bruno Mamindy-Pajany

Tout projet nécessite des moyens mais nécessite une ingénierie et un état d'esprit. De surcroît, tout projet commence à sa conception, effectuée dans un certain état d'esprit. Si cet état d'esprit ne facilite pas la mise en commun des moyens financiers et humains, le projet risque d'échouer.

« Nous devons livrer une bataille sur nous-mêmes, sur nos institutions et sur nos collectivités pour assurer un changement de mentalité nécessaire à la nouvelle culture et décloisonner les démarches. »

Il faut des hommes convaincus et à ce titre nos territoires d'outre-mer doivent avoir une perspective qui comporte également une dimension humaine.

Réaction de Jean-Claude Ameisen, président de la Conférence

Il est important de prendre le temps. Et de prendre en compte la complexité. Il faut intégrer dans notre réflexion à la fois le vivant et l'humain. Le vivant qui nous entoure, notre propre dimension vivante, et notre dimension humaine. Réfléchir à nos réussites et à nos échecs, et aux causes de nos échecs. Nos villes sont des environnements que nous avons construits. Quels sont les problèmes humains que nous y avons créés ? Et si nous ne les comprenons pas et ne les résolvons pas, comment pouvons-nous espérer ne pas les répéter lorsque nous construirons notre environnement naturel ? Il faut intégrer à la notion de territoire les populations humaines qui y vivent. Il faut penser à la fois le local et le global. La France, c'est à la fois « global » par rapport aux régions qui la composent, et « local » par rapport à l'Europe et au monde. Il faut constamment nous demander de qui nous parlons quand nous parlons de « nous ». Qui nous risquons d'exclure, sans même y penser.

« Il faut éviter la planification, parce qu'elle emprisonne l'avenir, et le laisser-faire, parce qu'il nous exclut de l'avenir. »

Il nous faut élaborer des règles collectives, déléguer leur application à des institutions indépendantes qui permettent aux acteurs d'inventer des solutions originales qui

répondent au mieux aux contextes particuliers. Il faut donc tenter de conjuguer régulation et invention. Il faut aussi nous souvenir que nous avons tendance à voter des lois qui proclament de manière solennelle des droits, mais sans nous préoccuper de faire entrer ces droits dans la réalité (c'est le cas, parmi tant d'autres exemples, de notre incapacité, depuis si longtemps, à faire en sorte que le salaire des femmes soit égal, à travail égal, à celui des hommes...). Si nous parvenons à inventer des modalités de gouvernance locale et mondiale qui nous permettent réellement de promouvoir ces droits humains essentiels que sont le droit à la préservation de la santé humaine et à la préservation de notre environnement, ces modes de gouvernance nous serons sans doute aussi utiles pour résoudre beaucoup d'autres problèmes essentiels.

Echanges avec la salle

Christian Bouday, représentant de l'Association nationale des élus de la montagne (ANEM)

Grâce aux fonds structurels européens, j'ai eu la chance, il y a 20 ans, de mener un dossier pour les milieux humides et de restaurer une petite rivière se jetant dans le Doubs. Deux facteurs ont contribué à la réussite de ce dossier : le courage politique et la qualité de nos collaborateurs. Je souhaiterais que tous les acteurs politiques fassent preuve d'autant de courage.

Frédéric Mortier, directeur du parc amazonien de Guyane

Un hectare de forêt du parc amazonien de Guyane comporte davantage de biodiversité

que l'ensemble des forêts européennes. Trois ethnies amérindiennes y vivent toujours. Nature et culture se conjuguent dans ce parc, qui a une vocation de développement local. Aujourd'hui, nous subissons un désastre écologique et humain, avec la destruction des milieux naturels, des cours d'eau, des territoires de chasse et de pêche, à cause de l'orpaillage illégal. Il s'agit d'un problème de dimension nationale. Nous souhaitons que la lutte contre l'orpaillage illégal fasse partie de la Stratégie nationale à venir.

Christophe Aubel, directeur de la Ligue Roc

Deux faiblesses de la SNB actuelle doivent faire l'objet de notre réflexion pour progresser réellement. La première concerne la territorialisation, encore faible. La seconde concerne l'économie, dont la place reste minimale. La Ligue Roc propose à l'Etat de faire des plans sectoriels impactant réellement les politiques publiques. Sur le terrain, les préfets doivent jouer le jeu de la Stratégie nationale et des plans sectoriels, et soutenir les élus qui prennent des initiatives. Parallèlement, une vraie subsidiarité doit voir le jour pour permettre à tous les acteurs économiques et sociaux de s'engager et d'agir. Pour y parvenir, une organisation subtile doit se mettre en place, comportant des objectifs partagés et des échéances précises, ainsi que des incitations. Un changement des régulations doit assurer que les logiques économiques ne détruisent plus la nature. La biodiversité contribuera alors à la création de richesse.



Conclusion

Zone humide

Jean-Marc MICHEL

Directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature au ministère du Développement durable

Mesdames, Messieurs, chers intervenants,
cher amis,

Au nom du Ministre d'Etat, je vous affirme que la protection de la biodiversité est en bonne voie et se poursuivra, à condition que nous nous en occupions.

Je remercie chaleureusement monsieur le Maire de Chamonix-Mont-Blanc de nous avoir prêté ce site magnifique, qui a conduit le groupe à donner un sens à l'avenir de la biodiversité et à l'engagement de chacun de nous. Je remercie le président de la Conférence de nous avoir guidé à mi-chemin entre le biomédical et la biodiversité pour nous montrer que la vie sauvage et la vie humaine ne faisaient qu'une. Enfin, je remercie tous les participants pour leur engagement afin que la nouvelle Stratégie nationale pour la biodiversité soit plus riche et porteuse de résultats.

Toutes vos propositions interpellent le pouvoir politique et administratif, mais également la société civile dans son engagement quotidien en faveur de la biodiversité. Et si la transmission du savoir n'était pas que l'affaire des scientifiques mais aussi celle des patrons d'entreprise. L'expertise constituerait un élément encore plus important si elle était davantage partagée. Elle est certes très dépendante de la connaissance, mais acceptons qu'elle soit plurielle. Plus on éclairera le décideur, plus on fera avancer la cause de la biodiversité. Enfin, à travers vos propositions, vous avez remis la question fondamentale du territoire au cœur de la Stratégie nationale de la biodiversité.

« La prochaine Stratégie nationale devra avoir l'ambition de s'installer davantage sur les territoires, et non plus dans le seul schéma descendant. »

Nous avons conçu ces journées autour d'ateliers créatifs à partir d'une approche par les pressions. Evidemment, la nouvelle Stratégie nationale devra prendre en compte les réponses à ces pressions suivant une méthode dialectique, en instaurant une meilleure intégration ou une nouvelle régulation. Nous devons réfléchir sur les échelles d'intervention et sur les outils disponibles et efficaces pour chacune d'elles. À l'approche de la conférence de Nagoya, ces questions vont également



© Bernard Suard

s'enrichir d'une attention particulière portée aux expériences des autres pays.

En matière d'ambition, la loi Grenelle 1 constitue une nouveauté. La loi Grenelle 2 est, quant à elle, une nouveauté en matière de moyens, de mesures et de processus. Elle montre comment s'emboîteront les étapes de démocratie élective, impliquant le pouvoir de décision, et les étapes en amont dans le cadre de la démocratie participative. Entre juillet 2007 et juillet 2010, la France est parvenue, et nous pouvons en être fiers, à produire une nouvelle donne en partant de la démocratie participative pour aller vers la participation élective. La situation à laquelle nous avons abouti est exigeante et nous interpelle de plus en plus en termes de résultats. Les autorités devront s'engager encore plus efficacement en faveur de l'intégration des valeurs de la biodiversité dans les politiques publiques. Je vous souhaite à tous que l'Etat parvienne à aller jusqu'au bout en assurant par exemple la compatibilité entre, d'une part, la Trame verte et bleue, et d'autre part, les infrastructures linéaires.

Le lancement de la révision de la Stratégie nationale ne pouvait se faire avec un kick-off plus foisonnant que celui qui s'est produit pendant les trois jours de cette conférence. J'ai piloté le démarrage de la Stratégie précédente. L'isolement des porteurs du projet était plus grand. La ministre nous apportait cependant un soutien politique fort. La Stratégie nationale pour la biodiversité n'était alors ni ministérielle ni gouvernementale. L'axe stratégique concernant le développement de la connaissance a progressé, de même que l'axe stratégique sur la mobilisation des acteurs. Nous serons jugés

sur les résultats concernant l'intégration de la biodiversité. Enfin, nous avons tardé à mettre en place le quatrième axe, relatif à la reconnaissance de sa valeur au vivant.

Aujourd'hui, un certain nombre d'acteurs réinstallent l'humain au cœur des territoires et de la Stratégie nationale. Les acteurs s'intéressant à l'histoire et à la mémoire de la protection de la nature commencent depuis peu à jouer un rôle. En revenant sur le passé, nous avons plus de chance de construire une Stratégie ambitieuse et porteuse de résultats s'adaptant à toutes les échelles.

Puisque notre biodiversité n'est pas seulement celle de notre territoire national mais qu'elle ose partir à la conquête de la planète, il nous faudra être convaincants lors de la prochaine conférence mondiale pour la biodiversité à Nagoya. Il nous faut aussi réussir l'exercice international que constitue le GIEC de la biodiversité. Enfin, il s'agit à l'international de s'impliquer au-delà de la problématique des espaces protégés pour envisager la biodiversité ordinaire, dans ce qu'elle a de complexe mais aussi de beau.

Au nom du Ministre d'Etat, je vous remercie tous de votre engagement, qui donne envie de biodiversité et suscite des initiatives. La nouvelle Stratégie nationale de la biodiversité, que nous souhaitons lancer mi-2011, s'enrichira de toutes vos propositions.

Les participants

Chêne de Nouvelle Calédonie



DAVID Valérie
GRILLET Jean Philippe
GRITTI Laurent
GUILLAUME Florence
MERRET Thierry
PIPIEN Gilles
VERILHAC Yves
ADAM Yves
ALACAR Eva
ALIOTTI Pierre
ALLAG-D'HUISME Fabienne
ALLAIN Yves-Marie
ALVAREZ Irène
AMEISEN Jean-Claude
AMOUDRY Jean-Paul
APPERTET Christophe
ARNAUDUC Jean Pierre
AUBANEL Anne
AUBEL Christophe
AURE Elsa
AVERBOUCH Keerti
AVICE Bertrand
BABIN Didier
BADRE Michel
BARBIER Luc
BAUCHOT Delphine
BAUDOIN Jean-Marc
BEISEL Jean-Nicolas
BERANGER Christian
BERTHET Catherine
BIGNON Jérôme
BLANCHON Jean-Jacques
BLU Paul
BOCQUET Aurelie
BOEUF Gilles
BOGEY Remi
BORDAT Benoit

BOUDAY Christian
BOUTEILLE Jean-Michel
BRANCHE Stéphanie
BRASCHI Thomas

EIFFAGE
RNF
Région Bourgogne
INSTITUT KLORANE
FNSEA
ligue ROC
GIP ATEN
UNPG
MEEDDM
Collectivité de Saint-Martin
MEEDDM
CGEDD-CRPN
AFD
Comité consultatif national d'éthique

Centre Nature Montagnarde
FNC
IFRECOR
Ligue ROC

MEEDDM
Commune de Sainte-Rose
Secrétariat de la CDB
CGEDD
Sharp Electronics France
PricewaterhouseCoopers
ONEMA
Université Paul Verlaine de Metz - CNRS
CEMEX

FNH
ANPCEN
UICN France
Université Pierre & Marie Curie - MNHN
FRAPNA
Communauté d'Agglomération
Grand Dijon
ANEM

MEEDDM
BeCitizen

valerie.david@eiffage.com
jph.grillet-rnf@espaces-naturels.fr
lgritti@cr-bourgogne.fr
florence.guillaume@pierre-fabre.com
thierry.merret@wanadoo.fr
gillesmichele.p@free.fr
yves.verilhac@aten.espaces-naturels.fr
yves.adam@unicem.fr
eva.aliacar@developpement-durable.gouv.fr
aliottip@yahoo.fr
Fabienne.Allag-dhuisme@developpement-durable.gouv.fr
yves-marie.allain@developpement-durable.gouv.fr
alvarez@afd.fr
ameisen.jc@gmail.com
jp.amoudry@senat.fr
c.appertet@centrenaturemontagnarde.org
jparnauduc@chasseurdefrance.com
ifrecor@gmail.com
christophe.aubel@roc.asso.fr
aure.elsa@gmail.com
Keerti.Averbouch@developpement-durable.gouv.fr
bavice.mairiesterose@wanadoo.fr
didier.babin@cdb.int
michel.badre@developpement-durable.gouv.fr
luc.barbier@sharp.eu
delphine.bauchot@fr.pwc.com
jean-marc.baudoin@onema.fr
beisel@univ-metz.fr
christian.beranger@cemex.com
-
jj.blanchon@fnh.org
paul.blu@wanadoo.fr
aurelie.bocquet@uicn.fr
boeuf@mnhn.fr
remi.bogey@gmail.com

bordatbenoit@aol.com
Christian.bouday@wanadoo.fr
-
stephanie.branche@developpement-durable.gouv.fr
thomas.braschi@becitizen.com

BRUNET Pierre
 BRUNETIERE Jean-René
 BRUYAS Zacharie
 BURE Mathieu
 BUREAU Dominique
 CADI Antoine
 CANUS Bruno
 CARENCO Eric
 CARLE Jean-Claude
 CASTERA Raphael
 CASTERMAN Hervé
 CATTELAINE Daniel
 CHABROLLE Alain
 CHALUMEAUX Dominique
 CHARLEMAGNE Thierry
 CHARRIER Ludovic

CHARRIER Christophe
 CHAUTAN Marc

CHAVAREN Philippe
 CHAVASSUS-AU-LOUIS Bernard
 HERKAOUI Axandre
 CHERY Jean-Pierre
 CLABAUT Alain
 CLAP Florence
 CLEMENT Isabelle
 CLERGEAU Philippe
 COLIN Pascal
 COLLIN Arnaud
 COREAU Audrey
 COURBOIS Laurent
 COUTTERAND Sylvain
 COUTTET Janny
 CRESSENS Bernard
 DAVID Bruno
 DE GUILLEBON Emmanuel
 DE PRACONTAL Nyls

ANPCEN
MEEDDM
MEEDDM
Traileurs du Mont Blanc
MEEDDM
MEEDDM
ONEMA - DCUAT
UNPG

GDF SUEZ
Mairie de Caligny

APCA
FNTF
CG du Var - Museum d'Histoire Naturelle de Toulon
DREAL Auvergne
Fédération régionale de la chasse de Rhône-Alpes

ASF
MAAP
MAAP
Cemagref
Région Rhône-Alpes
UICN FRANCE

GNIS
MNHN
Ministère de l'outre-mer

UICN
MEEDDM
FNC
Animateur train
Commune de Chamonix
WWF France
Institut de Recherche Pierre Fabre
DREAL de Rhône Alpes
GEPOG

p.m.brunet@wanadoo.fr
 jean-rene.brunetiere@developpement-durable.gouv.fr
 Zacharie.Bruyas@developpement-durable.gouv.fr
 mathieu.bure@gmail.com
 Dominique.Bureau@developpement-durable.gouv.fr
 antoinecadi@free.fr
 bruno.canus@onema.fr
 eric.carenco@carrieresdelaloire.com

-
 -
 herve.casterman@gdfsuez.com
 mairie.caligny@wanadoo.fr
 -
 dominique.chalumeaux@wanadoo.fr
 cazelc@fntp.fr

lucharrier@cg83.fr
 Christophe.CHARRIER@developpement-durable.gouv.fr

frkra@wanadoo.fr
 philippe.chavaren@asf.fr
 Bernard.Chevassus@jouy.inra.fr
 axandre.cherkaoui@agriculture.gouv.fr
 jean-pierre.chery@teledetection.fr
 aclabaut@rhonealpes.fr
 florence.clap@uicn.fr
 Isabelle.CLEMENT-NISSOU@gnis.fr
 philippe.clergeau@mnhn.fr
 pascal.colin@outre-mer.gouv.fr
 Arnaud.COLLIN@iucn.org
 Audrey.Coreau@developpement-durable.gouv.fr
 lcourbois@chasseurdefrance.com

cressens.bernard@neuf.fr
 bruno.david@pierre-fabre.com
 Emmanuel.DE-GUILLEBON@developpement-durable.gouv.fr
 ass.gepog@wanadoo.fr

DE SARTIGES Delphine
DEGEORGES Patrick
DELANNOY Emmanuel
DELAUNAY Alexis
DELAY Bernard
DELDUC Paul
DELESTRADE Anne

DELMAS Monsieur
DEMARTINI Caroline
DEMOULIERERaphael
DESCOLONGES Michèle
DIDILLON Joel
DIEZ Emmanuelle
DODINET Elisabeth
DOLE Patrick
DOUSSAN Isabelle
DUBOIS Gérard
DUCROUX Anne-Marie
DUNCAN Patrick
DUNCAN Alison
DUPONT Pascal
DURASNEL Leonard
DUTARTRE Alain
ED-DOUÏB Abderrazak
EHRET Pierre
EHRINGHAUS Barbara
ESPANA Jehanne
ESTEVE Roger
EVRARD Nicolas

FAGOT Marc
FARASSE Raphaël
FEIX Isabelle
FERLIN Philippe
FERRAND Niels
FEUILLET Guillaume
FEUNTEUN Eric
FLEURY Marie
FOURNIER Eric
FRANCOIS Yves
FRERE Ludovic

MEEDDM
MEEDDM
Ligue ROC
ONEMA
CNPN - FRB
MEEDDM
Centre de recherches
sur les écosystèmes d'altitude
PNR Massif des Bauges
DREAL PACA
MEEDDM
Association Science technologie société

CG du Gard
FCBN

INRA
CG du Var
Au Nom du Vivant
MESR
LPO
OPIE
CG de Mayotte
CEMAGREF
MEEDDM
MAAP
Bluwin
Ville du Bourget du Lac
CNPN

Communauté de communes
de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc
MEEDDM
MEEDDM
ADEME
MAAP
Cemagref
KWATA
MNHN
MNHN
Maire de Chamonix
APCA
FNH

delphine.de-sartiges@developpement-durable.gouv.fr
patrick.degeorges@developpement-durable.gouv.fr
emmanuel.delannoy@gmail.com
alexis.delaunay@onema.fr
bernard.delay@wanadoo.fr
paul.delduc@developpement-durable.gouv.fr

anne@crea.hautesavoie.net
m.delmas@parcdesbauges.com
caroline.demartini@developpement-durable.gouv.fr
Raphael.Demouliere@developpement-durable.gouv.fr
michele.descolonges@asts.asso.fr

-
DIEZ_E@cg30.fr
elisabeth.dodinet@fcbn.fr

-
idoussan@free.fr
gdubois@cg83.fr
aunomduvivant@orange.fr
patrick.duncan@cebc.cnrs.fr
alison.duncan@lpo.fr
pascal.dupont@insectes.org
l.durasnel@free.fr
alain.dutartre@bordeaux.cemagref.fr
abderrazak.ed-douib@i-carre.net
pierre.ehret@agriculture.gouv.fr
barbara.ehringhaus@bluwin.ch
jehanne.espana@hotmail.fr
r.esteve@conservatoire-du-littoral.fr

nicolas.evrard@promonte-aem.net
marc.fagot@developpement-durable.gouv.fr
raphael.farasse@developpement-durable.gouv.fr
isabelle.feix@ademe.fr
philippe.ferlin@agriculture.gouv.fr
niels.ferrand@cemagref.fr
guillaume@kwata.net
feunteun@mnhn.fr
fleury@mnhn.fr
-
francois.yves@wanadoo.fr
l.frere@fnh.org

GABRIÉ Catherine	<i>Consultante en environnement marin tropical</i>	c.gabrie@free.fr
GAMON Dominique	ONCFS	dominique.gamon@oncfs.gouv.fr
GARDE François	<i>Gouvernement de la Nouvelle Calédonie</i>	francois.garde@gouv.nc
GARGOMINY Olivier	MNHN	gargo@mnhn.fr
GARRIGOU Monsieur	DDT Lozère	olivier.garrigou@lozere.gouv.fr
GASTAMBIDE Marc	FPNR	mgastambide@parcs-naturels-regionaux.fr
GAUTHIER Odile	MEEDDM	odile.gauthier@developpement-durable.gouv.fr
GAYTE Xavier	<i>Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie</i>	x.gayte@patrimoine-naturel-savoie.org
GENDRON Eric	<i>Chambre d'agriculture de Haute-Savoie</i>	eric.gendron@haute-savoie.chambagri.fr
GENEVEY Veronique	DDT Côte d'Or	Veronique.genevey@equipement-agriculture.gouv.fr
GEOFFROY Guy	<i>Les Eco maires</i>	contact@ecomaires.com
GERARD Roland	<i>Collectif Français pour l'Education à l'Environnement vers un Développement Durable</i>	roland.gerard@ecole-et-nature.org
GERFAUD-VALENTIN Daniel	<i>Animateur train</i>	
GIGOU Alexandra	MAAP	alexandra.gigou@agriculture.gouv.fr
GIRAN Jean-Pierre	PNF	jeanpierre.giran@wanadoo.fr
GIRAUD Eliane	PNR Chartreuse	-
GIROU Denis	<i>Parc National de la Guadeloupe</i>	denis.girou@guadeloupe-parcnational.fr
GODREAU Vincent	ONF	Vincent.godreau@onf.fr
GONZALEZ Gael	<i>Orée</i>	gonzalez@oree.org
GOSSELIN Marion	<i>Cemagref</i>	marion.gosselin@cemagref.fr
GOUIX Anne	<i>Airele</i>	anne.gouix@airele.com
GOULLETQUER Philippe	IFREMER	philippe.gouletquer@ifremer.fr
GOURDAIN Philippe	MNHN	gourdain@mnhn.fr
GOURDIN Franck	CAR SPAW	franck.gourdin.carspaw@guadeloupe-parcnational.fr
GOÏC Yves	<i>PNR du Queyras</i>	yves.goic@wanadoo.fr
GRAFFIN Vincent	MNHN	vgraffin@mnhn.fr
GRAND Bruno	<i>CG de la Haute-Savoie</i>	bruno.GRAND@cg74.fr
GRETH Arnaud	<i>Noé Conservation</i>	agreth@noeconservation.org
GROS Philippe	<i>Ifremer</i>	philippe.gros@ifremer.fr
GROSEIL Caroline	<i>Direction de l'environnement de la province Sud de Nouvelle-Calédonie</i>	caroline.groseil@province-sud.nc
GRÉBOT Benjamin	MEEDDM	benjamin.grebot@developpement-durable.gouv.fr
GUERRAZ André		andreguerraz@yahoo.fr
GUTH Marie Odile	MEEDDM	Marie-odile.Guth@developpement-durable.gouv.fr
HAMPARTZOUMIAN Hélène	MAAP	helene.hampartzoumian@agriculture.gouv.fr
HANIER Cecile	<i>Les Eco Maires</i>	contact@ecomaires.com

HAUCHARD Thierry	UNPG	thauchard@gsm-granulats.fr
HERISSON Pierre		-
HERMELINE Michel	ONF	michel.hermeline@onf.fr
HERNANDEZ Sarah	ONEMA	sarah.hernandez@onema.fr
HIERSO Ghislaine	OREE	Isabelle.wintrebert@veolia.com
HIRBEC Patrice	ONF	patrice.hirbec@onf.fr
HOESTLANDT Dominique	Lafarge	dominique.hoestlandt@lafarge.com
HORON Franck	Animateur train	
HUBERT Claire	MEEDDM	elisabeth.telcide@developpement-durable.gouv.fr
HUET Michel		-
HUGOT Laetitia	CBN	letitia.hugot@yahoo.fr
IBENE Béatrice	L'Association pour la Sauvegarde et la réhabilitation de la Faune des Antilles	beatrice.ibene@wanadoo.fr
JACOB Frederick	EDF	frederick.jacob@edf.fr
JAFFEUX Henri	Association pour l'histoire de la protection de la nature et de l'environnement Fondation Tour du Valat	
JALBERT Jean	SOFIPROTEOL	henrijaffeux@orange.fr
JASKULKÉ Elizabeth	Supp Agro	jalbert@tourduvalat.org
JAVELLE Aurélie	Ministère de la santé et des sports	e.jaskulke@prolea.com
JEAN Arnaud	MEEDDM	arnaud.jean@jeunesse-sports.gouv.fr
JENSEN Nicole	MNHN	Nicole.JENSEN@developpement-durable.gouv.fr
OANNOT Pascale	FRAPNA	joannot@mnhn.fr
JOHANNOT Florie	PHYTOBOKAZ	florie.m@wanadoo.fr
JOSEPH Henri	Université des Antilles et de la Guyane	phytobokaz@orange.fr
JOSEPH Doris	Commune du Lamentin	joseph.phil@wanadoo.fr
JOUCAN Cecile	EPE	djoseph@mairie-lamentin.fr
JUBAN Danielle	MAIRIE DE DIJON	c.joucan@epe-asso.org
JUFFÉ Michel	MEEDDM	danielle.juban@orange.fr
JUMEL Roger	MAAP	michel.juffe@developpement-durable.gouv.fr
KABIRIFirouz	BIOTOP SAS	roger.jumel@agriculture.gouv.fr
KERENEUR Nicolas	MEEDDM	fkabiri@biotop.fr
KLEITZ Gilles	AFD	nicolas.kereneur@developpement-durable.gouv.fr
KONITZ Anne	Conservatoire du littoral	kleitzg@afd.fr
LAGOUY Elodie	Reef check polynésie	a.konitz@conservatoire-du-littoral.fr
LAMIOTFlornet	Région Nord-Pas-de-Calais	elodie_lagouy@hotmail.com
LAPCHIN Laurent	INRA	f.lamiot@nordpasdecals.fr
LARIVE Jérôme	MEEDDM	laurent.lapchin@sophia.inra.fr
LAUNE Patrice	PNR de la Martinique	jerome.larive@developpement-durable.gouv.fr
LAVERGNE Christophe	CBN de Mascarin	dpnp-pnrm@wanadoo.fr
LAYMARD Christine	Association nationale des maires des stations de montagnes	clavergne@cbnm.org
		christine.laymard@stationsdemontagne.fr

LE BOURGEOIS Thomas	CIRAD	thomas.le_bourgeois@cirad.fr
LE GAL Laurence	Ecole des métiers de l'environnement	laurencelegal@ecole-eme.com
LE MAHO Yvon	CSPNB	yvon.lemaho@c-strasbourg.fr
LE PENNEC Sophie	ERAMET	sophie.lepennec@erametgroup.com
LEBLAY Enora	FCBN	enora.leblay@fcbn.fr
LEBLOND Sébastien	MNHN	sleblond@mnhn.fr
LECLERC Nicolas	Te mana o te moana	nicolas1leclerc@gmail.com
LECOMPTE Philippe	Reseau biodiversité pour les abeilles	espritdelaruche.lecompte@orange.fr
LECOMTE Patrick	UNPG	plecomte@gsm-granulats.fr
LEFEUVRE Jean-Claude	MNHN	jeanclaudelefeuvre@wanadoo.fr
LEFEVRE Pierre	Journaliste indépendant	pierre.lefevre@9online.fr
LELIEVRE Maud	Les Eco maires	contact@ecomaires.com
LEMAITRE-CURRI Elen	MEEDDM	Elen.LEMAITRE-CURRI@developpement-durable.gouv.fr
LENDI-RAMIREZ Fanny	MEEDDM	fanny.lendi-ramirez@developpement-durable.gouv.fr
LERAT Jean-Francois	CGAAER	jean-francois.lerat@agriculture.gouv.fr
LERICHE Hélène	FNH	h.leriche@fnh.org
LESIGNE Jean-François	RTE	jean-francois.lesigne@rte-france.com
LEVEQUE Antoine	CGDD - SOeS	antoine.leveque@developpement-durable.gouv.fr
LLORENS Anna-Maria	SITA France	anna-maria.llorens@sita.fr
LOMBION Pierre	Conservatoire Botanique de Guadeloupe	pierre-luc.lombion@wanadoo.fr
LOUISY Ferdy	Parc national de la Guadeloupe	gaillarbois@gmail.com
LOURY Nadia	Emergences	nadia.loury@orange.fr
LUCAS Daniel	CBN de Mascarin	dlucas@cbnm.org
LUTZ Monsieur	PNR des Monts d'Ardèche	mlutz@parc-monts-ardeche.fr
MADIGNIER Marie-Laurence	MAAP	marie-laurence.madignier@agriculture.gouv.fr
MAMINDY-PAJANY Bruno	Commune de Sainte-Rose	bavice.mairiesterose@wanadoo.fr
MANY Pascal		-
MARACHE LE GALL Marie	Yves Rocher	marie.marache-legall@yrnet.com
MARCELLAN Elvia	GDF SUEZ	elvia.marcellan@gdfsuez.com
MARTEAU Cédric	TAAF	cedric.marteau@taaf.fr
MASTAIN Olivier	ONCFS	olivier.mastain@oncfs.gouv.fr
MAUCHAMP Luc	MEEDDM	Luc.Mauchamp@developpement-durable.gouv.fr
MAURICE Samuel	ESCOTA	smaurice@escota.net
MAURIZI Brigitte	MEEDDM	brigitte.maurizi@developpement-durable.gouv.fr
MAURY Marc	Fédération des Conservatoires d'espaces naturels	marc.maury@enf-conservatoires.org
MAUZ Isabelle		
MEIGNIEN Pierre	MEEDDM	pierre.meignien@developpement-durable.gouv.fr
METAIS Michel	LPO	michel.metais@lpo.fr
MEYER Jean-Yves	Délégation à la Recherche de Polynésie française	jean-yves.meyer@recherche.gov.pf

MICHEL Jean-Marc	MEEDDM	jean-marc.michel@developpement-durable.gouv.fr
MICHELIN David	Alterre Bourgogne	d.michelin@alterre-bourgogne.org
MIGOT Pierre	ONCFS	pierre.migot@oncfs.gouv.fr
MILHOMME Jean-Marc	Commune de Chamonix-Mont-Blanc	-
MIRVAL Dominique		md.communication@orange.fr
MONCORPS Sébastien		sebastien.moncorps@uicn.fr
MONIER Christian	UICN FRANCE	
	Service de la pêche de Polynésie française	christian.monier@peche.gov.pf
	MEEDDM	olivier.monteau@developpement-durable.gouv.fr
MONTEAU Olivier	MEEDDM	samuel.montigaud@i-carre.net
MONTIGAUD Samuel	MEEDDM	delphine.morandeaudeveloppement-durable.gouv.fr
MORANDEAU Delphine	Animateur train	
MOREAU Luc	FNE	nature@fne.asso.fr
MORELLE Stéphanie	Parc amazonien de Guyane	rosiane.mande@guyane-parcnational.fr
MORTIER Frédéric	FPNR	tmougey@parcs-naturels-regionaux.fr
MOUGEY Thierry	Région Rhône-Alpes	jpmoyse@rhonealpes.fr
MOYSE Jean Philippe	Université Paul Verlaine de Metz	muller@univ-metz.fr
MULLER Serge	Espace Mont Blanc	
MUTTI Stéphanie	MEEDDM	helene.menigaux@developpement-durable.gouv.fr
MÉNIGAUX Hélène	UNICEM	louis.natter@unicem.fr
NATTER Louis		
NICO François-Xavier		
NIEL Colin	Parc national de la Guadeloupe	colin.niel@guadeloupe-parcnational.fr
NOTTEGHEM Patrice	Communauté urbaine Creusot Montceau	Patrice.Notteghem@lacommunaute.fr
NUZZO Vanessa	MEEDDM	vanessa.nuzzo@developpement-durable.gouv.fr
OLIVIER Jean	FCBN	jean.olivier@fcbn.fr
OLIVRY Didier	PNR de Camargue	d.olivry@parc-camargue.fr
OLLANDINI Didier	MEEDDM	Didier.Ollandini@developpement-durable.gouv.fr
PACCALET Yves		ypaccalet@yahoo.fr
PAGNIEZ Philippe	DREAL Bourgogne	Philippe.PAGNIEZ@developpement-durable.gouv.fr
PALASI Jean-Philippe	Conservation International	jp.palasi@conservation.org
PALIENKA Eliane		
PARFAIT Gisèle	ONEMA	gisele.parfait@onema.fr
PAVE Alain	CNRS	isabelle.poulain@cnrs-dir.fr
PAVY Pascale	FCBN	pascalepavy@aol.com
PAYEN Christelle	MEEDDM	Christelle.Payen@developpement-durable.gouv.fr
PELLIER Anne	Anne Pellier consultante	Annepellier@yahoo.fr
PERCEVAL Olivier	Office de l'Eau et des Milieux Aquatiques	olivier.perceval@onema.fr
PERIANU Thomas	SUEZ ENVIRONNEMENT	Thomas.PERIANU@suez-env.com
PERRET Patrick		
PETIT Jean-Marie	PNF	jean-marie.petit@parcnational.fr
PICCOT Claude		-
PIERMONT Laurent	CDC Biodiversité	direction.generale@forestiere-cdc.fr

PIKETTY Christian	<i>UNPG</i>	christian.piketty@eurovia.com
PISSARD Pierre-André	<i>Cemagref</i>	pierre-andre.pissard@teledetection.fr
PLASSMANN Guido	<i>Task Force Espaces Protégés / Secrétariat Permanent de la Convention alpine</i>	guido.plassmann@alparc.org
POLY Jean-Pierre	<i>Ville de Grenoble</i>	vincent.poncet@ville-grenoble.fr
PONCET Vincent	<i>Muséum National d'Histoire Naturelle</i>	poncet@mnhn.fr
PONCET Laurent	<i>Onema</i>	nicolas.poulet@onema.fr
POULET Nicolas		
POUPOT		
PRIOUL Benoit	<i>OPIE</i>	benoit.prioul@gmail.com
PRUD'HOMME Bernard		-
ABBIEZI Michèle	<i>Commune de Chamonix</i>	
RADJASSEGARANE Soudjata	<i>Conseil Régional de la Réunion</i>	soudjata.radjassegarane@cr-reunion.fr
RAGHNAUTH Leonard	<i>CRPM Guyane</i>	lraghnauth@hotmail.com
RAMBAUD Lucile	<i>MEEDDM</i>	Lucile.Rambaud@developpement-durable.gouv.fr
RACHEL-JACOB Evelyn	<i>Collectivité de Saint-Martin</i>	evelyne.rachel-jacob@com-saint-martin.fr
RAULT Pascale	<i>SUEZ - Lyonnaise des eaux</i>	pascale.rault@lyonnaise-des-eaux.fr
RAVANEL Ludovic	<i>Animateur train</i>	
RAZAFINDRAKOTO Leon	<i>AGEP</i>	leon.razafindrakoto@espaces-naturels.fr
REDONDO Monsieur	<i>Mairie d'Avignon</i>	liliane.anthouard@mairie-avignon.com
REFFAY	<i>ONCFS</i>	
REGAD Jacques	<i>DREAL Languedoc Roussillon</i>	Jacques.REGAD@developpement-durable.gouv.fr
REGRAGUI Karen	<i>DREAL Bourgogne</i>	karen.regragui@developpement-durable.gouv.fr
RENAUDET Dominique	<i>SAFEGE</i>	dominique.renaudet@safega.fr
RENOUX Romain	<i>WWF-France</i>	rrenoux@wwf.fr
REY Delphine		-
REYJOLYorick	<i>ONEMA</i>	yorick.reyjol@onema.fr
RIBIERE Georges	<i>MEEDDM</i>	Georges.Ribiere@developpement-durable.gouv.fr
RIEGEL Julie	<i>LPO</i>	julie.riegel@lpo.fr
RIGGI Anthony	<i>Animateur train</i>	
RITAN Carine	<i>PNR Alpilles et Délégation Directeurs des PNR de France</i>	c.ritan@parc-alpilles.fr
ROBERT Philippe	<i>AAMP</i>	philippe.robert@aires-marines.fr
ROBINET Olivier	<i>Parc national de La Réunion</i>	olivier.robinet@reunion-parcnational.fr
ROCH Philippe		phr@pirassay.com
ROCHE Philip	<i>Cemagref</i>	philip.roche@cemagref.fr
ROULOT Justine	<i>MEEDDM</i>	justine.Roulot@i-carre.net
ROUSSET Guillaume	<i>ONCFS</i>	guillaume.rousset@oncfs.gouv.fr
RUTARD Stéphane	<i>FNTP</i>	cazelc@fntp.fr

SADDIER Martial		-
SAINT LAMBERT Jean-Luc	Commune de la Plaine des Palmistes	pascal.begue@plaine-des-palmistes.fr
SALAMOLARD Marc	Parc national de La Réunion	marc.salamolard@reunion-parcnational.fr
SALLES Élodie	MEEDDM	Elodie.Salles@developpement-durable.gouv.fr
SALMONA Marie-Christine	MEEDDM	Marie-christine.Salmona@developpement-durable.gouv.fr
SALTZMANN Corinne		-
SALVAT Bernard	Ecole pratique des hautes études	bsalvat@univ-perp.fr
SAUNIER Claude	ligue ROC	claudesaunier@wanadoo.fr
SAUVAGE Christophe	MEEDDM	christophe.sauvage@developpement-durable.gouv.fr
SCHMUTZ Laure		-
SCHWOEHRER Christian	ASTERS	ch.schwoehrer-rnf@espaces-naturels.fr
SERES Claire	<i>Suaci Alpes du Nord</i>	claire.seres@suacigis.com
SERVIER Georges	<i>Eco-civisme</i>	ecocivisme.georges@orange.fr
SIBLET Jean-Philippe	MNHN	siblet@mnhn.fr
SILVAIN Jean François	FRB	silvain@legs.cnrs-gif.fr
SIRUGUE Daniel	<i>Conservatoire des sites naturels bourguignons</i>	daniel.sirugue@wanadoo.fr
	MAEE	pascal.sliwanski@diplomatie.gouv.fr
SLIWANSKI Pascal	CAR SPAW	helene.souan.carspaw@guadeloupe-parcnational.fr
SOUAN Hélène	UICN France	yohann.soubeyran@uicn.fr
SOUBEYRAN Yohann	WWF	csourd@wwf.fr
SOURD Christine	<i>DREAL Languedoc Roussillon</i>	Mauricette.STEINFELDER@developpement-durable.gouv.fr
STEINFELDER Mauricette	MEEDDM	bernard.suard@developpement-durable.gouv.fr
SUARD Bernard	SEPANGUY	claudesuzanon@wanadoo.fr
SUZANON Claude	APCA	pauline.metge@apca.chambagri.fr
TEYSSIER-METGE Pauline	ATEN	emmanuel.thevenin@aten.espaces-naturels.fr
THEVENIN Emmanuel	MEEDDM	elisabeth.thieblemont@developpement-durable.gouv.fr
THIEBLEMONT Elisabeth	<i>CDC Biodiversité</i>	ph.thievent.cdcbiodiv@forestiere-cdc.fr
THIEVENT Philippe		Conseil régional de Bourgogne mthomas@cr-bourgogne.fr
THOMAS Marie	MNHN	jthevenot@mnhn.fr
THÉVENOT Jessica	<i>Veolia environnement</i>	mathieu.tolian@veolia.com
TOLIAN Mathieu	<i>Union nationale des CPIE</i>	storrealba@uncpie.org
TORREALBA Stéphanie	<i>CGPME Gironde</i>	m.treb@live.fr
TREBUCQ Monique	<i>Espace Mont Blanc</i>	
TREVE Chantal	ATMB	Patrick.TROULAY@atmb.net
TROULAY Patrick	<i>Espace Mont Blanc</i>	
TUAZ Serge	<i>FRC Champagne Ardenne</i>	chasse.champagne.ardenne@wanadoo.fr
URBANIAC Christophe	CNPN	s.urbano@orange.fr
URBANO Serge	<i>DAF Saint-Pierre et Miquelon</i>	frank.urtizbera@agriculture.gouv.fr
URTIZBEREA Frank	FCBN	agathe.utard@gmail.com
UTARD Agathe	<i>Dervenn</i>	contact@dervenn.com
VALANTIN Patrice	<i>DREAL Languedoc Roussillon</i>	Alain.VALLETTE-VIALLARD@developpement-durable.gouv.fr
VALLETTE-VIALLARD Alain		

VAN-VLAENDEREN Rodolphe	<i>MEEDDM</i>	Rodolphe.Van-Vlaenderen@developpement-durable.gouv.fr
VARRET Claire	<i>EDF</i>	claire.varret@edf.fr
VENDEUVRE Isabelle	<i>SUEZ environnement</i>	Isabelle.VENDEUVRE@suez-env.com
VERNEY Marcel	<i>PNR du Massif des Bauges</i>	verney.marcel@gmail.com
VESTUR Hélène	<i>Conseil d'Etat</i>	helene.vestur@conseil-etat.fr
VEYER Catherine	<i>MEEDDM</i>	catherine.veyer@developpement-durable.gouv.fr
VIAL Jean-Claude	<i>MEEDDM</i>	jean-claude.vial@developpement-durable.gouv.fr
VIDALIE Jean-François	<i>Total</i>	jean-francois.vidalie@external.total.com
VINCENT Anne-Sophie	<i>PNR du Haut-Jura</i>	as.vincent@parc-haut-jura.fr
VINDIMIAN Eric	<i>Cemagref</i>	eric.vindimian@cemagref.fr
WAKENHUT Francois	<i>Commission européenne</i>	francois.wakenhut@ec.europa.eu
WANTIEZ Laurent	<i>Université de la Nouvelle-Calédonie</i>	laurent.wantiez@univ-nc.nc
WAYOLLE Yves	<i>APVF</i>	ywayolle@apvf.asso.fr
WEBER Jacques	<i>CIRAD</i>	jacques.weber@cirad.fr
WENCKER Jean	<i>FNE</i>	jwencker@wanadoo.fr
ZUBLENA Manuella	<i>Région autonome Aoste</i>	



Le programme

PROGRAMME

Dimanche 9 mai

De 14h à 20h Accueil au Palais des congrès Le Majestic

Lundi 10 mai

9h30-12h00 Visites organisées ou libres

11h30-13h15 Déjeuner-buffet et accueil des congressistes à l'Hôtel Alpina

14h00 **Palais des congrès Le Majestic : lancement de la Conférence française pour la biodiversité, présidée par Jean-Claude Ameisen, médecin-chercheur, membre du Comité Consultatif National d'Ethique, et animée par Pierre Lefèvre, journaliste.**

14h00-14h20 Accueil de Eric Fournier, maire de Chamonix-Mont-Blanc
Introduction de Jean-Claude Ameisen, président de la Conférence française pour la biodiversité

14h20-14h35 Ouverture par Chantal Jouanno, secrétaire d'Etat à l'Ecologie

Séquence 1 - Regards croisés des sciences sur les relations homme-biodiversité

14h35-16h00 **Vous avez dit... biodiversité ?**

Gilles Boeuf (Muséum national d'Histoire naturelle) et Jacques Weber (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement - Cirad)
Eclairage scientifique et illustrations sur les définitions de la biodiversité : que sont les biodiversités ? Montrer les interdépendances entre les hommes et la biodiversité.
Pour en finir avec l'idée de nature, parlons biodiversité
Patrick Degeorges (Sciences-Po, Paris) et Bruno Latour (Sciences-Po, Paris)

Regard des sciences sociales sur la construction sociale de la biodiversité et l'entrée de la nature en politique : une mise en perspective des représentations et des discours des différents acteurs.

Echanges avec la salle

16h00-16h20 Pause

Séquence 2 - Des représentations aux réalisations : retours d'expériences

16h20-16h35 **Nouvelle gouvernance, inventer une démocratie des enjeux du siècle**

Anne-Marie Ducroux (Au nom du vivant)

16h35-18h05 **Paroles d'acteurs sur la gouvernance concertée de la biodiversité**

Christophe Aubel (Ligue Roc), Dominique Chalumeaux (Assemblée permanente des chambres d'agriculture), Valérie David (Eiffage), Jean-Pierre Giran (Parcs nationaux de France), Eliane Giraud (Parc naturel régional, Chartreuse), Jean-Luc Saint-Lambert (commune de la Plaine des Palmistes - La Réunion),

Paroles d'acteurs de terrain qui se sont engagés dans des expériences de concertation et de négociation multi-acteurs sur la protection et la gestion de la biodiversité.

Echanges avec la salle

18h05-18h45 **La Stratégie nationale pour la biodiversité 2004-2009, quels enseignements en tirer ?**

Michel Juffé (Conseil général à l'environnement et au développement durable - ministère du Développement durable), Sébastien Moncorps (Comité français UICN), Odile Gauthier (Direction de l'eau et de la biodiversité - ministère du Développement durable)

Contexte, bilan de la Stratégie nationale de la biodiversité en termes d'actions menées et de gouvernance, enseignements pour des améliorations futures, perspectives possibles.

18h45-19h00 **Conclusion de la journée par le président de la Conférence**
Synthèse, présentation des enjeux et du déroulement du lendemain

19h30-21h30 Dîner au restaurant « la Calèche » des animateurs de table des ateliers thématiques

20h00-22h00 Dîner au « Montenvers » (départ 20h à la gare du Montenvers) ou au restaurant « la Calèche »
Prévoir un vêtement chaud

Mardi 11 mai

Les menaces sur la biodiversité, les défis de la gouvernance

- 9h00-12h30 **Travail créatif en ateliers sur la gouvernance des pressions directes qui pèsent sur la biodiversité**
(Palais des congrès Le Majestic ou au Prieuré)
• Atelier 1 : Œuvrer pour la diversité et la qualité des habitats naturels
Co-pilotes : **Christophe Aubel (Ligue Roc)** et **Bernard Chevassus-au-Louis (INRA)**
• Atelier 2 : Réduire les pollutions et les impacts sur la biodiversité
Co-pilotes : **Gisèle Parfait (Onema)** et **Eric Vindimian (Cemagref)**
• Atelier 3 : Exploiter durablement les ressources naturelles renouvelables
Co-pilotes : **Elisabeth Jaskulké (Sofiproteol)** et **Bernard Cressens (WWF)**
• Atelier 4 : Mieux agir contre les espèces exotiques envahissantes.
Co-pilotes : **Serge Muller (Université Metz)** et **Yohann Soubeyran (UICN - France)**

12h30 - 14h00 Déjeuner

14h00-17h30 **Poursuite des travaux en atelier**

17h30-19h30 Temps libre

20h00-22h00 Dîner au « Montenvers » (départ 20h à la gare du Montenvers) ou au restaurant « la Calèche »
Prévoir un vêtement chaud

Mercredi 12 mai

La biodiversité demain, l'énoncé des possibles

- 9h00-10h40 **Palais des congrès Le Majestic**
Lecture des idées fortes issues des ateliers de travail
par **Jean-Claude Ameisen**, président de la Conférence
Eclairage de grands témoins : leurs « idées coups de cœur »
Yves Paccalet (journaliste), Philippe Roch (ancien secrétaire d'Etat à l'environnement de la Suisse), Hélène Vestur (conseillère d'Etat)
Echanges avec la salle
- 10h40-11h00 Pause
- 11h00-12h00 **Réflexions ouvertes sur une Stratégie nationale pour la biodiversité post-2010 : tribune libre de grands témoins**
Anne-Marie Ducroux (Au nom du vivant), Ferdy Louisy (Conseil général Guadeloupe), Bruno Mamindy-Pajany (Commune de Sainte-Rose – La Réunion), François Wakenhut (Commission européenne)
Echanges avec la salle
- 12h00-12h30 **Clôture par Jean-Marc Michel, directeur général de l'Aménagement, du Logement et de la Nature, du ministère du Développement durable**
- 12h30-14h00 Déjeuner- buffet
- 14h00 Fin de la conférence



Téléphore fauve - Loire-Atlantique



Le ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer tient à remercier chaleureusement tous ceux grâce à qui la Conférence française pour la biodiversité a pu être un succès, le dialogue se nouer et les questions de fond être abordées avec intelligence : l'équipe en charge de l'organisation de l'événement, les membres du comité de pilotage en charge de la préparation de l'événement, la ville de Chamonix-Mont-Blanc, Jean-Claude Ameisen le président de la Conférence, Pierre Lefevre l'animateur de la Conférence, les orateurs, les co-pilotes des ateliers, les membres des groupes de travail en charge de la préparation des ateliers, les chefs de tables, les experts "volants", la société Synapse, l'équipe d'Ogilvy Actions, sans oublier les 401 conférenciers.



Édition : mai 2010

Rédaction : Comité de préparation de la Conférence française pour la biodiversité

Conception graphique et réalisation : Didier Tolla - Artimedia

Impression : Leclerc, Abbeville (Imprim'Vert)
sur papier recyclé Cyclus (éco-label européen)



Ministère de l'Écologie, de l'Énergie,
du Développement durable et de la Mer
en charge des Technologies vertes
et des Négociations sur le climat

Direction générale de l'Aménagement,
du Logement et de la Nature

Arche Sud
92055 La Défense cedex
Tél. : 33 (0) 1 40 81 21 22

